

Vision Stratégique Défense 2025



LA DÉFENSE

.be



Vision Stratégique Défense 2025

COLOFON

VISION STRATÉGIQUE DÉFENSE 2025
Approuvé par le gouvernement le 18 juillet 2025

ÉDITEUR RESPONSABLE
Theo Francken
Ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8 - 1000 Bruxelles

LAY-OUT
monoecil.be

IMPRESSION
Print House Defence

NUMÉRO DE DÉPÔT LÉGAL
D-2022/9376/2

TABLE DES MATIÈRES

1. Avant-propos du ministre de la Défense	4	6. Axes prioritaires pour le renforcement de la Défense	44
2. Fil directeur stratégique de l'avenir de la Défense	8	6.1 Maximisation de l'output opérationnel	45
3. Analyse des défis sécuritaires et de leurs conséquences	10	6.2 Personnel et croissance des effectifs	47
3.1 Dégradation de l'environnement de sécurité	11	> Effectifs en croissance	47
3.2 Analyse des menaces	12	> Réserve pleinement opérationnelle	48
3.3 Nouveau paradigme de sécurité pour l'Occident	15	> Service militaire contemporain	49
3.4 Adaptation aux menaces actuelles et futures	19	> Vétérans reconnus	49
3.5 Urgence de la situation et conséquences sur notre défense	23	> Santé, bien-être et sécurité du personnel	49
4. Ancrage de notre défense dans la coopération stratégique	26	> Prise en compte de la spécificité militaire	50
4.1 Évolution de la posture de dissuasion et de défense collective	27	6.3 Accélération du développement capacitaire	51
4.2 OTAN et Union européenne : Alliés complémentaires pour la sécurité européenne	29	> État des lieux et perspectives de l'évolution capacitaire et de l'état de préparation (<i>readiness</i>)	51
4.3 Renforcement du pilier de défense européen au sein de l'OTAN	30	> Principes de l'actualisation capacitaire et niveau d'ambition	52
> Le plan <i>Readiness</i> 2030	30	> Priorités en matière de développement capacitaire	53
> Le Livre blanc sur l'avenir de la défense européenne	31	> Développement de l'innovation	54
4.4 Cadres stratégiques de développement capacitaire au service de la dissuasion et de la défense collective	32	6.4 Ancrage d'une trajectoire budgétaire accélérée	55
> Respects des engagements dans le cadre de l'OTAN	32	> Adéquation entre la trajectoire budgétaire et le budget annuel	55
> Besoins européens alignés avec ceux de l'OTAN	34	> La trajectoire budgétaire de la Défense à l'horizon 2035	55
> Besoins nationaux en matière de défense	35	7. Conditions-cadres clés	58
> Trois cadres, un même objectif	36	7.1 Importance d'une base industrielle et technologique de défense solide	
4.5 Développement des partenariats	37	> Poursuite du développement de la DIRS (DIRS 2.0)	59
5. Missions et objectifs stratégiques de la Défense	38	> Développement de la capacité industrielle de défense	60
5.1 La Stratégie de sécurité Nationale	39	> Intérêts essentiels de sécurité	61
5.2 Missions de la Défense	39	> Retours sociétaux	62
5.3 État des lieux et ambitions	41	7.2 Développement d'une stratégie de communication	63
5.4 Objectifs stratégiques à l'horizon 2035	42	7.3 Mise en place de plans nationaux de défense, d'enablement et de résilience	64
> Se préparer à un conflit militaire de haute intensité dans un cadre de défense collective	42	7.4 Modernisation du fonctionnement de la Défense	65
> Protéger le territoire national	42	7.5 Actualisation du cadre légal	67
> Anticiper le combat du futur	43	7.6 Évolution du patrimoine immobilier de la Défense	68
		8. Développement capacitaire	70
		8.1 Bases du développement capacitaire	71
		8.2 Grandes lignes du développement capacitaires à l'horizon 2035	72

Avant-propos du ministre de la Défense



© Belgian Défense

Cette édition est une version condensée de la Vision Stratégique 2025. Le texte intégral est disponible via le code QR.



Pourquoi nous devons renforcer nos forces armées

« *Si vis pacem, para bellum* », écrivait au quatrième siècle l'écrivain romain Rénatus Publius Vegetius : « Qui veut la paix prépare la guerre ». Par ces quelques mots, l'auteur énonçait une règle d'or qui n'a rien perdu de son actualité : un État ne connaîtra une paix durable que s'il est préparé et a la capacité de défendre son territoire et sa souveraineté, par la force des armes si nécessaire. Cela nécessite une force armée capable et puissante, même en temps de paix.

Pendant longtemps, notre pays a lui aussi appliqué cette leçon intemporelle. Deux invasions et occupations étrangères en deux générations, et la Guerre froide qui a suivi, nous ont obligés à nous rendre à l'évidence : disposer d'une force armée prête et dissuasive n'est pas un luxe, mais une condition nécessaire au maintien de notre démocratie. Autre leçon : un pays comme la Belgique ne peut rester libre et souverain qu'en s'engageant avec des partenaires loyaux et puissants. Et nous ne pouvons compter sur leur loyauté que si nous sommes prêts à faire preuve de solidarité pour les défendre.

Après la Guerre froide, ces leçons importantes ont été oubliées. Néanmoins, dans ce monde incertain, la Belgique et l'Europe n'ont d'autre choix que de réapprendre à parler le langage de la guerre. Une diplomatie de paix crédible dépend de la disponibilité du « *hard power* ». Cela nécessite un renforcement drastique de nos capacités de défense à très court terme. L'objectif est de préserver la paix en rendant notre propre puissance militaire crédible aux yeux de nos adversaires et en réduisant notre dépendance stratégique à l'égard des États-Unis. L'Europe ne peut atteindre cet objectif que si elle est unie et que chaque État membre y contribue. Ce gouvernement est déterminé à faire preuve de la solidarité nécessaire à cet égard.

La protection du flanc oriental de l'Europe est la priorité stratégique absolue de nos forces armées. Aujourd'hui déjà, la Russie menace gravement l'intégrité territoriale et la souveraineté politique des trois États baltes membres de l'Union européenne, à savoir l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. La Belgique est tenue, en vertu du droit des traités, de co-défendre la souveraineté et l'intégrité de ces États en cas de menace d'action armée de la part de la Russie. L'article 5 du traité de l'OTAN et l'article 42, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne sont clairs et inconditionnels à cet égard. Cela implique que la Belgique entrerait quasi-automatiquement en guerre avec la Russie si elle devait entreprendre une telle action. Contribuer efficacement à la dissuasion militaire collective de l'OTAN sur le flanc oriental de l'Europe est donc une question urgente de sécurité nationale pour la Belgique.

Même si l'Afrique reste une zone d'intérêt pour la Défense, il est essentiel, pour les raisons susmentionnées, que nos capacités opérationnelles se concentrent sur le flanc oriental de l'Europe et que nous ne dispersions pas nos ressources inutilement. Parallèlement à la menace grandissante de guerre en Europe de l'Est, nous constatons une détérioration de l'environnement de sécurité intérieure due aux opérations hybrides menées par la Russie sur le territoire européen. Par le biais de cyberattaques, de désinformation et de sabotage, la Russie tente d'attaquer la résilience de l'Europe, y compris celle de notre pays. La Défense doit donc également être attentive à la menace que cette puissance étrangère fait peser sur notre sécurité intérieure. C'est là qu'intervient le développement d'une cyberdéfense puissante et d'une réserve territoriale capable d'assumer des missions de surveillance intérieure.

Face à toutes ces menaces, notre pays doit renforcer sa sécurité et sa résilience pour protéger ses citoyens, son territoire et son économie. La reconstruction de nos forces armées est également indispensable si nous voulons restaurer notre crédibilité diplomatique au sein de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Nous avons perdu cette crédibilité car la Belgique a traîné les pieds ces dernières années pour obtenir l'augmentation budgétaire nécessaire à cette fin, alors que nos alliés faisaient déjà les efforts nécessaires. Cette attitude démontre un manque de solidarité, ce qui a entraîné de graves dommages diplomatiques. Cette situation est devenue d'autant plus intenable qu'en tant qu'hôte des sièges de l'Union européenne, de l'OTAN et du SHAPE (*Supreme Headquarters Allied Powers Europe*), notre pays bénéficie de ce fait de nombreux avantages politiques, diplomatiques et économiques.

La menace de guerre est plus grande aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été lors de la Guerre froide. Pourtant, le niveau de préparation actuel de notre pays est insuffisant, et ce dans tous les domaines. La population n'est pas suffisamment informée et pas suffisamment consciente de la réalité des menaces militaires. Nos plans de défense sont encore trop fragmentés. L'industrie de défense est encore insuffisamment capable de fournir nos forces armées en cas de crise ou de conflit grave.

La faiblesse militaire provoque des agressions militaires, la force militaire les décourage. Il est donc essentiel que la Belgique renforce elle aussi ses forces armées sans tarder. Investir dans une défense solide pour maintenir la paix est toujours moins coûteux que de supporter les coûts d'un conflit. Malgré les progrès réalisés dans le cadre de la Vision Stratégique 2016 et du plan STAR 2022, les capacités actuelles de la Défense et de l'industrie qui la soutient restent insuffisantes pour répondre aux exigences que nous impose la détérioration de la situation sécuritaire.

Pour y parvenir, la Défense doit subir une profonde transformation. De la petite force militaire axée sur les interventions expéditionnaires (guerres de choix) qu'elle est aujourd'hui, notre armée doit se transformer en une force armée solide axée sur la dissuasion et les conflits de haute intensité dans le contexte de la défense collective (guerres de nécessité). Ce changement de paradigme exige que nous comblions nos lacunes capacitaires, que nous constituions des stocks stratégiques de munitions et d'équipements et que nous augmentions les effectifs militaires.

Une plus grande sensibilisation aux risques sécuritaires auxquels notre pays est exposé est également nécessaire. Une communication claire permettra à la population de prendre conscience de ces risques, mais aussi des mesures et l'expertise de la Défense pour y répondre de manière appropriée. De cette manière, nous renforçons l'implication des citoyens dans les efforts nécessaires pour améliorer notre protection.

L'OTAN reste le pilier central de notre défense collective. L'Union européenne joue un rôle complémentaire important à cet égard. Contrainte par la détérioration des conditions de sécurité, l'Union européenne promeut désormais activement le réarmement des États membres européens. Elle s'est également engagée à intégrer l'industrie européenne de la défense et à développer des capacités militaires communes. L'Union européenne et l'OTAN ne doivent donc pas être considérées comme des entités concurrentes, mais comme des partenaires complémentaires travaillant en synergie pour renforcer la sécurité européenne.

La Boussole stratégique européenne souligne le caractère essentiel de cette coopération. La grande valeur ajoutée de l'Union européenne réside dans les incitations économiques et l'optimisation du marché commun de la défense. Sans cela, le réarmement de l'Europe ne pourra jamais être réalisé à temps, ni de manière rentable. Au sein de l'OTAN, nos alliés américains exigent depuis longtemps que les européens garantissent une plus grande part de la dissuasion militaire de l'OTAN en Europe. Cela devrait permettre aux États-Unis de concentrer leurs propres capacités sur la défense du flanc occidental de l'OTAN : le Pacifique. L'administration américaine actuelle ne nous dit rien de nouveau à cet égard. Ce « pivot vers l'Asie » est une conséquence inévitable de la position géopolitique de plus en plus affirmée de la Chine et du renforcement de ses capacités militaires.

L'Europe est donc contrainte d'atteindre un certain degré d'autonomie stratégique. Nous devons être en mesure d'assurer nous-mêmes la sécurité sur le continent européen, grâce à une dissuasion militaire crédible capable de décourager toute action armée contre l'Union européenne et ses alliés. Cela ne signifie pas pour autant un détachement des États-Unis en termes stratégiques et matériels. Au contraire, un tel détachement pourrait conduire à des systèmes d'armes sous-optimaux et inutilement coûteux pour les forces armées européennes, ce qui aurait pour conséquence de les affaiblir inutilement et de nuire à notre sécurité. Toute critique irréfléchie et infondée de l'OTAN ne sert que les intérêts des adversaires de l'Europe. Ils cherchent à semer la discorde au sein de l'alliance, car ils savent que nous sommes plus forts si nous sommes unis. Sur cette question, notre pays préconise une approche équilibrée visant à développer l'industrie et les capacités de défense européennes dans le cadre de l'OTAN. Ce pilier européen devrait éviter un double travail et assurer l'interopérabilité avec nos alliés, en harmonisant les capacités et en standardisant les équipements.

Pour réaliser cette nouvelle Vision Stratégique, le gouvernement belge prévoit d'allouer plus de ressources aux forces armées d'ici 2035. Le 11 avril 2025, le gouvernement a adopté un plan budgétaire pour la défense intitulé « Contribution stratégique à la paix par la Force ». Ce plan porte l'effort de défense de notre pays à 2 % du PIB dès 2025, effort qui sera maintenu comme minimum conformément au principe de « *halt any decline* ». La trajectoire retenue dans la présente Vision Stratégique prévoit un effort de défense de 2 % du PIB jusqu'en 2033 et ensuite 2,5 % du PIB en 2034.

Il est important de noter que ce plan budgétaire préserve la flexibilité qu'a le gouvernement d'ajuster cette trajectoire de croissance si la situation exige plus de moyens. Suite au sommet de l'OTAN, qui s'est tenu à La Haye les 24 et 25 juin 2025, le gouvernement se penchera sur les modalités d'une éventuelle révision à la hausse sur la base du plan budgétaire de la défense, en fonction de l'objectif fixé par l'Alliance.

Comment nous allons renforcer nos forces armées

Cette Vision Stratégique expose comment la Défense se renforcera concrètement pour apporter une réponse appropriée aux défis sécuritaires grandissants susmentionnés. En termes de capacités, la priorité stratégique est de renforcer la robustesse de nos forces armées en augmentant leur puissance de combat et en améliorant leur préparation (*readiness*) et leur durabilité opérationnelle (*sustainability*). Pour ce faire, il faut à la fois combler les lacunes capacitaires et constituer des stocks, notamment de munitions, afin d'être prêt à faire face à des conflits de haute intensité.

Dans le même temps, les effectifs seront augmentés, une réserve territoriale sera développée et un service militaire volontaire sera introduit. Pour une défense plus efficace, les infrastructures seront améliorées et renforcées. L'innovation est un autre pilier essentiel de cette stratégie : la Défense anticipe la guerre du futur en intégrant des technologies avancées, en collaboration avec le monde universitaire et l'industrie.

Pour répondre plus efficacement aux nouvelles menaces, la Défense modernisera son fonctionnement et, à cette fin, révisera notamment le cadre juridique applicable. Parallèlement, une stratégie de communication claire, transparente et proactive sera déployée pour informer et sensibiliser le public aux défis sécuritaires auxquels la Belgique, l'Union européenne et l'OTAN sont confrontés, ainsi qu'aux efforts de la Défense pour s'y préparer.

Enfin, notre sécurité et notre défense ne peuvent être pleinement garanties que si la société est résiliente et prête collectivement. Dans cette optique, la Défense renforce ses partenariats avec tous les acteurs concernés, tant au niveau fédéral qu'au niveau des entités fédérées, en mettant particulièrement l'accent sur l'industrie de la défense afin d'encourager l'innovation et d'accélérer la production d'équipements et de munitions.

Le sommet de l'OTAN à La Haye était une première excellente occasion pour la Belgique de réaffirmer son engagement en tant qu'allié fiable. Par des engagements concrets, le gouvernement veut restaurer la crédibilité diplomatique du pays. C'est dans ce contexte que cette nouvelle Vision Stratégique a été approuvée par le gouvernement. C'est également dans cette optique qu'une nouvelle loi de programmation militaire des investissements (ci-après dénommée « loi de programmation militaire ») sera rapidement soumise au Parlement.

Theo Francken
Ministre de la Défense

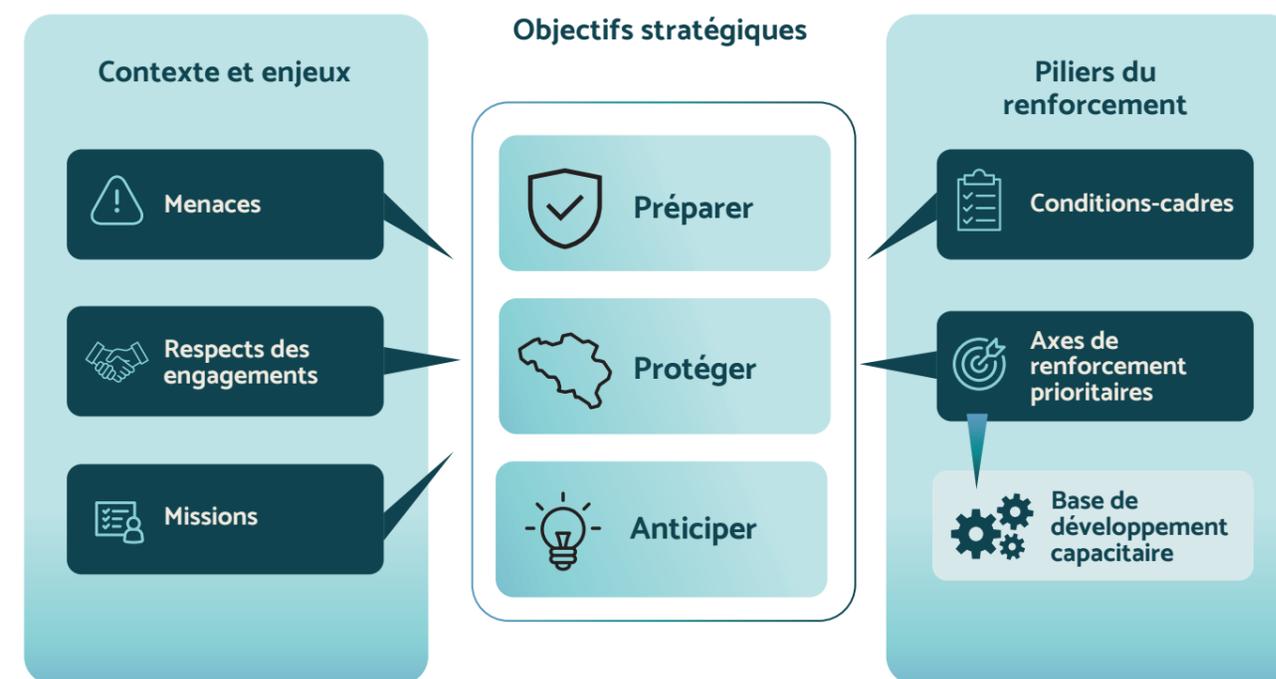


Fil directeur stratégique de l'avenir de la Défense

La Vision Stratégique de la Défense présente une orientation cohérente, fondée sur une analyse approfondie du contexte international et des menaces émergentes. Dans un environnement sécuritaire en pleine mutation, marqué par l'instabilité, l'imprévisibilité et la montée des menaces hybrides et conventionnelles.

Face à ces défis, une action rapide est essentielle pour préserver la capacité de la Belgique à se défendre, contribuer à la sécurité collective et maintenir sa crédibilité auprès de ses partenaires internationaux. La Vision Stratégique fixe une ambition à l'horizon 2035, structurée autour de trois objectifs : se préparer à faire face à un conflit de haute intensité, protéger le territoire et la population, et anticiper les nouvelles formes de conflictualité.

Pour y parvenir, une transformation en profondeur de l'outil de défense est nécessaire. Celle-ci repose sur plusieurs leviers : maximiser l'output opérationnel, renforcer les effectifs, accélérer le développement capacitaire, et garantir un financement stable et aligné sur nos engagements internationaux. Ces efforts doivent être soutenus par des conditions-cadres solides, formant ainsi le socle d'une Défense capable de répondre aux défis actuels et futurs.



© Belgen Défense

Analyse des défis sécuritaires et de leurs conséquences

3



© Belgian Défence

3.1 Dégradation de l'environnement de sécurité

Depuis la chute du bloc soviétique, l'Europe a connu une période de stabilité et de prospérité sans précédent. Toutefois, les évolutions géopolitiques et socio-économiques récentes démontrent clairement que cette ère est révolue.

Le conflit russo-géorgien en 2008 ainsi que conflit en Ukraine ont brutalement rappelé que la guerre en Europe n'est plus une hypothèse abstraite, mais une réalité. Cette rupture stratégique a mis un terme aux illusions d'un monde durablement pacifié, rendant obsolète l'idée d'une réduction progressive des besoins militaires. L'invasion russe a agi comme un électrochoc pour l'Europe, désormais confrontée à des menaces directes à ses frontières.

L'environnement de sécurité actuel, marqué par sa volatilité, son incertitude, sa complexité et son ambiguïté, est aggravé par une compétition croissante entre acteurs étatiques et non-étatiques, que ce soit sur les plans idéologique, technologique ou économique. Cette dynamique engendre une série de menaces multidimensionnelles qui pèsent directement sur la stabilité du continent européen. La menace de conflits armés, qu'ils soient conventionnels ou hybrides, est désormais une réalité pressante. Ces dernières années, l'Europe, et la Belgique, sont déjà confrontées à une intensification des attaques hybrides : sabotages d'infrastructures critiques comme les câbles sous-marins, cyberattaques visant aussi bien des institutions publiques que des acteurs privés, et campagnes de désinformation, notamment en période électorale.

Dans ce contexte, même si nous ne sommes pas en guerre, nous ne vivons plus vraiment en paix. Nous évoluons dans un temps de conflictualité diffuse, marqué par l'intensification des menaces hybrides et l'effacement progressif des frontières entre paix et hostilité. Cette zone grise, que l'on pourrait qualifier de « temps de crise » ou, plus précisément, de « période de menaces hybrides accrues », exige une vigilance permanente, une posture stratégique adaptée et une capacité de réaction renforcée.

En raison de sa situation géographique stratégique et de son rôle d'accueil pour de nombreuses institutions internationales, la Belgique est particulièrement exposée. Par ailleurs, son économie ouverte repose fondamentalement sur la stabilité des connexions physiques et numériques avec ses partenaires. Placée en première ligne sur le flanc Nord-Ouest de l'Europe, notre forte densité en infrastructures critiques, conjuguée à notre fonction de pays hôte et de carrefour lo-

gistique pour la défense européenne, fait de la Belgique une cible de choix sur la scène géopolitique.

Pour notre pays comme pour l'ensemble de ses partenaires européens, le nouveau paradigme sécuritaire souligne l'importance cruciale de la défense du territoire national et de la solidarité accrue en matière de défense collective. Cette exigence implique des forces armées crédibles et dissuasives, une base industrielle de défense robuste capable de soutenir un conflit de haute intensité, ainsi qu'une société résiliente, informée et mobilisée autour des enjeux de sécurité et de souveraineté.

Enfin, les fondements mêmes de nos institutions démocratiques sont aujourd'hui mis à l'épreuve par nos adversaires sur le plan géopolitique et idéologique. La cohésion européenne et le lien transatlantique, pourtant essentiels à notre sécurité, se voient fragilisés. Dans de nombreux pays occidentaux, la montée du populisme et des extrémismes - souvent alimentée par ces influences extérieures - ébranle la légitimité démocratique, affaiblit la gouvernance et creuse les divisions. Des campagnes de désinformation visent également à manipuler l'opinion publique et à perturber les processus décisionnels. Autant de signaux d'alarme qu'il est impératif de prendre en compte avec lucidité et détermination.



© Getty Images

3.2 Analyse des menaces

Dans une approche stratégique, il convient de distinguer la menace, entendue comme une source potentielle de danger, de l'action, qui en constitue la concrétisation. Il importe également de différencier la menace du risque, ce dernier représentant l'évaluation contextualisée de la menace, au regard des vulnérabilités propres à l'environnement considéré.

Menaces géopolitiques

LA RUSSIE

Depuis l'annexion de la Crimée en 2014, puis avec sa guerre d'agression déclenchée en 2022, la Russie a profondément bouleversé l'environnement de sécurité euro-atlantique. Elle ne se contente pas d'agresser militairement l'Ukraine : elle intensifie également ses efforts de déstabilisation dans ce qu'elle considère comme sa sphère d'influence - en attisant par exemple les tensions dans des zones telles que la Moldavie ou le Sud-Caucase -, tout en menant des actions perturbatrices dans notre voisinage élargi, notamment au Moyen-Orient et en Afrique. La Russie conserve des capacités militaires conventionnelles importantes, appuyées par un arsenal nucléaire puissant, ce qui en fait une menace concrète. Depuis février 2022, le président russe a multiplié les références explicites à l'emploi potentiel de l'arme nucléaire, notamment à l'encontre des pays alliés. Le conflit en Ukraine illustre une stratégie militaire délibérément brutale, dépassant largement les cibles militaires légitimes pour viser des populations civiles et des infrastructures critiques. Parallèlement, la Russie recourt quotidiennement à des actions hybrides : sabotages, cyberattaques, campagnes de désinformation, ingérence politique, etc. De manière plus concrète, elle démontre son hostilité par des actes répétés, tels que la violation régulière de l'espace aérien européen, soulignant le caractère délibéré et menaçant de ses actions. La Russie est clairement engagée dans une économie de guerre qui lui permet de considérablement accroître ses capacités de production militaro-industrielle. En 2024, ses dépenses de défense représentaient près de 40 % de son budget fédéral, soit environ 9 % de son PIB (contre 6 % en 2023). En 2025, elles devraient, en parité de pouvoir d'achat, dépasser celles de l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Le risque accru lié à cette montée en puissance, facilitée par le soutien technologique, industriel et économique apporté par des États comme la

LA CHINE

La politique chinoise, de plus en plus affirmée et assertive, s'inscrit dans une dynamique de compétition stratégique globale - y compris sur le plan militaire - où la Chine se positionne simultanément comme partenaire, concurrent et rival. Comme le souligne le Livre blanc de la Commission européenne, la Chine, bien qu'étant un partenaire commercial majeur de l'Union européenne, renforce activement ses capacités militaires. Ses dépenses militaires sont désormais les deuxièmes plus élevées au monde, dépassant largement celles des autres puissances d'Asie de l'Est. Ce renforcement rapide touche des secteurs stratégiques clés : les forces nucléaires, le domaine spatial, et le cyberspace. Parallèlement, les actions unilatérales de Pékin en mer de Chine orientale et méridionale déstabilisent l'ordre régional, tandis que sa projection militaire croissante dans le Pacifique Sud et l'océan Indien suscite une vigilance accrue parmi les partenaires européens. Le *statu quo* autour de Taïwan constitue un point de tension majeur, dont la rupture - en particulier par un conflit armé - entraînerait des répercussions mondiales considérables, notamment une désorganisation du commerce international, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et une instabilité géopolitique aux conséquences directes pour l'économie européenne. La Chine suit attentivement le conflit en Ukraine, observant la cohésion occidentale et la solidité de notre réponse face à l'agression russe. Notre capacité à gérer ce conflit influencera probablement la manière dont Pékin envisagera ses propres ambitions territoriales, notamment à l'égard de Taïwan. Le Concept stratégique de l'OTAN reconnaît que la Chine poursuit des objectifs politiques, économiques et militaires coercitifs, contraires aux intérêts, à la sécurité et aux valeurs des Alliés. Pékin mène également des opérations hybrides contre les États occidentaux : cyberattaques, campagnes de désinformation, espionnage,

Chine, l'Iran ou la Corée du Nord, est une source de préoccupation. Moscou assume pleinement cette posture conflictuelle à l'égard de l'Occident, qu'elle affirme combattre dans ce qu'elle présente comme une guerre à part entière. Elle combine volonté politique, capacité militaire et prise de risque stratégique. C'est pourquoi la Russie est désignée comme la menace principale et immédiate dans le Concept stratégique de l'OTAN, ainsi que dans la Boussole stratégique de l'Union européenne.



© AP

ingérence économique et diplomatique, ainsi qu'une rhétorique hostile. La Chine cherche également à remodeler l'ordre international fondé sur des règles, notamment dans les domaines spatiaux, maritime et numérique. À long terme, elle demeure la seule puissance capable de contester la primauté stratégique des États-Unis. Cette réalité structurelle explique en grande partie le recentrage stratégique américain vers l'Indo-Pacifique.

L'IRAN

L'Iran cherche activement à saper l'Occident et ses valeurs, notamment en fournissant des armes à la Russie pour soutenir son agression contre l'Ukraine. Pour protéger ses intérêts régionaux et étendre sa zone d'influence, le pays dispose des IRGC (*Islamic Revolutionary Guard Corps*) et plus particulièrement de la Force Al-Quds qui est spécialisée dans la guerre non-conventionnelle et le soutien aux *proxies* iraniens. Ses activités sont entre autres le recours aux assassinats et aux kidnappings, mais aussi la planification d'attaques terroristes contre des cibles considérées par l'Iran comme des ennemis.

Le conflit récent confirme que ces ambitions, conjuguées au risque que l'Iran devienne une puissance nucléaire, en font une menace majeure pour la sécurité régionale, avec des risques d'escalade, notamment vis-à-vis d'Israël.

LA CORÉE DU NORD

Acteur clé d'une coalition implicite sino-russo-iranienne, la Corée du Nord adopte une posture ouvertement provocatrice, multipliant les démonstrations de force en Asie du Sud-Est qui inquiètent particulièrement la Corée du Sud et exercent une pression croissante sur le Japon. Son engagement militaire depuis juin 2024 aux côtés de la Russie en Ukraine - avec l'envoi de milliers de soldats et la fourniture d'armements - marque une escalade significative du conflit, renforçant l'interconnexion entre la guerre en Europe et les tensions croissantes dans la région Indo-Pacifique, tout en permettant à Pyongyang d'acquérir une précieuse expérience de combat.

À côté de ces puissances révisionnistes autoritaires, d'autres acteurs géopolitiques présentent un positionnement plus ambigu ou autonome, à l'image de l'Inde et du Pakistan. Le regain de tensions entre ces deux États, alimenté par des différends territoriaux persistants, fait peser un risque réel d'escalade régionale, d'autant plus préoccupant qu'ils disposent tous deux de capacités nucléaires.

Parallèlement, le Moyen-Orient reste un foyer majeur d'instabilité. L'attaque du mouvement terroriste Hamas contre Israël, suivie de la riposte israélienne, a ravivé les tensions régionales et exacerbé les clivages entre puissances régionales. Par ailleurs, le changement récent de régime en Syrie a plongé le pays dans une incertitude profonde, aggravant le risque d'instabilité déjà chronique de la région et créant un terrain propice aux ingérences étrangères et aux groupes armés non-étatiques.

Menaces terroristes

Le terrorisme demeure une menace majeure, protéiforme et en constante évolution. Il s'exprime tant par l'ancrage territorial de groupes djihadistes en Afrique que par les attaques transnationales menées depuis la péninsule Arabique, notamment par les Houthis, illustrant l'élargissement géographique et stratégique de cette menace.

Dans ce contexte, la situation en Afrique reste un enjeu majeur, en raison de ses répercussions directes potentielles sur notre sécurité nationale, d'autant plus vulnérable face à l'influence croissante de la Russie et de la Chine, qui y déploient des stratégies à la fois offensives et concurrentielles. En effet, la Russie utilise le continent africain comme levier pour restaurer son statut de grande puissance et contester l'influence de l'Occident. Par une présence militaire et paramilitaire accrue, des campagnes de désinformation et un soutien assumé à des régimes autoritaires, elle cherche à étendre son emprise tout en sapant les dynamiques démocratiques. La Chine, quant à elle, mise sur une stratégie d'investissement massif dans les infrastructures et l'octroi de prêts, instaurant une dépendance économique à long terme. Elle exerce parallèlement des pressions politiques par le biais

d'une diplomatie coercitive. Ces deux puissances tirent parti des fragilités institutionnelles locales pour imposer leurs modèles autoritaires, tout en reléguant au second plan la présence de l'Europe, dont celle de la Belgique. Les conflits en Afrique ne peuvent dès lors plus être considérés comme de simples crises régionales : ils s'inscrivent désormais dans une compétition mondiale pour le pouvoir et l'influence.

Le risque terroriste est également aggravé par l'instabilité structurelle du continent africain, fragilisé par une succession de coups d'État, de conflits armés et de rébellions. Ce climat d'insécurité chronique constitue un terreau fertile pour l'enracinement durable de groupes terroristes. Ces derniers y trouvent refuge, s'organisent, et développent des capacités susceptibles, à terme, de représenter une menace directe pour la sécurité européenne. Le Sahel et la Corne de l'Afrique, en particulier, sont confrontés à une violence chronique, à la fois djihadiste et communautaire. Ces groupes bénéficient d'une liberté de mouvement inquiétante, d'un enracinement local et de moyens opérationnels significatifs. Leur influence s'étend souvent à des zones marquées par des conflits par procuration, comme en Libye, en Syrie ou au Yémen. L'État islamique, bien que militairement affaibli, poursuit ses activités dans la clandestinité, tirant parti des failles sécuritaires pour

maintenir une présence souterraine et durable. En outre, l'explosion démographique de l'Afrique, avec une population qui devrait doubler d'ici 2050 pour dépasser les deux milliards d'habitants, constitue un défi stratégique majeur. Cette croissance rapide, concentrée dans des zones souvent marquées par l'instabilité, la pauvreté et l'insuffisance des infrastructures, risque d'alimenter les tensions sociales, les migrations massives, la compétition pour les ressources et l'expansion de réseaux criminels ou terroristes. Cette dynamique entraînera inévitablement des répercussions directes sur la sécurité européenne et internationale.

La menace terroriste, loin de se cantonner à l'Afrique, s'étend désormais à des zones stratégiques maritimes telles que la mer Rouge. En ciblant des navires civils et militaires, les Houthis compromettent gravement la liberté de navigation dans un corridor vital pour le commerce mondial. Leurs attaques ont forcé la marine marchande à modifier ses itinéraires, entraînant une hausse significative des coûts logistiques ainsi que des retards dans les chaînes d'approvisionnement internationales. La Belgique, dont l'économie repose en grande partie sur ses activités portuaires, en subit directement les conséquences économiques.

Menaces transnationales

Aux menaces délibérées s'ajoutent des crises transnationales et globales qui, sans être des causes directes de conflits, agissent comme des catalyseurs en amplifiant les facteurs de risque existants et en générant de nouvelles menaces.

Le changement climatique, en intensifiant des phénomènes tels que la sécheresse ou la pénurie d'eau, alimente les tensions sociales et politiques, créant un terrain propice à l'instabilité, à la radicalisation et à des mouvements migratoires massifs et non régulés.

Parallèlement, les crises sanitaires mondiales, comme les pandémies, ainsi que les migrations forcées, exacerbent les dynamiques d'insécurité. Ces défis transnationaux, souvent imprévisibles, mettent à l'épreuve les interdépendances économiques et stratégiques, contribuant à fragiliser l'ordre international.

Les vulnérabilités économiques, notamment celles liées aux chaînes d'approvisionnement - qu'il s'agisse de dépendances énergétiques, de matières premières ou de technologies critiques - sont de plus en plus exploitées comme instruments d'influence ou de pression.

Ces facteurs transversaux ont démontré leur capacité à déstabiliser les États et à accentuer les tensions sur la scène internationale.

3.3 Nouveau paradigme de sécurité pour l'Occident

Une ère de rivalités hybrides en expansion

Le nouvel environnement de sécurité se caractérise par une diversification et une intensification des menaces, qui prennent des formes dépassant largement le cadre des affrontements militaires conventionnels. Les actions hybrides, qui conjuguent coercition et subversion, mêlent habilement des méthodes conventionnelles et non conventionnelles. Orchestrées par des acteurs étatiques ou non-étatiques, elles poursuivent des objectifs essentiellement politiques.

Ces actions peuvent prendre des formes multiples et variées. Parmi celles-ci figurent les cyberattaques ciblant les infrastructures critiques, les institutions publiques ou les entre-

prises privées. S'y ajoutent les campagnes de désinformation diffusées via les réseaux sociaux pour semer la confusion, influencer l'opinion publique ou saper la confiance dans les institutions démocratiques. La pression migratoire orchestrée, l'ingérence politique, l'espionnage économique et industriel, ainsi que le sabotage physique ou numérique sont également des menaces potentielles. Enfin, des tactiques encore plus discrètes, comme le financement de groupes extrémistes, les opérations d'influence culturelle ou religieuse, ou encore l'usage de leviers économiques (par exemple via des investissements stratégiques), peuvent aussi être considérées comme des actions hybrides.

Souvent difficiles à attribuer avec certitude, ces actions visent à exploiter les vulnérabilités sociétales, économiques et poli-



tiques d'un pays, tout en évitant une réponse militaire directe. Leur objectif est de fragiliser, influencer ou déstabiliser un ou plusieurs États, tout en demeurant en dessous du seuil d'un conflit armé ouvert. Ainsi, bien qu'aucun conflit ne soit officiellement engagé, la situation ne peut plus être qualifiée de paix véritable. Dans ce nouvel environnement, les frontières physiques et juridiques traditionnelles apparaissent obsolètes. L'exposition directe des États alliés à des menaces hybrides complexifie la coordination d'une réponse collective et soulève des incertitudes quant à l'applicabilité de l'article 5 de l'OTAN. La difficulté d'attribution précise des attaques renforce encore cette complexité, entravant la mise en place de contre-mesures efficaces.

En Europe, les actions hybrides mettent à rude épreuve notre résilience et nos capacités de réaction. Dans ce contexte, une adaptation des stratégies de sécurité s'impose, reposant sur une posture plus agile, un renforcement des mesures préventives, ainsi qu'une refonte des cadres législatifs afin d'anticiper et de baliser efficacement les réponses à ces menaces diffuses et protéiformes.

Basculement stratégique : hypothèses et scénarios

Dans un contexte marqué par des rivalités décomplexées, l'émergence de nouveaux équilibres et la multiplication de menaces à la fois multiformes et persistantes, l'environnement stratégique international connaît une transformation profonde, caractérisée par une imprévisibilité croissante. Face à cette réalité, il est essentiel d'élaborer des scénarios d'évolution du paysage géopolitique, afin de mieux se préparer à un avenir incertain.

Les scénarios qui suivent, loin d'être figés, sont appelés à interagir, à se renforcer mutuellement ou à évoluer rapidement sous l'effet de chocs extérieurs. Ils visent à éclairer le changement de paradigme en mettant en évidence les dynamiques possibles, à moyen et long terme, afin d'alimenter la réflexion stratégique en matière de prévention, d'anticipation et de résilience.

› Une attaque militaire russe contre l'Europe ou l'OTAN : quelle qu'en soit l'issue, la fin du conflit en Ukraine pourrait inciter la Russie à tester notre cohésion et notre détermination. Une telle stratégie pourrait commencer par des actions limitées mais à forte portée symbolique, telles qu'une incursion militaire dans les pays baltes ou une frappe ciblée par missile contre un État membre de l'Alliance, y compris notre pays vu sa position géographique et politico-économique. L'objectif implicite serait d'évaluer

la robustesse de la solidarité transatlantique : les Alliés feraient-ils front commun ou, au contraire, la crainte d'une escalade - amplifiée par la pression des opinions publiques - conduirait-elle à une réaction prudente, voire hésitante ?

› Des attaques hybrides de grande ampleur : la Russie notamment pourrait conduire des opérations hybrides à large spectre visant à neutraliser ou perturber des infrastructures critiques, qu'elles soient civiles ou militaires. Cela inclurait des cyberattaques massives susceptibles de paralyser des systèmes essentiels au fonctionnement de la société, tels que les réseaux de communication, les plateformes de paiement électronique, l'approvisionnement en énergie ou l'accès à internet. De telles perturbations auraient un impact profond sur l'économie et le quotidien des citoyens, instaurant un climat de désordre généralisé. Parallèlement, des campagnes de désinformation coordonnées pourraient amplifier la peur et semer le doute au sein des opinions publiques européennes, sapant la cohésion sociale et affaiblissant la volonté politique de riposter de manière unifiée.

› Un conflit dans la région Indo-Pacifique : dans sa volonté d'affirmer son statut de puissance dominante, la Chine pourrait entreprendre une opération militaire visant à prendre le contrôle de Taïwan, contraignant les États-Unis à intervenir militairement. Un tel conflit entraînerait des conséquences mondiales importantes, en perturbant fortement les chaînes d'approvisionnement, notamment dans des secteurs essentiels comme l'électronique ou l'accès aux matières premières critiques, dont l'Europe dépend largement.

› Une déstabilisation croissante de l'Afrique : la périphérie Sud de l'Europe pourrait connaître une instabilité grandissante sous l'effet conjugué d'une forte pression démographique, du changement climatique, de tensions régionales alimentées par l'extrémisme, ainsi que d'ingérences extérieures de plus en plus marquées. Cette situation pourrait engendrer des menaces transnationales accrues, notamment en matière de sécurité, et provoquer des flux migratoires massifs et difficilement contrôlables. Ces dynamiques généreraient des tensions sociales au sein des sociétés européennes et exacerberaient les divisions politiques entre États membres, fragilisant ainsi la cohésion et la solidarité européennes.

Plusieurs autres paramètres sont susceptibles de venir encore renforcer ou modifier les dynamiques possibles envisagées dans ces scénarios.

› La volonté de l'actuelle administration américaine - déjà exprimée par le passé mais cette fois fermement réitérée - de recentrer sa stratégie sur la région Indo-Pacifique - comprendre la Chine - ainsi que sur les enjeux de sécurité intérieure, est susceptible d'influencer les scénarios envisagés. Ce réalignement stratégique impliquera un redéploiement progressif de forces américaines stationnées en Europe, affaiblissant ainsi la posture défensive conventionnelle de l'OTAN sur son flanc Est et exposant davantage les Alliés européens à d'éventuelles manœuvres agressives de la Russie. Dans ce contexte, il incombera désormais aux alliés européens, ainsi qu'au Canada, d'assumer rapidement la responsabilité principale de la dissuasion et de la défense du continent européen. Ce rééquilibrage stratégique est communément désigné sous le terme de « transfert du fardeau » (*burden shifting*).

› Les dérives de l'extrême droite en Europe pourraient également constituer un paramètre aggravant. Portés par un discours identitaire, xénophobe et souvent eurosceptique, certains partis extrémistes remettent en cause les valeurs démocratiques fondamentales européennes. On observe également une montée de la haine envers les minorités ainsi que la banalisation des propos racistes. Ces dérives, alimentées par la désinformation et les crises économiques ou migratoires, fragilisent la cohésion sociale et menacent les principes de tolérance et d'ouverture qui fondent l'Union européenne.

› Les effets de ces scénarios pourraient également être amplifiés par la montée en puissance d'une dynamique d'influence orchestrée par un front, de moins en moins hétérogène, composé notamment de la Chine, de la Russie, de la Corée du Nord, de l'Iran, et d'autres nations poursuivant des intérêts communs - même ponctuellement alignés - dans le but de fragiliser et d'isoler l'Occident. Par ailleurs, les BRICS, regroupant désormais des puissances émergentes comme la Chine, l'Inde, la Russie, le Brésil, l'Afrique du Sud ainsi que de nouveaux membres tels que l'Arabie Saoudite et l'Iran, affichent une ambition croissante de remodeler l'ordre économique mondial. L'un de leurs objectifs majeurs est de réduire la dépendance au dollar américain, une évolution qui, si elle venait à se concrétiser, pourrait entraîner une fragmentation du système monétaire international et exacerber les tensions avec les pays occidentaux.

Loin d'être hypothétiques, ces scénarios de plus en plus probables mettent en lumière l'importance de renforcer la préparation et la résilience, tant au sein de nos forces armées qu'à l'échelle de la société tout entière. Dans ce contexte incertain, comme par le passé, une Alliance atlantique robuste et une Union européenne unie demeurent des atouts stratégiques essentiels.

Bien que l'évitement de la concrétisation de ces scénarios dépasse le seul champ de compétence de la Défense, la présente Vision Stratégique s'inscrit résolument dans cette dynamique. Elle contribue à l'anticipation des menaces émergentes, au renforcement de la résilience, et à la consolidation des capacités de réponse. La résilience est notamment renforcée grâce à une approche intégrée dite 3D, dans laquelle la Défense agit en coordination étroite avec la diplomatie et la coopération au développement, afin de promouvoir la stabilité au-delà des frontières nationales.

Adaptation de la posture de sécurité occidentale

Face à la dégradation continue de l'environnement de sécurité international, les pays occidentaux ont engagé une révision en profondeur de leur posture stratégique qui se concrétise en une dynamique de réarmement et de modernisation accélérée des capacités militaires. Celle-ci vise à restaurer la dissuasion, à renforcer la crédibilité opérationnelle et à répondre à un spectre de menaces de plus en plus diversifié, allant des conflits conventionnels aux formes hybrides de confrontation, en passant par des prises de contrôle terroristes de certains États. Ces défis, qui dépassent le strict domaine militaire, poussent les pays occidentaux à adopter une approche de sécurité globale qui intègre les dimensions économiques, technologiques, informationnelles, diplomatiques et sociétales au volet militaire.

Dans un contexte de relations transatlantiques parfois contrastées, les Alliés occidentaux s'emploient à consolider leurs partenariats historiques. L'OTAN connaît un regain de pertinence face à la menace russe, tandis que de nouveaux partenariats stratégiques se développent, notamment dans l'Indo-Pacifique.

L'Europe, qui dans cette dynamique, ne peut plus totalement compter sur les garanties d'autres puissances, doit augmenter son autonomie en matière de défense. Cela s'inscrit dans une volonté européenne de renforcer le pilier européen au sein de l'OTAN, tout en développant une autonomie stratégique accrue en matière de défense. Comme le souligne la Boussole stratégique en matière de sécurité et de défense de l'Union européenne, une Europe plus forte et plus affirmée dans le domaine de la sécurité et de la défense contribuera positivement à la sécurité globale et transatlantique. Face à un environnement sécuritaire de plus en plus hostile, l'Europe est appelée à opérer un véritable saut quantique pour accroître son autonomie stratégique et ses capacités de défense.

En renforçant sa capacité à réagir de manière autonome face aux chocs géopolitiques, l'Europe pose les fondements d'une

Union capable de défendre ses intérêts, d'assurer la sécurité de ses citoyens et de s'affirmer comme un acteur influent sur la scène internationale. Dans un environnement mondial de plus en plus instable, cette autonomie stratégique ne constitue pas un luxe, mais une nécessité existentielle.

Défis du nouveau paradigme

Dans un monde confronté à un nouveau paradigme de sécurité, les défis évoluent, se multiplient et se complexifient.

Dans ce contexte, les nouvelles technologies jouent un rôle ambivalent : si elles offrent des opportunités inédites, elles introduisent également de nouvelles vulnérabilités, en particulier dans le domaine cyber, où les attaques sont désormais fréquentes, ciblées et d'une sophistication croissante. Dans un contexte où l'asymétrie entre technologies civiles accessibles et systèmes d'armement militaires onéreux devient plus marquée, il est crucial pour l'Europe de rester à la pointe de l'innovation. Cela garantit non seulement une capacité de dissuasion crédible, mais aussi une autonomie stratégique renforcée.

Parallèlement, des enjeux transnationaux majeurs fragilisent la stabilité globale et rendent les sociétés plus perméables aux chocs extérieurs. L'incertitude grandissante sur la scène

internationale, nourrie par l'instabilité des alliances, l'émergence de nouvelles puissances et la remise en cause des cadres de gouvernance multilatéraux, exige une adaptation à la fois proactive, rapide, et agile.

Dans cette dynamique, la cohésion interne des démocraties européennes et transatlantiques constitue un facteur déterminant. Face aux divisions politiques, à la montée des populismes et à la perte de confiance dans les institutions, maintenir l'unité nationale, européenne et transatlantique est essentiel pour garantir une réponse collective et efficace aux menaces actuelles et futures.

Ainsi, le nouveau paradigme de sécurité impose aux États membres de l'Union Européenne et aux Alliés de redéfinir leur posture de sécurité pour répondre aux défis d'un monde multipolaire, incertain et complexe. La Belgique n'y fait pas exception. Ce nouveau paradigme repose sur la capacité à concevoir la sécurité de manière globale, à dissuader efficacement, à se défendre, à prévenir les crises et à s'adapter pour renforcer sa résilience.

L'Europe doit agir, investir et coopérer pour être capable de se protéger. C'est dans cette dynamique que s'inscrit la présente Vision Stratégique.

3.4 Adaptation aux menaces actuelles et futures



© Belgian Defence

Apprendre de la guerre en Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a mis en lumière la vulnérabilité de l'Europe face aux menaces conventionnelles, renforçant l'urgence d'une défense collective et crédible. La cohésion entre Alliés et l'adaptabilité aux scénarios imprévus sont cruciales pour répondre efficacement à l'évolution rapide des menaces.

La Défense tire les enseignements du conflit en Ukraine et s'efforce de les mettre en œuvre. Le retour d'expérience issu de cette guerre apporte un éclairage précieux sur l'évolution des formes contemporaines de la guerre, dont il est essentiel de tirer les enseignements pour se préparer aux guerres de demain, tout en ne perdant pas de vue que la Russie, elle aussi, tirera inévitablement ses propres leçons.

Cette anticipation concerne nos forces armées, mais aussi notre base industrielle et technologique de défense qui, forte de cette expérience, doit orienter la recherche et les développements industriels en tenant compte des exigences de la guerre moderne.

Une guerre en mutation

La guerre ne cesse de se transformer, tant dans sa nature que dans la manière dont elle est conduite. Cette mutation n'est plus une perspective théorique, mais une réalité bien tangible. Le théâtre d'opérations ukrainien révèle un bouleversement profond des dynamiques militaires, où l'émergence de nouvelles technologies redéfinit les équilibres stratégiques sur le terrain. Ce nouveau visage de la guerre, dominé par l'innovation technologique, bouleverse les schémas traditionnels et impose une refonte en profondeur des doctrines opérationnelles.

Les systèmes téléopérés, notamment les drones, occupent aujourd'hui une place centrale dans les conflits modernes, comme en témoigne leur emploi massif par l'Ukraine et la Russie. Ces dispositifs se sont imposés comme des instruments essentiels pour la surveillance, la reconnaissance, le ciblage et les frappes, jouant un rôle déterminant dans la conduite des manœuvres terrestres et la neutralisation des capacités ennemies. Leur prolifération rapide, y compris sous des formes rudimentaires et à faible coût, impose une réponse urgente et adaptée, notamment dans les domaines de la guerre électronique et de la défense anti-drones.

Dans ce contexte, une asymétrie croissante se dessine entre, d'un côté, des technologies accessibles au grand public - tels les drones commerciaux ou les outils d'intelligence artificielle (IA) - et, de l'autre, des systèmes d'armement conventionnels coûteux et disponibles en quantité limitée. Des équipements simples, agiles et bon marché peuvent désormais neutraliser des plateformes sophistiquées avec efficacité, remettant notamment en question la mise en œuvre opérationnelle de certaines capacités. Dans ce contexte mouvant, il devient impératif d'adapter les choix capacitaires aux menaces émergentes. Cela implique de privilégier la flexibilité, l'agilité technologique et la résilience opérationnelle. Il ne s'agit pas d'opposer capacités traditionnelles et nouvelles technologies, mais bien de les articuler intelligemment car, dans tout rapport de force, chaque capacité déployée par un camp appelle une réponse équivalente de l'autre. Il n'est donc pas question de réduire ses moyens conventionnels mais bien de les consolider en y intégrant les nouvelles technologies.

Parallèlement, la cyberguerre s'impose comme un nouveau front stratégique. Elle se manifeste par des attaques dirigées contre les infrastructures sensibles et des opérations de renseignement de plus en plus sophistiquées, renforcées par l'intelligence artificielle. Dans ce contexte, la cybersécurité prend une importance croissante : les systèmes de commandement, de contrôle et de communication deviennent désormais aussi exposés aux cyberattaques qu'aux frappes conventionnelles.

Sur le plan tactique, la formulation « *there is nowhere to hide* » prend tout son sens dans ce nouvel environnement opérationnel : le champ de bataille tend à devenir de plus en plus numériquement transparent. Chaque mouvement sur le terrain est désormais susceptible d'être détecté en temps réel grâce à des technologies avancées de surveillance. Drones, satellites en orbite basse, capteurs infrarouges, guerre électronique composent un écosystème qui rend la dissimulation nettement plus difficile. Dans ce contexte, la capacité des forces militaires à préserver leur furtivité et à se protéger devient un enjeu majeur. La guerre électronique, en constante évolution, joue un rôle décisif : les systèmes de brouillage et de manipulation des communications ennemies modifient la conduite même des combats. Mais ces contre-mesures font elles-mêmes l'objet de ripostes technologiques, dans une spirale d'innovation continue. Dans ce contexte, la guerre électronique - qu'elle soit offensive ou défensive - requiert des équipements spécialisés, un personnel hautement qualifié, ainsi qu'un accès à des bases de données continuellement mises à jour.

Le conflit en Ukraine a mis en évidence un ensemble de leçons opérationnelles. Il souligne notamment l'importance d'une défense multidomaine, pleinement interopérable et ré-



siliente, capable de faire face simultanément à des menaces hybrides, numériques et conventionnelles. La supériorité aérienne et la capacité à contrer les stratégies d'interdiction d'accès à l'espace aérien (*Anti-Access / Area Denial*) se révèlent être des conditions indispensables à la liberté d'action. La guerre en Ukraine démontre également que la collecte et l'échange en temps réel de renseignements tactiques et opérationnels exigent des capacités techniques robustes, soutenues par une chaîne de commandement et de contrôle (C²) performante, capable de fonctionner en environnement dégradé. Enfin, le conflit a rappelé l'importance d'une logistique agile et d'un réapprovisionnement rapide des stocks, éléments essentiels pour assurer la continuité de l'effort militaire dans la durée.

Vers une guerre informationnelle

Sur le plan psychologique et informationnel, l'essor des guerres hybrides - combinant opérations militaires conventionnelles, cyberattaques, campagnes de désinformation et actions clandestines - redéfinit en profondeur les stratégies de défense et de sécurité.

Aux combats traditionnels s'ajoutent, outre des offensives numériques massives, des manipulations informationnelles à grande échelle et impliquant des acteurs non-étatiques. La dimension cognitive prend une place de plus en plus centrale

dans les affrontements modernes, où la propagande numérique devient une arme à part entière pour influencer les opinions, éroder les résistances et semer la confusion dans les esprits. Le conflit opposant Israël au mouvement terroriste Hamas illustre également cette transformation des conflits en véritables batailles des perceptions. Les réseaux sociaux et les médias jouent désormais un rôle stratégique crucial dans la conquête de l'opinion publique, devenant des espaces de confrontation où se diffusent propagande, récits concurrents et appels à la mobilisation.

Dans ce contexte, la guerre de l'information s'impose comme un levier de puissance autonome, fondé sur la manipulation des émotions, la désinformation et l'ingénierie de l'influence médiatique. Dès lors, la frontière entre paix et guerre s'estompe, brouillant les repères classiques et complexifiant considérablement les dynamiques conflictuelles contemporaines.

Les dimensions informationnelle, cyber et cognitive doivent donc être intégrées à la stratégie de défense. Cela implique de renforcer les moyens de cyberdéfense, de développer des unités spécialisées dans la lutte contre la désinformation, d'investir dans la formation aux opérations psychologiques et de collaborer étroitement avec les acteurs civils - notamment les médias - pour détecter, contrer et anticiper les campagnes d'influence hostiles. Il est également essentiel d'instaurer une culture de résilience informationnelle au sein des

forces armées et de la société, afin de réduire la vulnérabilité aux manipulations et de préserver la cohésion nationale face aux assauts invisibles de la guerre cognitive.

Vers une guerre technologique

Dans un contexte de compétition stratégique exacerbée, le maintien d'une avance technologique constitue un impératif pour les nations occidentales. Cette supériorité technologique est la condition *sine qua non* d'une posture de dissuasion et de défense crédible. Sa perte entraînerait une vulnérabilité accrue.

La transformation technologique de la guerre dépasse largement le cadre des armes traditionnelles. Elle englobe désormais les dimensions non cinétiques du conflit moderne, telles que la guerre électronique, les cyberattaques ou la confrontation dans le domaine spatial. Ces nouvelles formes d'affrontement illustrent la manière dont la technologie agit comme un multiplicateur de puissance, offrant un avantage décisif en termes de précision, de portée, de réactivité, tout en limitant l'exposition des forces déployées.

Pour exploiter pleinement ce potentiel, il est indispensable de garantir l'interopérabilité des systèmes et une connaissance partagée de la situation (*Situational Awareness*). Cela repose sur une architecture robuste de type C⁴I (*Command, Control, Com-*



© AP

munications, Computers and Intelligence), qui fournit aux décideurs une compréhension unifiée et en temps réel du théâtre d'opérations. Cette capacité à percevoir, décider et agir plus vite que l'adversaire devient un avantage stratégique majeur.

Dans cette logique, l'approche intégrée des opérations multi-domaines (*Multi-Domain Operations* - MDO) s'impose comme une évolution incontournable. En s'appuyant sur des systèmes de commandement et de contrôle conjoints, elle permet d'unifier les efforts et d'assurer la cohérence des actions dans toutes les dimensions du champ de bataille - terrestre, maritime, aérienne, cyber et spatiale -. Cette synergie est essentielle pour conserver l'initiative, dominer l'information, et adapter les réponses face à des menaces hybrides et évolutives.

Face à cette réalité, l'OTAN et l'Union européenne ont engagé des initiatives structurantes visant à identifier, soutenir et intégrer les technologies émergentes et perturbatrices (*Emerging Disruptive Technologies* - EDT) les plus critiques. Parmi celles-ci figurent l'intelligence artificielle, l'analyse de données massives (*big data*), la robotique, les systèmes autonomes, les technologies quantiques, les capacités hypersoniques, les innovations spatiales ou encore les matériaux de nouvelle génération.

Vers une guerre de masse

Cette course à la technologie ne doit cependant pas occulter une réalité fondamentale : la technologie ne suffit pas. Une technologie de pointe, sans un volume suffisant de matériels, de troupes, d'armements et de munitions, perd de son efficacité opérationnelle. Il est donc essentiel de maintenir un équilibre entre innovation technologique et puissance militaire classique. L'enjeu réside dans la capacité à articuler de manière cohérente masse et technologie afin de bâtir une supériorité militaire pérenne et adaptable.

La défense collective repose sur la capacité des Alliés à soutenir un effort militaire soutenu dans la durée. Cela implique non seulement des forces bien équipées et interopérables, mais aussi un volume suffisant de moyens pour faire face à une guerre d'attrition. Dans un environnement où les pertes peuvent être significatives dès les premières phases du conflit, disposer d'un grand nombre de systèmes et de munitions est essentiel pour maintenir l'efficacité opérationnelle et garantir la résilience. La masse, en ce sens, n'est pas un luxe mais une condition de base.

Dans le domaine des drones, cette logique de volume prend une forme encore plus marquée : c'est la saturation qui crée l'effet tactique. Le recours massif à ce type de systèmes, y compris à des dispositifs peu coûteux et à usage limité, permet de submerger et saturer les défenses adverses, d'épuiser les moyens de lutte antiaérienne et, ce faisant, de créer des brèches exploitables. Le nombre devient ici un levier stratégique, capable de compenser des capacités individuelles limitées, en misant sur l'effet cumulatif et la pression constante exercée sur l'adversaire.

En définitive, la quantité constitue un facteur clé de résilience stratégique. Disposer d'un volume suffisant de ressources, même moins sophistiquées, élargit le spectre des options opérationnelles et accroît la flexibilité tactique. La maxime « *quantity has a quality of its own* » trouve ici toute sa pertinence : dans les conflits futurs, la supériorité ne résidera pas uniquement dans la technologie, mais dans la juste articulation entre innovation et masse.

3.5 Urgence de la situation et conséquences sur notre défense

Le sens de l'urgence

Si l'annexion de la Crimée en 2014 a clairement confirmé le changement de posture stratégique de la Russie, cet avertissement a été sous-estimé. Depuis lors, la prise de conscience concernant la dégradation de l'environnement de sécurité s'est progressivement affirmée, bien que la menace ne soit pas encore pleinement appréhendée dans toute sa gravité.

L'histoire regorge pourtant d'exemples montrant que des éléments déclencheurs potentiels, souvent perçus comme des événements isolés ou périphériques, méritent d'être pris au sérieux. Nombreuses sont les crises - qu'elles soient politiques, économiques ou militaires - qui ont été précédées de signes avant-coureurs, trop souvent ignorés ou minimisés. En ne réagissant pas à temps face à ces signes de danger, des situations qui auraient pu être contenues en amont se sont détériorées.

Cela exige une réponse rapide, coordonnée et déterminée, afin de préserver la stabilité et de défendre nos intérêts, tant nationaux qu'internationaux. Dans cette optique, il est crucial de systématiquement insuffler un véritable sens de l'urgence dans les stratégies de communication, afin de garantir une action cohérente, transparente et crédible, à la mesure des attentes et des inquiétudes croissantes de la population.

Au-delà de la communication, il est tout aussi essentiel de traduire les orientations et les priorités stratégiques en actions concrètes, à mettre en œuvre sans délai, avec rigueur et détermination.

Conséquences sur notre défense

Les conséquences de la dégradation de l'environnement sécuritaire sur notre système de défense appellent une transformation d'ensemble, touchant à notre posture stratégique, à nos capacités opérationnelles, à la solidité de nos alliances, ainsi qu'à notre stratégie de communication.

Il ne s'agit plus seulement de réagir aux crises, mais de pouvoir les anticiper. Notre pays doit être pleinement en mesure de participer à la dissuasion et d'assurer sa défense. Cela exige d'adopter une approche globale - impliquant le gouvernement fédéral, les entités fédérées, d'industrie et la

population - afin de renforcer sa capacité à anticiper, résister et se relever rapidement des crises, qu'elles soient militaires ou d'une autre nature. Dans ce cadre, la Défense joue un rôle central : il ne peut y avoir de résilience sans capacité à se défendre.

Pour ce faire, la Belgique doit planifier le renforcement de ses capacités de défense dans cette approche globale tout en restant agile face aux dynamiques géopolitiques, stratégiques et technologiques. Il faut en premier lieu investir dans des équipements militaires modernes, performants, en quantité suffisante, et capables de répondre de manière agile aux défis émergents. Cela implique non seulement d'augmenter le nombre d'équipements déjà en cours de livraison, mais aussi de renforcer les capacités dans des domaines tels que le renseignement, la cybersécurité, la guerre électronique, les systèmes téléopérés (*unmanned systems*), la défense aérienne, ainsi que le domaine spatial. Parallèlement, les effec-



© AP



© Lockheed Martin

tifs militaires devront augmenter afin de soutenir la montée en puissance des capacités. L'état de préparation des forces, tant sur le plan des capacités que de l'entraînement des troupes, devra également être renforcé pour garantir une capacité de réaction optimale et adéquate.

La consolidation des alliances stratégiques s'impose également comme un axe central de cette transformation. Dans un contexte de menaces globalisées et interconnectées, aucune nation ne peut prétendre assurer seule sa sécurité. La coopération accrue au sein de l'OTAN et de l'Union européenne est donc essentielle pour mutualiser les efforts, coordonner les réponses et garantir l'efficacité des dispositifs de défense collective. Elle permet également de renforcer l'interopérabilité des forces, de partager le renseignement, et d'adopter une posture commune face aux défis sécuritaires. Cette solidarité stratégique constitue un rempart indispensable face aux stratégies de fragmentation menées par les acteurs hostiles.

Enfin, la dimension informationnelle et communicationnelle de la Défense doit être pleinement prise en compte. Il est crucial de lutter contre les ingérences informationnelles, de contrer les campagnes de désinformation, et de préparer l'opinion publique aux défis sécuritaires par une pédagogie stratégique cohérente et transparente. Renforcer la crédibilité du discours, créer un véritable réflexe de vigilance collective et maintenir la cohésion nationale sont désormais des volets à part entière de la stratégie de défense.

La Défense doit donc évoluer vers un modèle plus intégré, agile et résilient, capable de répondre aux défis actuels et futurs et ainsi s'inscrire durablement dans un cadre de défense collective renouvelé.

La nécessité d'actualiser la Vision Stratégique de la Défense

Les changements géopolitiques, les menaces et le nouveau paradigme de sécurité imposent une réévaluation du positionnement stratégique de notre pays en matière de défense afin de pouvoir s'adapter aux nouvelles réalités. Ces transformations imposent un recentrage stratégique en faveur de la dissuasion et de la défense collective.

Dans ce contexte, le Plan STAR, élaboré avant l'escalade majeure de l'agression russe contre l'Ukraine en 2022, doit être actualisé afin de répondre aux nouvelles dynamiques géopolitiques et sécuritaires qui nécessitent un ajustement de nos capacités de défense. Bien que les visions stratégiques de 2016 et 2022 (Plan STAR) aient marqué des étapes importantes dans la reconstruction de notre défense, elles se révèlent insuffisantes pour faire face à ces défis et répondre aux engagements pris par notre pays.

Les priorités fixées dans l'accord de gouvernement, associées à une trajectoire de croissance budgétaire accélérée, forment les fondations de cette mise à jour devenue indispensable.

L'accélération du renforcement de la Défense

La réalité des cycles d'investissement en matière de défense - avec un horizon d'environ dix ans entre la décision et la pleine capacité opérationnelle - nous impose de ne plus perdre de temps, d'autant plus que la pression croissante sur les chaînes d'approvisionnement en matériel militaire allonge inexorablement les délais de livraison. La reconstruction d'une capacité militaire est un défi de longue haleine, bien plus exigeant que sa réduction.

La présente Vision Stratégique, qui a été élaborée dans la continuité des principes du Plan STAR qu'elle intègre et prolonge, a pour objectif de préparer et de structurer le renforcement de la Défense, tout en assurant une communication claire et transparente sur les enjeux, les priorités et les ressources nécessaires pour garantir notre sécurité. Elle inclut également une approche de défense nationale tout en étant alignée avec les stratégies de l'OTAN et de l'Union européenne. Accompagnée d'une nouvelle loi de programmation des investissements militaires, cette vision établit un cadre directeur pour baliser l'évolution de notre défense sur les deux prochaines législatures. Un développement cohérent de notre outil militaire de défense ne peut en effet se concevoir qu'avec une planification à long terme, car la construction de capacités militaires nécessite à la fois du temps, une vision claire et une stratégie bien définie.

Pour la Belgique, qui accusait un retard en matière d'effort de défense et peinait à participer pleinement à la défense collective de l'OTAN et de l'Europe, la pression pour se renforcer se faisait de plus en plus forte. Cette nouvelle Vision Stratégique, ainsi que l'augmentation de notre contribution à l'effort collectif à hauteur de 2% de notre PIB dès 2025, constitue un message important envers nos Alliés visant à progressivement restaurer notre crédibilité internationale. Notre pays démontre ainsi sa volonté de dorénavant respecter ses obligations et de contribuer activement à relever les défis sécuritaires communs.

Ancrage de notre défense dans la coopération stratégique

4.1 Évolution de la posture de dissuasion et de défense collective

La Belgique et la défense collective : un choix stratégique indispensable

Compte tenu des spécificités de notre pays, la Belgique a fait le choix stratégique de ne pas s'isoler mais, au contraire, d'ancrer sa défense dans un cadre collectif. Ainsi, notre sécurité repose sur des partenariats solides et des alliances durables, principalement au sein de l'OTAN et de l'Union européenne. Toutefois, ce choix ne doit en aucun cas être perçu comme une délégation en matière de défense. Bien au contraire, il implique un engagement loyal et solidaire dans un effort commun où chaque nation assume pleinement sa part de responsabilité.

Ce choix repose sur une coopération étroite entre Alliés, chaque pays s'engageant d'abord à pouvoir résister individuellement à une attaque armée, avant de mutualiser ses efforts pour assurer, si nécessaire, une défense collective. L'objectif est d'adopter une posture crédible, fondée sur des forces adaptées et des capacités partagées, pour dissuader toute agression par la menace de représailles. La défense collective repose sur un principe d'équité et de solidarité, assurant un soutien mutuel entre Alliés. Ainsi, aucun pays n'est contraint de compter uniquement sur ses propres ressources.

Au-delà des bénéfices opérationnels, cette approche collective offre une véritable optimisation des ressources : en mutualisant les moyens, elle permet une répartition plus intelligente des charges, favorise l'émergence de synergies capacitaires et renforce la performance globale, tant sur le plan économique que stratégique.

Cependant, la fiabilité de chaque acteur est essentielle : tout manque d'engagement ou de prévisibilité fragilise la cohésion du système et nuit à l'efficacité de la dissuasion. Dans un dispositif collectif, il ne peut y avoir de maillon faible car l'élément le plus vulnérable détermine la solidité de l'ensemble.

La révision des stratégies et l'adaptation des priorités

La guerre en Ukraine a constitué un des marqueurs majeurs illustrant la réémergence des tensions Est-Ouest, contraignant l'Europe à revoir profondément et durablement les

fondements de sa sécurité, tout en maintenant son attention sur le Sud global et le terrorisme.

Avec le changement du paradigme sécuritaire, l'OTAN et l'Union européenne ont révisé leurs stratégies de défense respectives pour répondre aux menaces géopolitiques, sécuritaires et technologiques actuelles. Cela a été fait à travers des documents clés tels que le Concept stratégique de l'OTAN, la Stratégie Globale et la Boussole stratégique de l'Union européenne. Ces ajustements ont permis de redéfinir les priorités et de renforcer la coopération entre Alliés, garantissant une réponse plus efficace aux défis modernes tout en préservant la stabilité régionale et la sécurité collective des États membres.

Le rôle essentiel de la dissuasion et de la défense collective

Depuis l'invasion de l'Ukraine, les menaces étatiques et non-étatiques ont sérieusement compromis la stabilité et la sécurité de notre pays et celles de nos Alliés. Cette situation a replacé la dissuasion et la défense collective au centre des priorités stratégiques, soulignant le risque imminent d'un conflit majeur de haute intensité, même si la forme exacte ne peut pas être précisément anticipée.

Face à cette menace croissante, l'OTAN a renforcé sa posture de défense collective et l'Union européenne a mieux pris conscience de la nécessité d'une défense plus autonome et robuste, néanmoins fermement ancrée dans l'Alliance. Le repositionnement stratégique réaffirmé par les États-Unis a amplifié, pour les Européens, l'importance d'agir bien d'avantage pour leur propre défense, même si l'idée d'une autonomie stratégique européenne n'est pas nouvelle. Dans ce contexte, la consolidation de l'Alliance, des partenariats régionaux et la solidarité européenne demeure essentielle pour assurer la dissuasion face aux nouvelles menaces.

Le retour de la défense du territoire et de l'Enablement

Une défense collective efficace repose avant tout sur la capacité de chaque nation à résister à une attaque sur son propre

territoire. Depuis la fin de la Guerre froide, cette dimension de la défense s'est progressivement affaiblie, avec une réorientation vers des missions de sécurité collective au-delà du territoire de l'OTAN et de l'Union européenne. Parallèlement, des missions essentielles telles que la défense du territoire et la mission d'*Enablement*, qui consiste à accueillir, soutenir et faciliter le transit des troupes alliées tout en garantissant le déploiement de nos propres forces, ont été négligées. Les structures et les unités responsables ont été dissoutes, et les plans n'ont plus été actualisés pour faire face aux nouveaux défis. Aujourd'hui, l'ADN de l'OTAN est de retour.

Pour la Belgique, ces missions revêtent une importance stratégique particulière en raison de sa position géographique. Nos ports, aéroports et infrastructures de transport jouent un rôle crucial dans le soutien des forces alliées venant de l'Ouest. Avec l'élargissement de l'OTAN et de l'Union européenne vers l'Est, les distances ont augmenté, transformant la mobilité militaire en un enjeu stratégique majeur. L'*Enablement* joue donc un rôle clé pour assurer un déploiement rapide des forces de l'OTAN et soutenir leurs opérations, renforçant ainsi la dissuasion et la défense de la zone euro-atlantique.

Renforcer les capacités et l'état de préparation

Si le renforcement de la posture de défense collective s'inspire de certaines pratiques héritées de la Guerre froide, il ne saurait se limiter à un simple retour aux modèles du passé. Les réalités stratégiques, géopolitiques et technologiques ayant profondément évolué, il est indispensable d'adapter notre approche aux défis contemporains. Il demeure néanmoins nécessaire de réapprendre certaines disciplines et de revitaliser des structures issues de cette époque, ce qui implique un effort accru en matière de financement, de ressources humaines, de capacités technologiques et de planification industrielle.

Face aux nouvelles menaces géopolitiques et sécuritaires, il est impératif de bâtir sans délai des forces armées plus résilientes et plus robustes. Plus exigeante que la simple sécurité collective, la défense collective requiert des capacités renforcées, tant en qualité qu'en quantité, ainsi qu'une préparation opérationnelle optimale (*readiness*). Dans ce contexte, préserver notre supériorité technologique, disposer d'équipements en quantité suffisante et garantir des chaînes d'approvisionnement rapides et efficaces seront des conditions essentielles.



© Belgian Défence

4.2 OTAN et Union européenne : Alliés complémentaires pour la sécurité européenne

OTAN et Union européenne : une nouvelle ère de coopération stratégique

Depuis plus de 75 ans, l'OTAN joue un rôle central dans le maintien de la paix en Europe grâce à une dissuasion efficace - rendue encore plus évidente par la guerre en Ukraine - et qui a souligné l'importance cruciale du lien transatlantique pour la sécurité du continent. L'adhésion récente de la Finlande et de la Suède à l'Alliance témoigne de la pertinence persistante de sa mission de défense collective.

L'OTAN, alliance politique à vocation militaire, se distingue par ses structures intégrées et sa capacité à conduire des opérations militaires d'envergure, grâce à un ensemble cohérent de moyens conventionnels, nucléaires et antimissiles et à une structure de commandement commune - sous l'autorité du Commandant suprême des forces alliées en Europe (*Supreme Allied Commander Europe - SACEUR*).

En comparaison, l'Union européenne, organisation d'abord économique, développe une politique de sécurité et de défense fondée sur la coopération volontaire entre États membres, qui conservent leur souveraineté militaire. À ce stade, il n'existe pas de structure européenne de commandement militaire qui pourrait remplacer celle de l'OTAN, laquelle couvre l'ensemble du territoire européen.

Si l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord prévoit le principe d'une défense collective au sein de l'OTAN en cas d'attaque armée contre un allié, l'article 42(7) du Traité sur l'Union européenne engage les États membres à fournir aide et assistance en cas d'agression. Toutefois, ce dernier article ne s'applique pas sur un mécanisme militaire intégré.

Face au conflit en Ukraine, les pays européens ont renforcé leurs budgets militaires et leurs capacités stratégiques, soulignant l'importance d'une plus grande autonomie européenne en matière de défense (*capacity to act*), sans remettre en cause la complémentarité avec l'OTAN et en reconnaissant son rôle essentiel dans la défense collective. L'Union européenne ambitionne de renforcer sa capacité d'action sur la scène internationale ; cette dynamique, appelée à se traduire par l'émergence d'un véritable pilier européen au sein de l'OTAN, nécessitera du temps, des réformes structurelles et

une coopération plus étroite entre les États membres. Dans ce contexte, la coordination entre l'Union européenne et l'OTAN est plus que jamais essentielle pour éviter les doublons, optimiser l'utilisation des ressources et répondre efficacement aux enjeux de sécurité, à travers un partenariat stratégique renforcé et des initiatives concrètes de coopération.

Une approche belge équilibrée

L'OTAN, qui garantit notre sécurité depuis plus de 75 ans, reste la pierre angulaire de notre défense collective. L'ambition de la Belgique au travers de cette Vision Stratégique est de redevenir un allié modèle afin de sauvegarder sa position internationale. Par extension, l'Union européenne doit contribuer à la sécurité collective, plus particulièrement via la Politique de sécurité et de défense commune. Cette Vision Stratégique soutient également la volonté de renforcer la sécurité européenne grâce à une coopération renforcée en matière de défense au sein de l'Union européenne et en complément de l'OTAN. Dans le cadre d'une relation transatlantique réaffirmée, la Belgique contribuera avec ambition à la construction d'une autonomie stratégique de l'Union européenne.

Cette autonomie doit permettre à l'Europe d'être plus souveraine, plus responsable de sa propre défense, plus à même d'agir de manière autonome et collective face aux défis et menaces, actuels et futurs, pour défendre ses propres intérêts. Pour atteindre l'objectif de résolument renforcer la défense européenne commune, tout en restant cohérent avec l'OTAN, la Belgique coopérera volontairement dans sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne l'acquisition d'*enablers* stratégiques cruciaux.

Dans ce contexte, notre pays adopte une approche équilibrée, visant à renforcer les capacités militaires et à honorer ses engagements, ce qui bénéficie à l'OTAN, à l'Union européenne et à l'industrie de défense européenne. Comme le souligne la Boussole stratégique de l'Union européenne, c'est en consolidant le partenariat stratégique entre l'OTAN et l'Union que la défense collective sera la plus efficace. Renforcer l'autonomie européenne ne doit donc en aucun cas être interprété comme une quête d'indépendance absolue.

L'autonomie stratégique ne signifie pas agir seul, mais agir de manière plus efficace avec ses partenaires. Le partenariat entre l'Europe et ses alliés transatlantiques au sein de l'OTAN, notamment les États-Unis, demeure la pierre angulaire de notre politique de sécurité et de défense. Il est essentiel de

poursuivre et renforcer cette coopération tout en consolidant nos propres capacités. À l'inverse, adopter une posture hostile envers l'OTAN ou certains de ses membres revient, même involontairement, à servir les intérêts de nos adversaires. Il est essentiel de ne pas se tromper d'ennemi.

4.3 Renforcement du pilier de défense européen au sein de l'OTAN

Le retour de la guerre sur le continent européen, combiné aux nouvelles orientations des États-Unis en matière de sécurité, a entraîné une réaction notable de l'Union européenne pour renforcer sa défense. Cette dynamique a récemment donné lieu à plusieurs initiatives majeures :

- › La Boussole stratégique en matière de sécurité et de défense (mars 2022) qui fixe l'objectif commun d'augmentation des budgets de défense, tout en identifiant un large éventail de domaines capacitaires prioritaires et de technologies militaires.
- › La Stratégie européenne pour l'industrie de défense (mars 2023) qui fixe une ligne européenne de développement de l'industrie de défense (EDIS). Elle a été accompagnée du programme *European Defence Industry Programme* (EDIP) qui vise à investir dans les industries de production d'armement et à centraliser l'achat des équipements de défense. Bien que ce projet soit largement soutenu, la question de la préférence européenne a toutefois suscité des débats.
- › Le *EU Capability Development Priorities* (CDP) qui porte sur le développement des priorités capacitaires européennes publié par l'Agence européenne de défense (2023) a identifié 22 priorités capacitaires couvrant 5 domaines opérationnels : terre, air, mer, espace et cyber. Cette initiative a été complétée en 2024 par le rapport CARD (*Coordinated Annual Review on Defence*), qui met en évidence 12 domaines spécifiques où la coopération entre États membres est fortement encouragée.

Contexte stratégique et ajustements des priorités américaines

Le conflit en Ukraine et les préoccupations croissantes concernant la sécurité du continent européen ont intensifié la nécessité d'une défense européenne renforcée. Par ailleurs, les États-Unis ont récemment réaffirmé l'évolution de leur posture en matière de sécurité, exerçant une pression accrue sur l'Europe pour qu'elle prenne une part plus importante de sa propre défense, sans toutefois remettre en question le rôle central de l'OTAN qui demeure le socle de la défense collective, comme le souligne notamment la Boussole stratégique européenne.

C'est dans ce contexte que deux nouvelles initiatives européennes ont vu le jour.

Le plan *Readiness 2030*

Le 4 mars 2025, la Présidente de la Commission européenne a présenté le plan *Readiness 2030* (*ReArm Europe*), plan ambitieux visant à renforcer la sécurité du continent par une réponse rapide et coordonnée. Ce plan propose la création d'un nouvel instrument de défense, soutenu par une augmentation significative des dépenses militaires européennes. Ce plan met également l'accent sur la coopération renforcée entre l'OTAN et l'Union européenne tout en affirmant la volonté de l'Europe de prendre en charge sa propre sécurité et d'assumer une responsabilité accrue en matière de défense.



Ce plan repose sur un ensemble de propositions visant à mobiliser l'ensemble des leviers financiers disponibles pour aider les États membres à accroître rapidement et significativement leurs dépenses de défense. Il s'articule autour de cinq piliers, dont un nouveau mécanisme financier européen conçu pour soutenir le renforcement rapide et substantiel des capacités de défense des États membres. La Commission propose également d'activer une clause dérogatoire au Pacte de stabilité et de croissance, permettant ainsi une augmentation des dépenses militaires sans déclencher une procédure de déficit excessif.

L'Europe souligne également la nécessité de dépenser plus efficacement et de manière concertée en mutualisant les besoins et en réalisant des achats communs. Cette approche permettra de réduire la fragmentation, d'améliorer l'interopérabilité tout en renforçant la base industrielle de défense européenne.

Le Livre blanc sur l'avenir de la défense européenne

La Commission européenne s'est dotée d'un Commissaire chargé de la Défense et de l'Espace, qui a présenté le 19 mars 2025 un Livre blanc sur l'avenir de la défense européenne. Ce document stratégique complète le plan *Readiness 2030* et définit une feuille de route pour renforcer les capacités militaires et revitaliser l'industrie de défense européenne, afin d'assurer une sécurité durable sur le continent.

Le Livre blanc identifie, en cohérence avec les priorités capacitaires de l'OTAN, des domaines d'investissement prioritaires : la défense aérienne et antimissile, les systèmes d'artillerie, les missiles et munitions, les systèmes de drones et anti-drones, la mobilité militaire, les capacités stratégiques de soutien, la protection des infrastructures et les domaines du cyberspace, de l'intelligence artificielle et de la guerre électronique. Il insiste également sur la nécessité de protéger les infrastructures critiques et de rapprocher l'industrie de défense ukrainienne du marché européen. Le plan *Readiness 2030*, qui pourrait mobiliser jusqu'à 800 milliards d'euros d'ici 2030, servira de base pour la concrétisation de ces projets.

Le Livre blanc souligne également la fragmentation du marché européen de la défense, un obstacle majeur à son efficacité. Pour y remédier, il est prévu de lancer des programmes d'envergure, réunissant plusieurs pays de l'Union européenne. L'objectif est d'inciter les États européens à investir collectivement, à développer des systèmes interopérables et à renforcer la coopération militaire.

Un défi européen de taille en coopération avec l'OTAN

Lors de la présentation du Livre blanc, la cheffe de la diplomatie européenne a averti que, même en cas de cessez-le-feu avec l'Ukraine, la Russie, en économie de guerre, continuera de représenter une menace persistante et pourrait tester la résilience de l'Union européenne dans les trois à cinq ans à venir. Le temps qui nous fait défaut nous oblige à agir rapidement et de manière pragmatique.

Les deux initiatives européennes susmentionnées visent en effet essentiellement à engendrer des effets structurels en matière d'autonomie européenne et leur mise en œuvre nécessitera du temps avant de produire des effets tangibles. Les projets qui découlent de cette Vision Stratégique devront également générer des effets à court terme, sans attendre que les démarches de long terme telles que le renforcement de l'autonomie industrielle ou le lancement de grands programmes militaires communs deviennent une réalité. Il convient également de souligner que cette autonomie accrue ne se traduira pas par une réduction des coûts ; au contraire, assurer notre propre sécurité exigera des investissements substantiels et structurels.

C'est dans ce contexte que le Livre blanc a réaffirmé à son tour que l'OTAN restait la pierre angulaire de la défense collective européenne et que les initiatives de l'Union européenne ne visent pas à se substituer au processus capacitaire de l'Alliance (*NATO Defence Planning Process - NDPP*). Elles s'inscrivent au contraire dans une logique de cohérence, en mettant en évidence la convergence des priorités capacitaires identifiées par l'OTAN et par l'Union européenne. Le Livre blanc souligne que les efforts européens permettront aux États membres de l'OTAN de contribuer plus efficacement, et de manière plus interopérable, aux besoins capacitaires de l'Alliance.

4.4 Cadres stratégiques de développement capacitaire au service de la dissuasion et de la défense collective

Respects des engagements dans le cadre de l'OTAN

Dans le cadre de l'OTAN, la participation des pays à la défense collective se divise en contributions directes et indirectes. Les premières financent le fonctionnement de l'Alliance, tandis que les secondes correspondent aux dépenses nationales consacrées à la mise à disposition des forces et capacités nationales pour contribuer à l'effort collectif. Depuis le sommet de l'OTAN de 2014 au Pays de Galles, la contribution (*pledge*) en matière de dépenses militaires des pays membres a été fixée à 2 % du produit intérieur brut (PIB) au plus tard en 2024, avec l'engagement de ne plus réduire cet effort, conformément au principe du « *halt any decline* ». Dans ce cadre, au moins 20 % des dépenses de défense annuelles doivent être allouées à l'acquisition de nouveaux équipements (indicateur déterminant de l'ampleur et du rythme de la modernisation).

Lors du sommet de Vilnius en 2023, les nouveaux Plans régionaux pour la dissuasion et la défense ainsi que le renforcement du *pledge* vers un seuil minimum de 2% ont été unanimement approuvés par les Alliés. La mise en œuvre des Plans régionaux entraîne une augmentation substantielle des capa-

cités militaires requises, impliquant un relèvement de ce seuil, ce qui a d'ailleurs été souligné lors du sommet de La Haye.

Ce partage équitable ne se résume toutefois pas à une question financière (*cash*). Il repose également sur les capacités militaires développées par chaque État membre (*capabilities*) et sur son engagement dans les opérations (*contributions to operations*). Ces trois dimensions sont interdépendantes : les ressources budgétaires financent l'acquisition des capacités, qui sont ensuite déployées dans le cadre des opérations. Un effort de défense insuffisant entraîne dès lors un sous-investissement dans les équipements et les opérations, compromettant ainsi l'efficacité globale de la dissuasion et de la défense collective.

Le retard de la contribution belge et ses répercussions

Bien que de nombreux pays européens aient considérablement augmenté leurs dépenses de défense pour atteindre ou dépasser l'objectif de 2 % du PIB (avec deux tiers des Alliés atteignant ce seuil en 2024, contre seulement trois en 2014), la Belgique restait à la traîne, bien en dessous de ce seuil. En tant que l'une des dix principales économies de la zone euro, tant sur le plan financier que démographique, la Belgique se



trouvait fragilisée par cette position qui était devenue difficilement justifiable. De plus, bien que cela soit moins visible, cette situation était susceptible d'affecter indirectement l'attractivité du pays pour les entreprises étrangères.

Dans le domaine militaire, le maintien d'un effort de défense inférieur au seuil minimal de 2 % du PIB a mécaniquement conduit notre pays à un retard en matière de développement capacitaire, engendrant des lacunes notables dans les capacités disponibles (*capabilities*).

Sans la réponse forte du gouvernement du 11 avril 2025, marquée par l'atteinte des 2 % dès 2025, la pression internationale se serait intensifiée davantage.

La détermination des lacunes capacitaires

Face à la menace avérée que représente la Russie, l'OTAN a élaboré des plans de défense concrets pour le continent européen, appelés Plans régionaux (*Regional Plans*), accompagnés de plans tactiques détaillés élaborés pour assurer une mise en œuvre effective de la préparation opérationnelle. Fondés sur des renseignements fournis par les services alliés, ces plans s'appuient sur une série de scénarios d'agression russe contre un ou plusieurs États membres, assortis d'une évaluation de leur probabilité. En approuvant ces Plans régionaux lors du sommet de l'OTAN de 2023 à Vilnius - comme l'ont fait tous les autres Alliés - le gouvernement précédent a reconnu la validité de ces hypothèses et, par conséquent, la nécessité des mesures de défense qui en découlent.

L'adoption de ces plans marque un tournant stratégique majeur, en recentrant l'Alliance sur sa mission fondatrice de défense collective, après plusieurs décennies principalement consacrées à des interventions extérieures. Pour la première fois depuis la fin de la Guerre froide, ces plans définissent une

organisation militaire structurée par région, assurant la coordination de l'ensemble des forces alliées face à une menace russe clairement identifiée.

Ce que les Alliés, européens ou non, sont en mesure de déployer est désormais établi, ainsi que ce qui est réellement requis pour garantir la défense du continent européen. L'écart entre les besoins définis par les plans et les capacités effectivement disponibles devra être comblé selon un principe équitable de répartition des charges - le *fair burden sharing* - entre l'ensemble des membres de l'OTAN. C'est dans ce cadre que seront officiellement assignés à chaque pays membre les *Capability Targets 2025*, fruit du processus de planification de défense de l'OTAN (*NATO Defence Planning Process - NDPP*). Ces objectifs de capacités représentent la contribution attendue de chaque pays à l'effort collectif requis pour mettre en œuvre les Plans régionaux approuvés. Ils s'inscrivent dans un mécanisme visant à coordonner et à optimiser les apports capacitaires des Alliés, afin de constituer des forces crédibles, cohérentes et pleinement alignées sur le niveau d'ambition collectif de l'Alliance.

À la différence du cycle précédent du NDPP, principalement orienté vers des opérations expéditionnaires conduites selon une logique de *coalition of the willing*, la préparation à un conflit de haute intensité impose désormais des exigences nettement supérieures en matière d'effectifs, de technologies, d'interopérabilité et d'entraînement. La posture de dissuasion et de défense face à la Russie nécessite une mobilisation maximale des forces, une disponibilité accrue des équipements, des stocks stratégiques renforcés (munitions, carburant, pièces de rechange), ainsi qu'un entraînement intensif et soutenu. Dans un contexte marqué par une détérioration du paysage géopolitique et une intensification des menaces, les besoins capacitaires découlant du processus NDPP ont sensiblement augmenté. Les objectifs assignés aux pays membres reflètent cette évolution.

La Défense a intégré les objectifs capacitaires auxquels la Belgique s'est engagée dans le cadre du *Capability Target Package 2025*, lors de l'élaboration du portfolio capacitaire de la nouvelle loi de programmation des investissements militaires - qui définit les investissements à l'horizon 2035 en cohérence avec la présente Vision Stratégique, avec pour objectif de répondre aux *Capability Targets* fixés.

Enfin, il convient de souligner que le cycle NDPP 2025 a pleinement intégré les capacités actuellement déployées par les États-Unis en Europe. Toutefois, Washington entend désormais que l'Europe assume une part plus importante de la défense du continent, notamment suite au redéploiement de certaines de ses capacités vers d'autres théâtres d'opéra-

tions. Parallèlement, l'Union européenne cherche à renforcer son autonomie stratégique en réduisant sa dépendance à l'égard des capacités militaires américaines. Ces deux dynamiques s'avèrent convergentes et complémentaires. A terme, les contributions (*pledges*) des pays européens devront dès lors probablement encore augmenter.

Besoins européens alignés avec ceux de l'OTAN

Au sein de l'Union européenne, un plan visant à guider le développement capacitaire existe également, le *Capability Development Plan* (CDP). Il oriente les priorités capacitaires communes dans six domaines clés : terrestre, maritime, aérien, spatial, cybernétique, ainsi que les capacités stratégiques et multiplicatrices de force. Contrairement au processus NDPP, le CDP met davantage l'accent sur les effets à générer plutôt que sur les capacités et les forces. Il s'agit d'objectifs principalement qualitatifs, qui ne fournissent ni directives quantitatives ni répartition précise de l'effort entre les États membres. Ces objectifs servent de base aux initiatives et instruments de défense de l'Union européenne, tels que la coopération structurée permanente (PESCO). Le niveau d'ambition militaire de l'Union européenne est, quant à lui, défini par la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), qui couvre principalement la sécurité collective, à la différence de l'OTAN qui se concentre sur la défense collective. Enfin, le *Coordinated Annual Review on Defence* (CARD) est un outil récent mis en place par l'Union européenne pour favoriser une coopération accrue entre les États membres. Il permet d'identifier les opportunités de coopération entre États membres ainsi que les synergies potentielles, facilitant ainsi l'émergence de projets communs. En promouvant une approche plus intégrée de la défense, le CARD renforce la cohérence des efforts européens, oriente les initiatives conjointes et optimise les investissements, contribuant à une collaboration plus efficace, structurée et durable.

Les priorités établies dans le cadre du NDPP sont pleinement cohérentes et alignées avec celles définies au niveau européen, notamment à travers des instruments comme le Livre blanc sur la défense et le CARD qui est un instrument de coordination volontaire entre États membres de l'Union européenne visant à favoriser la coopération et la cohérence capacitaire, mais sans contrainte nationale, ni attribution de tâches précises, alors que le NDPP est un processus structuré, directif et confidentiel où chaque pays se voit attribuer des objectifs de capacités chiffrés à remplir dans le cadre collectif de l'OTAN.

Le processus NDPP est donc unique et, à ce jour, aucun processus européen ne se substitue à celui de l'OTAN. Si un tel processus devait un jour être mené exclusivement dans un cadre européen, il aboutirait probablement à des conclusions similaires à celles du NDPP pour ce qui est de l'identification des besoins, mais nécessiterait davantage de ressources en raison de l'absence de contributions provenant de pays non-membres de l'Union européenne. La duplication du processus NDPP serait inefficace et compliquerait davantage la planification.

La Défense veillera à ce que le développement capacitaire, guidé par le NDPP, reste en phase avec les objectifs, les plans et besoins de l'Union européenne. Renforcer les capacités militaires de l'OTAN, c'est renforcer celles de l'Union européenne et vice-versa.

L'autonomie stratégique de l'Union européenne doit également garantir que l'Europe puisse agir de manière autonome lorsque ses intérêts vitaux en matière de sécurité sont en jeu, compte tenu de la réorientation stratégique des États-Unis vers l'Asie de l'Est. Par conséquent, nous devons accélérer le pas - en totale cohérence avec l'OTAN - dans les domaines et les capacités prioritaires spécifiquement identifiés au niveau de l'Union européenne - et pour lesquels nous restons trop dépendants des États-Unis -. Ceci doit être fait en développant rapidement des projets et initiatives de collaboration, tels que SAFE (*Security Action For Europe*) et EDIP (*European Defence Industry Programme*), au sein desquels l'EDPCI (*European Defence Projects of Common Interest*) est particulièrement prometteur pour combler, au niveau européen, les lacunes en matière d'*enablers* stratégiques. À cet égard, il convient de souligner la nécessité pour les États membres

de progresser rapidement, notamment par la mise en œuvre des projets à court terme les plus avancés, tout en lançant des initiatives à long terme avec le soutien de l'Agence européenne de défense, du Haut Représentant et du Commissaire spécialement désigné pour la défense.

Besoins nationaux en matière de défense

Les besoins nationaux en matière de défense sont destinés à assurer la stabilité et la souveraineté du pays face à un éventail de menaces en constante évolution. La protection du territoire et de sa population représente une priorité majeure, englobant non seulement la défense contre toute agression extérieure, mais aussi la gestion efficace des crises, qu'elles soient d'ordre militaire, terroriste ou criminel. Cette approche globale permet de renforcer la résilience du pays face à des défis variés. Dans ce cadre, la Belgique doit disposer de capacités de défense moderne et adaptées, notamment pour contrer les menaces hybrides et cybernétiques, en collaboration avec ses Alliés.

Des besoins découlent également de la mise en œuvre des trois plans destinés à assurer la défense du territoire national (Plan national de défense), à renforcer notre rôle dans le cadre de la défense collective (Plan national pour l'*Enablement*) et à augmenter la résilience de notre pays (Plan national de résilience). L'exécution de ces plans entraînera le développement progressif de capacités spécialisées ou duales (à usage civil et militaire) combinant les enjeux civils et militaires. Cette approche permet d'assurer une flexibilité optimale et une adaptabilité face à divers défis sécuritaires, tout en renforçant l'interconnexion entre les besoins civils et militaires.

Enfin, des besoins liés directement à certaines missions nationales - tels que le *Search and Rescue*, la mission d'évacuation de nos ressortissants (NEO) ou le transport d'autorités - viennent compléter le cadre des besoins nationaux.



Trois cadres, un même objectif

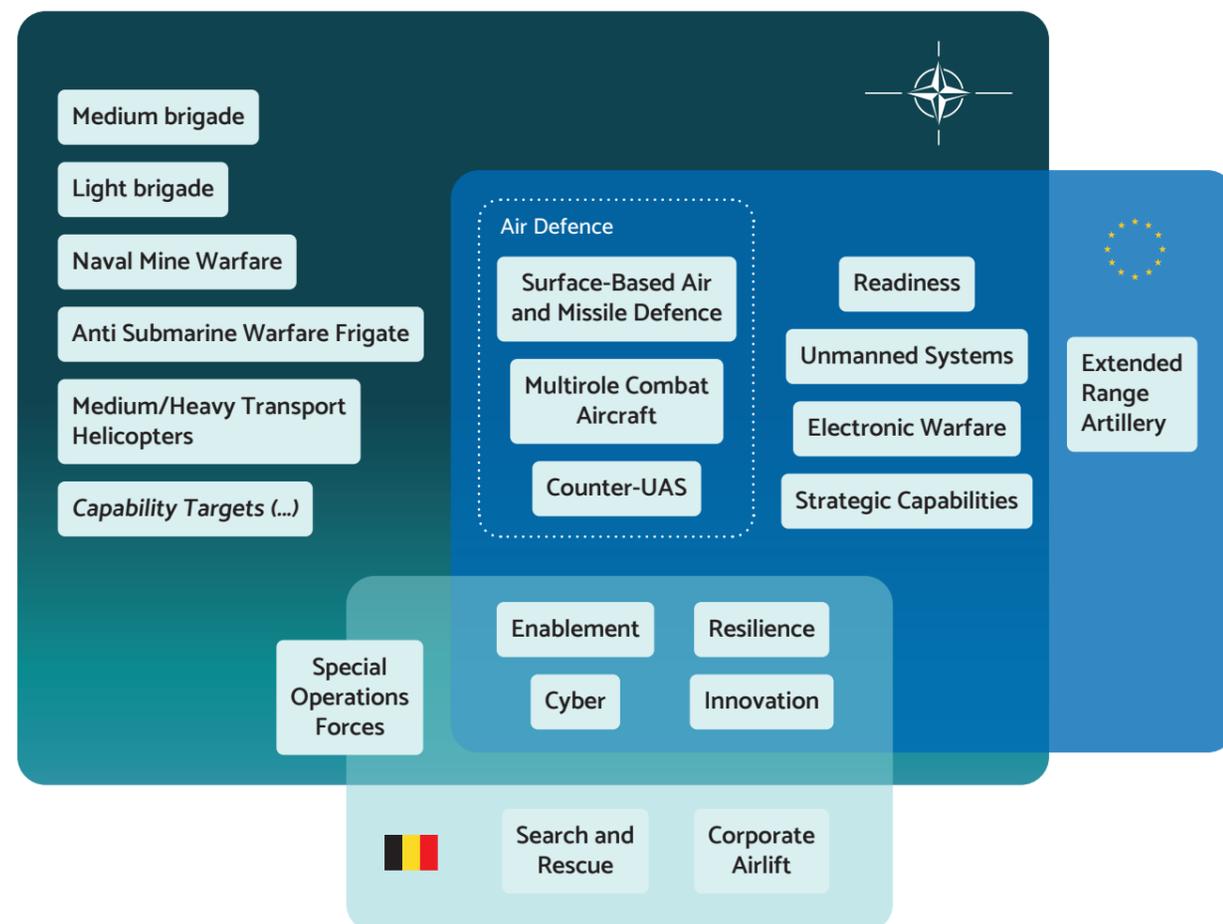
La détermination des besoins en matière de développement capacitaire repose sur trois cadres : les lacunes identifiées par l'OTAN - auxquelles la Belgique s'est engagée à répondre dans le cadre du processus NDPP -, les priorités exprimées par l'Union européenne - notamment à travers le Livre blanc -, ainsi que les besoins nationaux.

Le schéma suivant illustre, pour les besoins majeurs, les convergences entre ces différents cadres, montrant que la satisfaction des engagements capacitaires assignés à la Belgique par l'OTAN permet également de répondre aux besoins européens.

Comme cela a déjà été précisé, le *NATO Defence Planning Process* (NDPP) joue un rôle central dans la définition des

besoins capacitaires en matière de défense collective, en tant que seul mécanisme harmonisé assurant la cohérence de la planification des Plans régionaux de l'OTAN. Ce mécanisme permet d'optimiser la mobilisation des forces et des ressources nécessaires pour répondre aux exigences stratégiques collectivement définies par les Alliés, tout en assurant une répartition équitable de l'effort collectif. Chaque pays y engage sa contribution par une validation politique explicite, renforçant ainsi la légitimité et la cohésion du processus.

C'est ainsi que le gouvernement a fixé ce mécanisme comme fil conducteur en matière d'investissement capacitaire, dans la perspective d'atteindre l'objectif, partagé tant par l'Alliance que par l'Union européenne, d'assurer, par la dissuasion et la défense collective, la sécurité de leurs membres et la stabilité du continent.



4.5 Développement des partenariats

Partenariats opérationnels

Le respect des engagements internationaux se concrétise également au travers du respect de nos engagements en matière de collaboration et de partenariat conclus dans le cadre de l'OTAN, de l'Union européenne, du Benelux ou de manière bilatérale.

Dans le cadre de l'OTAN et de l'Union européenne, des partenariats opérationnels concrets illustrent la dynamique d'intégration croissante entre alliés et partenaires. Face aux menaces renouvelées, la coopération entre États devient un impératif stratégique.

Au fil du temps, la Belgique a établi avec succès des ancrages capacitaires avec des partenaires, tant au niveau européen que transatlantique, se positionnant comme un modèle et un précurseur. Ces collaborations jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de l'interopérabilité et le développement commun des capacités de défense. Les partenariats bilatéraux et multilatéraux sont des atouts majeurs pour la Défense, renforçant l'alliance transatlantique et européenne, essentielles à la défense collective du continent. Ce type de collaboration dépasse la simple coordination pour s'inscrire dans une logique d'interdépendance opérationnelle, à travers le partage de capacités, la planification conjointe et la formation mutuelle. L'efficacité de ces partenariats, qui s'inscrivent dans la durée, repose sur la fidélité et la constance.

La Défense s'attachera à développer de nouvelles formes de coopération, notamment avec des pays avec lesquels les partenariats restent aujourd'hui limités, qu'elles soient européennes ou transatlantiques. Cela concernera tant les capacités existantes que celles à acquérir, comme les dispositifs de défense antiaérienne. La participation à de nombreux forums internationaux permet de nouer les liens nécessaires à ce développement commun, encouragé notamment au niveau européen.

Partenariats connexes

Dans le prolongement des partenariats opérationnels, le déploiement de collaborations connexes - portant notamment sur les volets économiques et industriels, la recherche et développement, le soutien logistique, la maintenance ou encore la formation - doit également être pleinement intégré à la stratégie de coopération en matière de défense. Ces partenariats complémentaires renforcent la portée, l'efficacité et la réciprocité des actions menées entre partenaires et alliés.

Dans cette perspective, la Belgique entend jouer un rôle actif dans la construction d'une Base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE). Cette ambition implique, lors de la négociation d'accords de coopération internationaux, de veiller de manière pragmatique à la prise en compte des intérêts belges et à l'obtention de participations concrètes pour notre pays. Celles-ci peuvent notamment prendre la forme de contrats de sous-traitance, de transferts de technologies, de projets de recherche conjoints ou encore de productions localisées en Belgique.

Conformément à la vision définie dans le Livre blanc sur la défense européenne (*Readiness 2030*), les opportunités de coopération industrielle, ainsi que de coopération en matière de sécurité et de défense, seront exploitées avec les partenaires de la région Indo-Pacifique, notamment le Japon, la République de Corée du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, ainsi que l'Inde.

Missions et objectifs stratégiques de la Défense

5.1 La Stratégie de sécurité Nationale

Les missions et les objectifs stratégiques de la Défense s'inscrivent pleinement dans la Stratégie de sécurité nationale en tant que composante essentielle d'une approche globale fondée sur la préservation des intérêts vitaux du pays. Cette approche vise à protéger la démocratie et l'État de droit, à garantir la sécurité économique, à renforcer la résilience et à honorer la responsabilité internationale.

Reposant sur une coopération étroite entre les différents niveaux de pouvoir et les services compétents - parmi lesquels figure le Ministère de la Défense -, la Stratégie de sécurité nationale adopte une démarche multidisciplinaire. Dans ce cadre, la Vision Stratégique vient compléter et renforcer les autres dimensions de la sécurité nationale, en apportant une réponse spécifique, cohérente et adaptée aux menaces d'ordre militaire, hybride et géopolitique.

5.2 Missions de la Défense

Les missions de la Défense, qui traduisent les attentes de notre pays envers sa Défense, en expriment la raison d'être. Elles trouvent leur fondement dans la Constitution, qui définit les principales responsabilités des forces armées.

La Défense joue un rôle essentiel dans la protection de nos intérêts vitaux et dans le maintien de la paix et de la stabilité en Europe et au-delà, partout où ces derniers sont menacés. À travers le développement de capacités militaires nationales et son engagement dans des alliances et partenariats internationaux, elle se tient prête, sur décision du gouvernement, à mobiliser ses forces et, si nécessaire, à faire un usage légitime de la force pour garantir la sécurité du pays et de sa population.

Les exigences liées à la défense collective - qu'elles s'exercent dans le cadre de l'Alliance atlantique ou sur le territoire national - constituent le principal facteur de dimensionnement des forces armées. Elles déterminent en priorité leur taille, leur structure et leurs capacités. Ces moyens sont, le cas échéant, néanmoins adaptés pour des missions de sécurité collective hors du territoire de l'OTAN, dans la mesure où le modèle de forces demeure similaire. Ce qui différencie ces engagements, c'est avant tout l'exigence d'une plus grande robustesse. Les autres missions, non dimensionnantes, sont conduites dans la limite des moyens disponibles au sein de la Défense.

La dissuasion et la défense collective

Cette mission s'inscrit dans le cadre des engagements vis-à-vis de l'OTAN, et la Défense a pour mission première d'y contribuer pleinement.

Les intérêts vitaux de sécurité de la Belgique sont ancrés dans le système de défense collective et en dépendent donc fondamentalement. La défense collective est dimensionnante notamment en termes d'équipements, d'effectifs, de préparation et de stocks. En d'autres mots, la Défense doit être capable de mettre en œuvre en quantité, qualité et délais les capacités auxquelles elle s'est engagée vis-à-vis de ses Alliés.

La défense du territoire national

Les récents bouleversements géopolitiques et les menaces, tant conventionnelles qu'hybrides, ont remis au premier plan, dans un cadre de défense collective, la nécessité de défendre le territoire national. Cette mission implique de sécuriser et de préserver l'intégrité physique du pays face à toutes formes de menaces en déployant des réponses militaires adaptées et coordonnées.

Si la Défense contribue à la protection du territoire national, son action se distingue de celle des forces de sécurité intérieure : tandis que la Police assure au quotidien la sécurité des citoyens, le maintien de l'ordre public et la lutte contre la criminalité, la Défense intervient face aux menaces majeures, souvent d'origine extérieure ou stratégique, qui mettent en cause la souveraineté ou la sécurité nationale à grande échelle. Dans ce cadre, elle mobilise des moyens militaires et agit dans un cadre juridique et opérationnel spécifique, en complémentarité avec les forces de sécurité intérieure lorsque la situation l'exige.

Sur décision du gouvernement et sous certaines conditions, la Défense peut également être amenée, de manière non

structurelle, à assurer des missions de sécurité intérieure, notamment pour protéger les infrastructures vitales. Pour préserver la préparation et l'opérationnalité des forces armées dans le cadre de la défense collective, les missions de surveillance statique sur le territoire national seront principalement assurées par la réserve territoriale, une fois celle-ci constituée et pleinement opérationnelle. Elles s'inscriront dans un cadre juridique et opérationnel clairement défini, garantissant efficacité et légitimité.

La sécurité collective

La stabilité de l'environnement international est un enjeu stratégique essentiel notamment pour l'économie belge. Son maintien peut exiger une participation de la Défense à des opérations internationales de gestion de crise ou de soutien à la paix ou, lorsque cela s'avère nécessaire, dans des interventions militaires contre des acteurs menaçant de compromettre l'ordre international. Dans cette perspective, la Bel-

gique adopte une approche « 3D » (Défense, Diplomatie et Développement) où la Défense agit de manière coordonnée avec les instruments diplomatiques et la coopération au développement. Cette synergie vise à promouvoir la stabilité aux frontières extérieures de l'Europe, tout en poursuivant des partenariats équilibrés, notamment en Afrique, fondés sur des relations pragmatiques, réciproques et de respect mutuel.

La protection des ressortissants belges à l'étranger

La sécurité des citoyens belges à l'étranger repose avant tout sur une approche préventive, incluant l'action diplomatique et l'engagement de la Défense. Toutefois, en cas de menace directe ou d'incapacité des autorités locales à assurer la protection de nos ressortissants, une intervention de la Défense peut - sur décision du gouvernement - s'avérer nécessaire (*Non-Combatant Evacuation Operation* - NEO).



© Belgian Défense

L'appui aux missions humanitaires internationales

La Défense joue également un rôle dans l'appui aux missions humanitaires internationales et à la diplomatie de défense. Elle s'engage activement en faveur de la paix et de la sécurité internationales en contribuant, lorsque les circonstances le permettent, aux missions de paix des Nations unies et aux opérations de gestion de crise de l'Union européenne, en particulier dans la prévention et la gestion des conflits dans son voisinage immédiat et des crises ayant un impact sur la sécurité. Le renforcement des partenariats bilatéraux s'inscrit dans cette dynamique.

L'aide à la Nation

Enfin, lorsque cela s'avère nécessaire et si les ressources le permettent, la Défense apporte son soutien aux services responsables de la sécurité de la population. Ce support peut être mobilisé en réponse à divers types de crises ou de situations d'urgence, telles que les catastrophes naturelles, notamment lorsque les ressources civiles sont insuffisantes ou lorsque certaines capacités spécifiques de la Défense sont indispensables.

5.3 État des lieux et ambitions

Bien que des avancées aient été accomplies grâce aux visions stratégiques de 2016 et 2022 (Plan STAR), les capacités actuelles et le niveau de préparation de la Défense demeurent insuffisants, notamment face à la nécessité croissante de répondre efficacement aux menaces émergentes. À ce jour, la Défense n'est pas en mesure de remplir pleinement ses missions en matière de défense collective, en raison de lacunes persistantes.

Pendant de nombreuses années, un déficit chronique de recrutement, conjugué à un sous-financement ayant freiné le renouvellement et la modernisation des équipements, a directement affecté la préparation et l'efficacité opérationnelles des forces armées, tout en entravant leur capacité d'innovation et d'adaptation aux évolutions technologiques.

Il devient désormais crucial de renforcer significativement la Défense afin de préparer nos forces armées à faire face à des conflits de haute intensité. Cela implique une modernisation profonde, notamment par l'intégration de technologies de pointe, afin de disposer d'une force plus robuste, mieux préparée (*readiness*) et plus agile, capable de réagir rapidement et efficacement à l'évolution des menaces. Cela implique en priorité de combler les lacunes capacitaires, d'augmenter les stocks de munitions stratégiques et de renforcer les effectifs.

En parallèle, la Défense devra légitimer sa raison d'être auprès de la population, en démontrant concrètement son utilité. Qu'il s'agisse de nos Alliés ou de nos concitoyens, une

attente claire s'impose : la Défense doit être capable de faire ce que l'on attend d'elle et le prouver.

Malgré cette ambition incontournable, il convient néanmoins de demeurer pragmatique : malgré l'augmentation significative des moyens budgétaires décidée en 2025 par le gouvernement, l'ampleur des besoins est telle que les retards accumulés au fil des années ne pourront être rattrapés en l'espace de deux législatures. La reconstruction de la Défense s'inscrit dans une dynamique de long terme, qui exige un engagement constant, structurel et une volonté politique soutenue.

La Vision Stratégique constitue le socle des décisions à prendre pour atteindre, dans les meilleurs délais, les objectifs de renforcement capacitaire. Ces objectifs, ainsi que les priorités qui en découlent, ne sont toutefois pas figés : ils devront rester flexibles et évolutifs, afin de s'adapter aux transformations de l'environnement et à l'émergence de nouvelles menaces.

5.4 Objectifs stratégiques à l'horizon 2035

Tenant compte des missions de la Défense, du contexte géopolitique actuel et de ses conséquences, et de l'ancrage de notre défense dans des partenariats et des alliances stratégiques, les objectifs stratégiques ci-dessous définissent ce que la Défense doit devenir à l'horizon 2035 et orientent les efforts de son renforcement.

Se préparer à un conflit militaire de haute intensité dans un cadre de défense collective

La Défense s'engage à prévenir les conflits en renforçant la dissuasion aux côtés de ses Alliés, tant au sein de l'OTAN que de l'Union européenne. L'objectif principal est de rendre l'option militaire moins attrayante pour toute nation hostile en développant une capacité de défense robuste et dissuasive. Ce renforcement passe par l'amélioration continue de nos forces armées pour les préparer à un éventuel conflit de haute intensité.

Si la dissuasion venait à échouer, nos forces armées sont prêtes à s'engager rapidement et efficacement dans des opérations de défense collective, afin de protéger le territoire de l'Alliance, et en particulier celui de l'Europe. Cette préparation nécessite des forces armées capables de s'engager rapidement dans des combats de haute intensité et de longue durée, tout en maintenant un niveau de préparation et de soutien optimal (*readiness*) pour garantir l'efficacité des opérations.

La poursuite de cet objectif stratégique n'exclut en rien la conduite de missions de sécurité collective.

Dans ce cadre de défense collective, la Défense est un partenaire fiable, soutenant des partenariats solides, tant nationaux qu'internationaux, et collaborant étroitement avec l'industrie de la Défense et les acteurs de l'innovation. Elle dispose d'effectifs en nombre suffisant, d'une réserve opérationnelle étendue, et a comblé ses lacunes capacitaires les plus importantes. Les forces armées sont prêtes à intervenir dans des contextes variés, tout en faisant preuve de robustesse,

de résilience, de préparation et d'interopérabilité. Elles sont capables de fournir une réponse rapide et décisive face à des menaces de plus en plus complexes, tant conventionnelles qu'hybrides, en combinant efficacité, flexibilité et puissance de feu.

Protéger le territoire national

Face à des menaces variées et persistantes, la Défense est prête à assurer la protection du territoire national contre toute forme d'agression, en s'inscrivant dans une approche pan-sociétale de la sécurité. L'intensification des menaces, notamment hybrides, impose de dépasser le cadre strictement militaire. La protection du territoire devient globale et mobilise l'ensemble des acteurs publics et privés, ainsi que la société dans son ensemble (*whole-of-society*). Dans cette optique, la Défense coopère de manière structurelle avec les principaux partenaires et acteurs concernés, tant en Belgique qu'à l'étranger, afin d'assurer une réponse coordonnée, efficace et résiliente face aux crises complexes et multidimensionnelles du futur.

La Défense a élaboré un Plan national de défense et contribue au Plan national de résilience dans lesquels les responsabilités, les ressources nécessaires et les acteurs appropriés sont clarifiés. Parallèlement, la Défense a élaboré un plan d'*Enablement* qui facilite le transit et la protection des troupes et du matériel alliés à grande échelle, en assurant notamment une coordination fluide et une réactivité optimale des autres acteurs concernés.

La Défense adopte une stratégie de communication proactive et transparente, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation, pour maintenir une cohésion nationale forte et une efficacité dans la gestion des crises. La Défense dispose d'un cadre juridique clair permettant d'encadrer son action sur le territoire national.

Anticiper le combat du futur

La Défense dispose de sa propre capacité d'anticipation. Elle s'appuie sur l'analyse des conflits récents et des nouveaux modes de guerre pour en tirer tous les enseignements nécessaires. Elle est capable, d'une part, de maintenir un avantage militaire structurel, au travers d'un équilibre entre les capacités militaires traditionnelles et l'appropriation des technologies de pointe et, d'autre part, d'intégrer rapidement et efficacement les nouvelles technologies par une démarche proactive d'innovation continue. Restant pertinentes et efficaces sur le long terme, les forces armées se préparent ainsi activement aux combats du futur en adaptant leurs stratégies, en modernisant leurs capacités et en intégrant les nouvelles formes de guerre et les technologies disruptives.

La stratégie industrielle de la Défense permet de rationaliser et de renforcer la base technologique et industrielle de la Belgique et de l'Europe en transformant en profondeur les écosystèmes industriels et de défense. Elle soutient le dé-

ploiement de capacités industrielles pour la production accélérée de munitions et de systèmes d'armes. Pour ce faire, la Défense a établi des partenariats stratégiques avec les producteurs afin de disposer d'équipements toujours prêts.

La politique de recherche et de développement de la Défense s'inscrit dans l'élaboration de nouveaux systèmes d'armes. A cet effet, la DIRS 2.0 (*Defence Industry and Research Strategy*) est davantage axée sur les besoins de nos forces armées, renforçant la coopération et l'innovation dans l'industrie de la défense. Elle implique notamment les Petites et Moyennes Entreprises (PME), illustrant ainsi un modèle d'intégration européenne. Les opportunités de retombées technologiques et industrielles sont systématiquement mises en avant. Dans cette optique, la Défense coordonnera ses actions avec les autres départements fédéraux concernés, en particulier celui chargé de l'Économie, ainsi qu'avec les entités fédérées.



Axes prioritaires pour le renforcement de la Défense



© Belgian Défense

6.1 Maximisation de l'output opérationnel

Tenant compte des objectifs stratégiques à atteindre, les axes prioritaires constituent les balises du renforcement de la Défense : la maximisation de l'output opérationnel, la croissance des effectifs et le personnel, l'accélération du développement capacitaire et l'ancrage d'une trajectoire budgétaire accélérée.

Générer de l'output opérationnel fait partie intégrante des missions de la Défense, qui veillera à en assurer une mise en œuvre renforcée et optimisée. En tenant compte de la transformation capacitaire, cet effort restera ambitieux mais réaliste, afin de ne pas compromettre le renforcement des capacités, ni disperser les moyens.

Rester opérationnel en se transformant

Maintenir un niveau d'activité opérationnelle élevé permet avant tout de préserver une capacité de dissuasion crédible. Même en phase de reconstruction, une armée ne peut se permettre d'apparaître affaiblie aux yeux de ses adversaires potentiels. Il est donc impératif de préserver en permanence la capacité à accomplir les missions confiées. Le maintien, même ajusté, d'un rythme opérationnel soutenu permet en outre d'éviter toute rupture capacitaire, qui serait par la suite, difficile à combler.

Par ailleurs, l'engagement opérationnel constitue un levier essentiel de préparation et de montée en compétence : les opérations réelles offrent l'opportunité de former les militaires dans des contextes concrets, d'éprouver les équipements de nouvelle génération en conditions réelles et de valider l'efficacité des nouvelles doctrines. Ce retour d'expérience direct est précieux pour guider les efforts de transformation et affiner la pertinence des choix capacitaires et organisationnels.

L'effort opérationnel soutient aussi la dynamique de l'ensemble du secteur de la défense. En sollicitant les capacités industrielles et technologiques dans des conditions concrètes, il encourage l'adaptation, l'innovation et la réactivité des acteurs concernés.

Enfin, une Défense active conserve sa légitimité auprès de la population. À travers les opérations, intérieures comme extérieures, elle montre son utilité concrète, sa capacité à agir et à protéger. Cela facilite l'adhésion aux efforts de modernisation, justifie les investissements publics et mobilise l'engagement politique et sociétal.

Assurer les missions

Les forces armées doivent être prêtes à contribuer efficacement à la dissuasion et à la défense collective, en particulier dans le cadre de l'OTAN. Cela requiert un haut niveau de préparation opérationnelle, des équipements modernes et des effectifs bien entraînés, y compris au sein de la réserve.

Sans exclure la possibilité pour notre pays de s'engager des forces dans d'autres contextes que celui de l'OTAN, les priorités opérationnelles de la Défense resteront centrées en premier lieu sur le respect des engagements pris au sein de l'Alliance. A cet égard, notre position stratégique sur le flanc Nord-Ouest de l'Alliance confère à la Belgique un rôle de nation de première ligne (*frontline nation*), qui implique plusieurs responsabilités clés : la protection active de l'espace aérien et du littoral, le renforcement de la résilience face aux menaces cyber, ainsi que l'accueil et le transit des forces alliées sur le territoire national. Enfin, la Belgique continue de contribuer à la dissuasion nucléaire de l'Alliance par la mise à disposition d'avions à double capacité (*Dual Capable Aircraft*).

Pour maintenir ou rétablir la stabilité dans certaines zones clés, la Défense peut également participer à des missions de sécurité collective, notamment dans les zones proches de l'Europe comme le Sahel, l'Afrique de l'Ouest ou le Moyen-Orient, ou encore dans des corridors stratégiques vitaux pour l'économie belge.

Sur le plan national, la Défense conserve un rôle clé dans la protection des ressortissants belges à l'étranger, la réponse aux urgences humanitaires et le soutien dans le cadre de l'aide à la nation.

Apporter une contribution significative à la prévention ou à l'endiguement de conflits violents

La Défense apportera une contribution significative à la prévention ou à l'endiguement de conflits violents, y compris en dehors du cadre de la défense collective, comme l'ont illustré les soutiens apportés face à l'agression contre l'Ukraine.

Dans cette dynamique, la Belgique et ses forces armées poursuivront leur soutien militaire à l'Ukraine, tant dans le cadre de l'Union européenne que de l'OTAN.

Le soutien belge se manifeste par la formation des militaires ukrainiens, ainsi que par la livraison de matériel et de munitions. En fonction de l'évolution de la situation, l'engagement de notre pays s'ajustera pour répondre de manière optimale aux besoins et aux impératifs émergents sur le terrain. Notre pays contribuera, en collaboration avec des partenaires internationaux, au renforcement de l'armée ukrainienne, notamment par la fourniture de F-16 et leur soutien.

La Défense sera particulièrement attentive aux évolutions de ce conflit. Nos forces armées se préparent à devoir soutenir un effort européen pour assurer le respect d'un éventuel cessez-le-feu dans un cadre international encore à définir.



6.2 Personnel et croissance des effectifs

Effectifs en croissance

La Défense ne se construit pas uniquement avec des budgets et du matériel. Les femmes et les hommes de la Défense, par leur talent, leur engagement et leur qualité, sont au cœur de son action. Ils portent sa transformation et contribuent activement à son renforcement. Leur rôle est central et doit rester une priorité.

Pour garantir la montée en puissance de ses capacités opérationnelles et assurer ses engagements, la Défense devra sensiblement renforcer ses effectifs. C'est dans cette perspective que la Défense poursuivra activement le recrutement, tant de personnel militaire que civil.

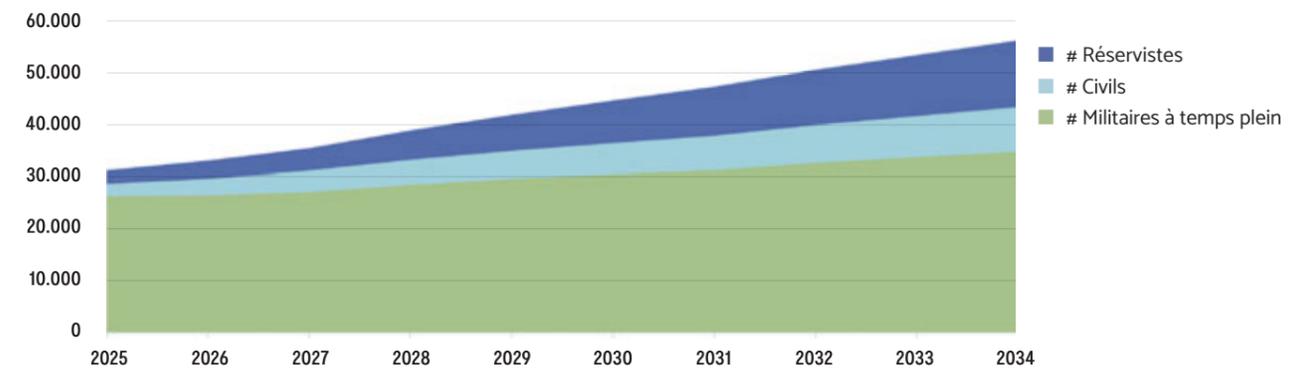
Cette augmentation des effectifs est également indispensable pour mener la transformation qui impose d'acquérir de nombreux systèmes d'armes, assurer leur mise en service et ensuite leur gestion mais aussi, notamment, pour garantir la formation et le maintien des compétences nécessaires à leur emploi. Un effectif étendu permettra aussi de mieux contribuer aux organismes internationaux œuvrant ainsi à plus d'intégration internationale.

Début 2025, la Défense comptait environ 28.500 employés à temps plein (26.200 militaires et 2.300 civils) et environ 2.500 réservistes actifs. Au cours de la législature, la Défense aura l'objectif de recruter au minimum 14.800 militaires du cadre actif, 6.600 réservistes et 4.800 civils. Fin 2029, la Défense devrait alors compter 29.400 militaires à temps plein, 6.900 réservistes et 5.200 civils. Fin 2034, la Défense devrait compter 34.500 militaires du cadre actif, 12.800 réservistes et 8.500 civils.

Une première levée du Service militaire volontaire sera organisée en 2026, avec pour objectif de sélectionner 500 candidats. Ce dispositif sera pleinement opérationnel en 2028, avec une incorporation régulière de 1.000 volontaires sélectionnés chaque année.

Le graphique ci-dessous représente la croissance de personnel envisagée pour la Défense. Les personnes qui participent au service militaire volontaire sont comptabilisés avec les réservistes.

ÉVOLUTION DU PERSONNEL DE LA DÉFENSE



Les objectifs de recrutement annuel sont précisés dans la loi de programmation.

En tant que l'un des principaux employeurs du pays, la Défense propose une vaste palette de métiers, d'opportunités de formation et de perspectives d'évolution professionnelle. L'attractivité de la carrière militaire restera une priorité. Les initiatives relatives au personnel seront renforcées et mises en œuvre dans le cadre d'un dialogue constructif et continu avec les organisations syndicales de la Défense.

Toutes les pistes seront étudiées afin de renforcer les effectifs de la Défense. Le recrutement sera diversifié, rapide et flexible, tout en veillant à minimiser le taux d'attrition parmi les jeunes recrues et dans les métiers en pénurie. L'éveil des vocations chez les jeunes fera l'objet d'un effort accru. Une attention particulière sera portée aux métiers techniques dits STEM (*Science, Technology, Engineering and Mathematics*), essentiels au bon fonctionnement de la Défense.

Le recrutement de personnel civil demeure essentiel pour pourvoir aux fonctions non opérationnelles. Par ailleurs, le recours au recrutement latéral sera élargi.

En complément, il sera fait un meilleur usage du recours à du personnel externe via des services contractés (externalisation ou *outsourcing*). Le recours à l'externalisation sera poursuivi tant que nécessaire, pour autant qu'il ne nuise pas à l'opérationnalité des forces armées et qu'il s'avère générateur d'efficacité et d'efficience.

Réserve pleinement opérationnelle

Les forces armées professionnelles sont essentielles à la dissuasion et à la défense collective, mais leur taille restreinte limite leur capacité à répondre durablement à des crises ou conflits majeurs, tant sur le plan national qu'international. Afin de pallier cette limitation, il est nécessaire de renforcer les capacités de réponse par des forces de réserve, qui viendront compléter les forces d'active. Le développement d'une réserve polyvalente, plus grande et plus opérationnelle est une priorité absolue. La Défense intégrera de façon adéquate, efficiente et efficace plus de réservistes.

La réserve constitue un lien essentiel entre la Défense et les citoyens, offrant la possibilité de servir son pays sans forcément faire une carrière militaire. Ce rapprochement renforce

non seulement l'image et la visibilité de la Défense, mais contribue également à la construction d'une véritable culture de sécurité dans notre pays. La réserve offre également de nombreuses autres possibilités, dont le renforcement des partenariats avec l'industrie.

La réserve s'articule sur base de 3 piliers :

- › La réserve spécialisée permettant de renforcer, ponctuellement ou structurellement, le fonctionnement de la Défense avec des individus intégrés à côté des collaborateurs civils et militaires du cadre actif ;
- › La réserve de combat (déployable) constituée de manière identique et intégrée aux unités d'active mais dont l'état de mise en condition est moindre. Moyennant une période de (re-)mise en condition (entraînement), ces unités de réserve pourront être déployées en opération, en Belgique ou à l'étranger, tout comme les unités d'active. Elles seront entièrement équipées et bien entraînées ;



© Belgian Defence

- › La réserve territoriale axée sur la défense du territoire, les missions d'*Enablement*, la sécurisation des certaines infrastructures vitales et l'aide à la nation. La création d'une réserve territoriale est une priorité à court terme.

Service militaire contemporain

Face aux défis sécuritaires croissants, un service militaire volontaire (Année de Service Militaire - *Militair Dienstjaar*) sera instauré dès 2026. Ce service, qui sera développé dans le cadre de la réserve, est crucial pour son développement et son renforcement, car il permettra de l'alimenter en personnes formées et motivées.

Les jeunes hommes et femmes atteignant l'âge de 18 ans recevront un courrier suscitant la réflexion quant aux enjeux sécuritaires actuels et les invitant à rejoindre la Défense pour une année. Les participants seront correctement rémunérés

en fonction de leur grade et auront accès à des fonctions militaires intéressantes.

À l'issue de cette année, ces jeunes auront la possibilité de poursuivre une carrière au sein de la Défense ou de s'engager en tant que réservistes, contribuant ainsi au renforcement de la Défense.

Vétérans reconnus

En Belgique, il existe un statut de reconnaissance nationale qui représente la reconnaissance officielle par l'État d'une période de conditions de vie exceptionnelles, vécues par des individus ayant fait preuve d'un engagement au-delà de ce qui est habituellement attendu d'un citoyen.

Au niveau de la Défense, les vétérans sont des personnes ayant servi ou servant au sein de la Défense et répondant à des critères spécifiques de participation à des opérations. A ce jour, cette reconnaissance se limite à un titre honorifique, sans octroyer de droits ou d'avantages spécifiques. Afin de reconnaître l'engagement des vétérans au service de la nation et de mettre en valeur leur contribution à la société, des avantages comparables à ceux accordés aux autres statuts de reconnaissance nationale seront mis en place.

Santé, bien-être et sécurité du personnel

Les militaires sont régulièrement confrontés à des missions complexes, souvent menées sous forte pression et dans des conditions extrêmes. Ces situations les exposent à des risques importants qu'il est impératif d'identifier, de maîtriser et, autant que possible, de prévenir.

Il sera essentiel de renforcer la résilience, tant individuelle que collective, afin de permettre au personnel de mieux faire face au stress et aux nombreux défis à venir. Cela sera d'autant plus crucial que, dans les années à venir, le personnel de la Défense sera confronté à une pression croissante liée à la transformation de l'organisation, tout en devant maintenir un niveau élevé d'entraînement et de performance opérationnelle. La capacité à gérer le stress et à relever les défis constituera un facteur déterminant d'efficacité et de bien-être.

Le concept de *Total Force Fitness* (TFF) sera davantage développé, en adoptant un modèle holistique couvrant huit domaines du bien-être : social, physique, financier, médical, spirituel, mental, nutritionnel et l'environnement de travail. En parallèle, le service *Occupational Health & Safety* (OHS) sera optimisé en consolidant ses trois piliers stratégiques - la médecine du travail, la sécurité au travail et le soutien psychosocial - afin de garantir la conformité aux obligations légales, tout en maintenant l'agilité opérationnelle requise dans un contexte possible de conflit.

La Défense s'engage également à garantir un environnement de travail et de vie sûr pour l'ensemble de son personnel. Cela implique que chaque collaborateur puisse évoluer dans un cadre où il se sent en sécurité, reconnu et respecté.

Prise en compte de la spécificité militaire

Les militaires ont pour mission de protéger notre pays, ses intérêts vitaux et ses citoyens contre les menaces extérieures. Il s'agit d'une mission spécifique, qui définit l'essence même de l'engagement militaire et les exigences qui en découlent. Cela inclut des formations et un entraînement rigoureux, des compétences spécialisées, ainsi que la gestion d'équipements technologiques coûteux. En outre, les affectations fréquentes au cours de la carrière augmentent sensiblement la charge des déplacements domicile-travail. Ce rôle unique au sein de la société implique des obligations et des sacrifices spécifiques : restrictions de certaines libertés fondamentales, devoir d'obéissance, exposition accrue au risque d'accident, régime disciplinaire et pénal particulier, possibilité de recourir à une violence extrême, menace pour la vie, tant lors des entraînements que des opérations.

Cette spécificité unique, qui découle de la Constitution, s'applique à l'ensemble des militaires. Elle fait que la Défense n'est pas un service public comme les autres et que les militaires ne peuvent pas être assimilés aux autres fonctionnaires. Ils représentent le dernier recours, intervenant là où les autres ne vont pas. Leur mission exige une disponibilité sans faille et une adaptabilité permanente à des contextes variés, souvent imprévisibles et dangereux.

Reconnaître, protéger et intégrer pleinement cette spécificité est indispensable pour garantir l'efficacité opérationnelle des forces armées. Elle devra être prise en compte de manière prioritaire, notamment dans le cadre de toute évolution touchant au statut des militaires.

Ignorer cette spécificité - qui n'a rien d'un concept abstrait, mais qui relève d'une réalité concrète et opérationnelle - reviendrait à affaiblir durablement la résilience et les capacités d'action de nos forces armées.

La prise en compte de cette spécificité est déterminante dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du régime des pensions des militaires. Il est en effet essentiel que les mesures envisagées ne grèvent pas de manière excessive le budget de la Défense, ne mènent pas à un vieillissement inconsideré des forces armées, ne restreignent pas les perspectives de carrière de certaines catégories de personnel clé, ne perturbent pas le bon fonctionnement de la Défense, et ne compromettent ni le processus de renforcement des capacités ni l'opérationnalité. Dans le contexte actuel de menaces, ne pas suffisamment en tenir compte serait un risque inconsidéré. Tout en s'inscrivant dans la dynamique d'une réforme globale des régimes de pensions, des mesures spécifiques, équilibrées et adaptées seront ainsi mises en œuvre pour répondre aux réalités propres au métier militaire.

Par ailleurs, reconnaître et valoriser le rôle essentiel des militaires - qui s'engagent avec abnégation et consentent de lourds sacrifices au service de la sécurité du pays - constitue un fondement indispensable à l'édification d'une véritable culture de sécurité en Belgique.

6.3 Accélération du développement capacitaire

État des lieux et perspectives de l'évolution capacitaire et de l'état de préparation (*readiness*)

En termes de capacités, un premier volet d'investissements majeurs, aligné sur la Vision Stratégique de 2016, a donné lieu à une loi de programmation militaire des investissements, adoptée en mai 2017. Cette loi prévoyait plusieurs programmes d'achats majeurs, incluant l'acquisition de capacités clés telles qu'une capacité motorisée terrestre, une capacité aérienne de combat multirôle, des drones de reconnaissance, des frégates et des navires de lutte contre les mines. Les livraisons de ces capacités ont débuté et feront l'objet d'une montée en puissance opérationnelle progressive.

Au travers d'une loi de programmation adaptée, la Vision Stratégique de 2022 (Plan STAR) a poursuivi cette dynamique via un deuxième volet d'investissements soutenu par

une croissance des effectifs. L'accent a été mis sur l'achat de compléments à la capacité motorisée terrestre, sur le renforcement de la base industrielle et technologique de défense, ou encore sur le développement de nouvelles capacités dans le domaine cyber. Si l'exécution de ce deuxième volet est récente (les premiers contrats étaient planifiés en 2023), plusieurs programmes importants ont été lancés comme l'acquisition du nombre d'heures de vol équivalent à un avion supplémentaire de transport et de ravitaillement en vol, de systèmes d'artillerie, d'un troisième patrouilleur, de véhicules logistiques et de commandement, ou encore d'hélicoptères légers multirôles.

La dégradation du contexte géopolitique et l'augmentation des menaces obligent désormais la Défense à accélérer et intensifier le renforcement de ses capacités. Cela se traduit par la nécessité d'augmenter la puissance de combat et d'améliorer l'état de préparation (*readiness*), notamment par un entraînement plus soutenu et une augmentation des stocks - en particulier de munitions - afin de garantir une meilleure persistance opérationnelle (*sustainability*).



Dans ce contexte, les deux volets d'investissements liés aux visions stratégiques de 2016 et de 2022 ont ouvert la voie, mais restent insuffisants pour remplir pleinement les engagements de notre pays en matière de défense collective. En matière de *readiness* notamment, les moyens budgétaires effectivement alloués à la Défense ces dernières années ne permettaient pas de reconstituer les stocks, notamment de munitions, qui restent très en deçà du niveau requis.

Enfin, tirant les enseignements du conflit en Ukraine, la Défense procédera désormais, sauf demande urgente - notamment émanant de l'Ukraine - à une évaluation systématique de l'opportunité de stocker le matériel prévu pour être retiré du service. Cette approche vise à en permettre la réutilisation dans des conflits potentiels de grande ampleur et de longue durée, ou au profit des forces de réserve, plutôt que de le céder uniquement sur la base de sa valeur résiduelle.

Principes de l'actualisation capacitaire et niveau d'ambition

L'actualisation capacitaire et le niveau d'ambition de cette Vision s'inscrivent pleinement dans les engagements de la Belgique en matière de défense collective, tout en répondant aux priorités fixées par le gouvernement et aux missions de la Défense.

Dans ce cadre, la Défense poursuit une politique de renforcement capacitaire équilibrée et cohérente, axée sur l'amélioration de la puissance d'action, de la réactivité, de la résilience et de la connectivité. Elle vise également à assurer que les capacités soient interopérables avec celles des autres pays de l'OTAN et de l'Union européenne.

Comme indiqué précédemment, le processus de planification capacitaire de l'OTAN (*NATO Defence Planning Process - NDPP*) demeure le cadre de référence pour orienter les investissements de défense. Face à un contexte marqué par des menaces avérées, l'OTAN a significativement relevé le niveau minimal des capacités attendues par rapport aux exigences définies lors du cycle NDPP précédent (2021). Cette réévaluation entraîne une augmentation notable de la contribution demandée à chaque pays membre.

Les objectifs du cycle NDPP 2025 visent à assurer une allocation optimale des ressources disponibles vers les domaines jugés les plus critiques. En conséquence, les investissements inscrits dans la loi de programmation militaire en vigueur

ont été réévalués, priorisés et ajustés, en tenant compte des lacunes identifiées ainsi que des capacités déjà acquises, afin d'en renforcer la cohérence stratégique et d'en maximiser l'efficacité.

L'objectif est désormais d'engager sans délai les acquisitions répondant à ces besoins capacitaires stratégiques. Pour répondre rapidement à l'augmentation nécessaire de la robustesse dans le cadre d'une défense collective renforcée, les premiers achats de matériel, au-delà du plan STAR, devront prioritairement porter sur l'élargissement et l'approfondissement des capacités déjà en service ou en cours de livraison au terme des plans stratégiques précédents. Ce scénario permettra d'accélérer simultanément la transformation de la Défense. Ces achats complémentaires s'appuieront au maximum sur des contrats et partenariats existants, réduisant ainsi la durée du processus de contractualisation. Sur le plan des ressources humaines, le personnel en poste ou prévu constitue une base solide, d'autant plus aisée à renforcer lorsque l'acquisition concerne du matériel identique.

Tout en réaffirmant la nécessité de développer et de soutenir une industrie de défense européenne, la Défense adoptera une approche pragmatique, consistant à prendre en compte l'acquisition de systèmes européens lorsque ceux-ci sont disponibles et répondent aux besoins opérationnels de la Défense, comme c'est déjà majoritairement le cas. Cette ap-



Priorités en matière de développement capacitaire

Compte tenu des nombreuses années de sous-investissements à rattraper, le coût total nécessaire pour combler les lacunes identifiées dans le cadre du processus NDPP et augmenter l'état de préparation (*readiness*) dépasse les moyens alloués à la Défense. Il est donc nécessaire de hiérarchiser les priorités, qui seront progressivement mises en œuvre dans le cadre de la nouvelle loi de programmation des investissements militaires. Dans ce cadre, les priorités se concentrent sur la montée en puissance progressive et cohérente des capacités opérationnelles identifiées en priorité par l'OTAN pour la Belgique, qui combleront également les lacunes capacitaires recensées par le Livre blanc. Cette montée en puissance tient compte de l'évolution des effectifs, du développement des infrastructures, des délais de livraison des équipements ainsi que de leur mise en œuvre, afin d'assurer la disponibilité des capacités dans les délais requis.

Pour les capacités déjà acquises, le renforcement se fera via l'acquisition de matériels identiques à ceux en cours de livraison ou déjà commandés, en tenant compte des retours sociétaux. L'introduction de nouveaux équipements entraînerait des surcoûts financiers et humains, une réduction de l'efficacité opérationnelle et une complexification notable de la gestion des ressources que la Défense ne peut absorber avant l'horizon 2040. Compte tenu de l'avancement des programmes en cours, l'extension cohérente des capacités existantes, dans le respect de l'homogénéité des matériels, constitue la seule option à la fois opérationnellement efficace, viable et économiquement rationnelle.

Des stocks de munitions seront constitués pour l'ensemble des capacités, avec une priorité accordée aux systèmes déjà en service ou en passe de l'être, afin de garantir leur mise en condition opérationnelle dans les meilleurs délais. Ce stock initial devra ensuite être consolidé pour assurer une robustesse opérationnelle dans la durée selon les normes prévues par l'OTAN.

proche n'exclura toutefois pas *a priori* les achats d'équipements non européens qui pourraient s'avérer indispensables dès lors que tous les types de matériels et de munitions ne sont actuellement pas disponibles sur le marché européen.

Enfin, il est important de souligner que les *capability targets* découlant du NDPP vont au-delà des seuls investissements matériels requis. Ils englobent également les types de capacités à développer, les modalités de leur mise en œuvre, ainsi que les délais de réaction associés, déterminant ainsi un niveau d'ambition à atteindre. Par le passé, les opérations extérieures de l'OTAN, relevant de la sécurité collective, reposaient sur la participation volontaire des États membres, en fonction de leur niveau d'ambition et de leurs priorités. Ce modèle permettait à chaque pays de définir son degré d'engagement notamment selon ses capacités disponibles et ses contraintes budgétaires. Aujourd'hui, face au retour d'une menace de haute intensité en Europe, le niveau d'ambition de la Belgique doit être pleinement aligné sur celui de l'Alliance en ce qui concerne les objectifs capacitaires qui nous sont assignés. Quoi qu'il en soit, compte tenu du contexte et de la sensibilité des données, le niveau d'ambition attendu de nos forces n'est pas rendu public.

Développement de l'innovation

La compétition technologique s'intensifie et de nombreux concurrents investissent massivement dans les technologies émergentes, redéfinissant les rapports de force sur la scène internationale. La guerre en Ukraine en est une illustration frappante. Elle démontre ce qui fonctionne sur le terrain et constitue un moteur d'innovation technologique rapide et soutenu, avec des cycles d'innovation très courts et l'émergence de nouvelles capacités directement sur le champ de bataille.

Dans ce contexte, il est impératif de conserver une avance technologique décisive. L'acquisition de capacités intégrant des technologies de pointe, telles que l'intelligence artificielle, les systèmes téléopérés, la guerre électronique et les capacités cyber, doit donc constituer une priorité pour toutes les composantes de la Défense. Cela permettra aux forces armées de relever les défis liés à l'évolution du champ de bataille, garantissant ainsi un avantage opérationnel durable et une préparation optimale face aux menaces futures.

Cette ambition s'inscrit dans une transformation organisationnelle de la Défense, où l'innovation n'est pas seulement valorisée, mais devient une véritable politique appliquée de manière concrète depuis l'état-major (niveau stratégique) jusqu'au sein des unités opérationnelles (niveau tactique). Pour atteindre cet objectif, le département stratégie de la Défense adoptera une stratégie proactive et visionnaire, capable de répondre non seulement aux exigences de sécurité nationale, mais aussi aux attentes de nos partenaires internationaux.

Dans cette perspective, des instruments tels que DIANA (*Defence Innovation Accelerator for the North Atlantic*) de l'OTAN ou EUDIS (*European Defence Innovation Scheme*) de l'Union européenne constituent des leviers majeurs. Ces initiatives favorisent l'émergence et le soutien de technologies duales (civiles et militaires), en stimulant la collaboration entre les forces armées, les milieux académiques, les start-ups et les industriels.

La Belgique doit pleinement s'inscrire dans ces dynamiques pour renforcer son rôle au sein de la coopération euro-atlantique et bénéficier des écosystèmes d'innovation ainsi structurés. Elle doit se positionner comme un partenaire technologique fiable, capable de dépasser le rôle de simple contributeur pour devenir un véritable moteur d'innovation et un acteur stratégique au sein de la coopération européenne et transatlantique.

Le progrès technologique étant inéluctable, il est primordial que l'innovation soit mobilisée de manière stratégique pour renforcer l'efficacité opérationnelle de nos forces armées. Cependant, cette dynamique doit également être accompagnée d'une réflexion approfondie sur les enjeux éthiques et les répercussions sociétales à plus grande échelle.

Dans ce contexte, la maîtrise technologique apparaît comme le facteur déterminant dans l'issue des conflits futurs. En adoptant une approche cohérente et ambitieuse, la Défense anticipe l'avenir en posant les bases d'une armée résolument tournée vers l'innovation, considérée comme un moteur stratégique de la performance opérationnelle. Cette orientation permettra de conserver la supériorité technologique et d'assurer un avantage décisif dans un environnement de plus en plus complexe, interconnecté et évolutif.

6.4 Ancrage d'une trajectoire budgétaire accélérée

Adéquation entre la trajectoire budgétaire et le budget annuel

Tout en poursuivant ses opérations, la Défense doit renforcer ses capacités de manière cohérente, c'est-à-dire en synchronisant l'évolution de ses effectifs, les investissements en matériel majeur et le renforcement de la préparation opérationnelle et du soutien des forces. Vu que cette synchronisation concerne des processus qui s'étendent sur plusieurs années entre la décision et les effets concrets, il est vital pour la Défense de pouvoir se baser sur une planification budgétaire prévisible, afin de garantir la faisabilité financière pour soutenir ces processus. Sans une programmation fiable des moyens, le renforcement des capacités sera compromis et la Défense ne pourra pas garantir de remplir ses missions. Le respect de la planification budgétaire est donc essentiel, car il conditionne l'atteinte des objectifs stratégiques.

La trajectoire budgétaire de la Défense à l'horizon 2035

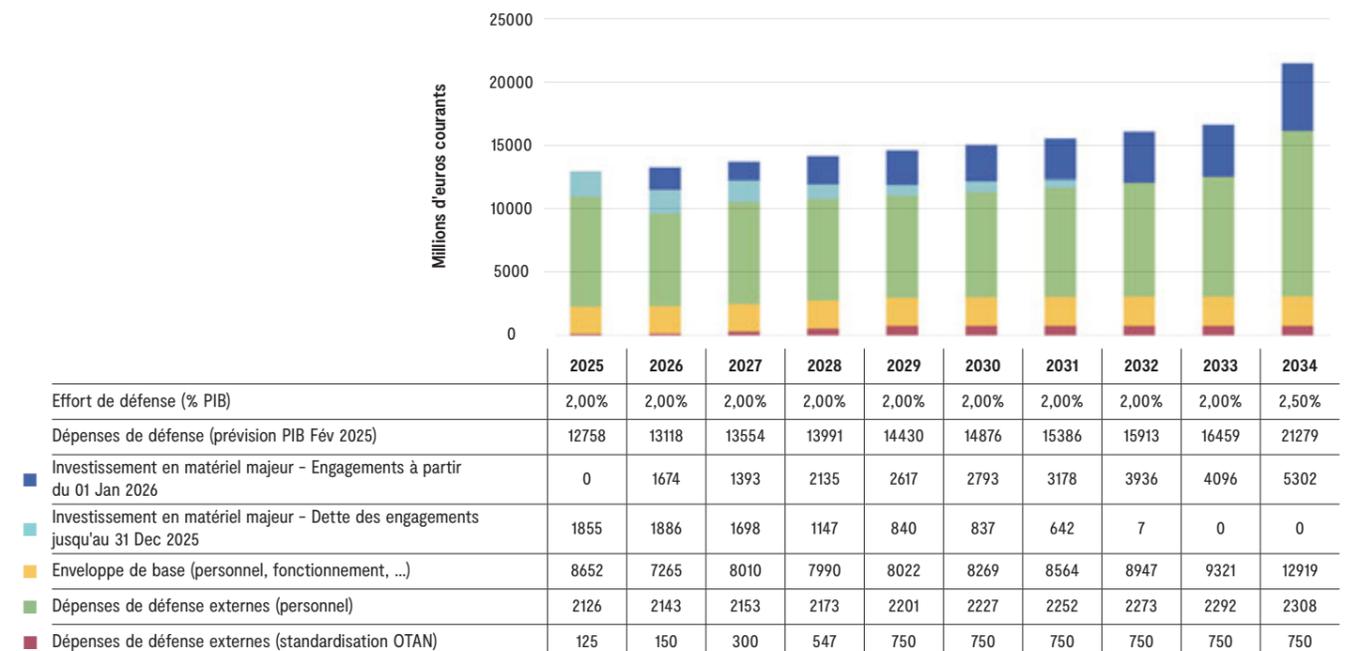
Un effort de défense cohérent

L'accord de gouvernement du 31 janvier 2025 prévoyait une trajectoire de croissance accélérée vers 2 % du Produit Intérieur Brut (PIB) pour les dépenses de défense d'ici 2029 au plus tard et vers 2,5 % en 2034 au plus tard.

Le 11 avril 2025, le gouvernement a adopté un Plan de défense budgétaire (« Accord de Pâques - Contribution stratégique à la paix par la Force ») visant à atteindre un effort de 2 % du PIB dès 2025, niveau qui sera à minima maintenu. En ligne avec l'accord de gouvernement, la trajectoire budgétaire prise en compte pour cette Vision Stratégique portera l'effort de défense à 2,5 % du PIB à partir de 2034.

L'évolution de l'effort de défense entre 2025 et 2034, ainsi que sa composition, est représentée dans le graphique ci-dessous :

EVOLUTION DE L'EFFORT DE DÉFENSE ENTRE 2025 ET 2034



Les dépenses de défense, qui traduisent les montants nominaux découlant de l'effort de défense, se structurent selon trois grands axes : les dépenses de défense externes, l'enveloppe de base et les investissements en matériel majeur.

Bien que comptabilisées dans les dépenses de défense au sens de l'OTAN, les dépenses externes ne sont pas financées par le budget de la Défense. Dans ce cadre, il convient de distinguer les dépenses liées au paiement des pensions des militaires (personnel) de celles liées aux dépenses effectuées par d'autres départements et qui entrent dans les critères d'éligibilité de l'OTAN.

L'enveloppe de base comprend l'ensemble des dépenses indispensables au fonctionnement de la Défense, y compris celles visant à garantir son état de préparation opérationnelle, ainsi que les dépenses de personnel qui incombent au budget de la Défense.

Les moyens dédiés aux investissements en matériel majeur couvrent d'une part, les programmes d'investissement dont l'engagement (la contractualisation) est intervenu ou est prévu d'ici fin 2025 (dans le cadre du Plan STAR) et, d'autre part, ceux qui seront engagés dès 2026 dans le cadre de la nouvelle loi de programmation liée à la présente Vision Stratégique.

Une structure budgétaire cohérente

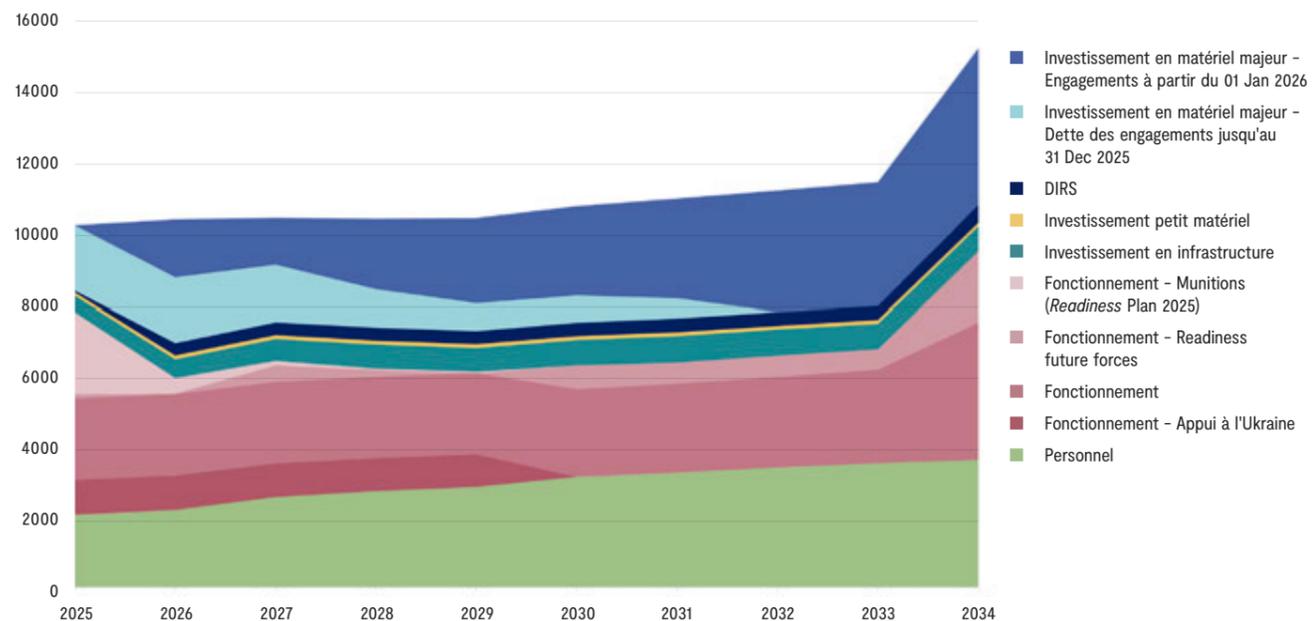
Pour déterminer le budget annuel effectivement alloué à la Défense, il convient de retrancher du montant des dépenses de défense, les dépenses qualifiées de dépenses externes. Il en résulte le budget annuel effectif de la Défense qui se structure alors autour de deux grands volets : l'enveloppe de base d'une part, et les investissements en matériel majeur d'autre part. Ceux-ci se subdivisent entre les programmes engagés avant 2026 - générant, en termes budgétaires, une dette (paiements effectués ultérieurement à la suite d'engagements découlant de contrats conclus) -, et ceux prévus après 2026 dans le cadre de la loi de programmation militaire liée à la présente Vision.

L'enveloppe de base se décline à son tour en plusieurs sous-catégories, parmi lesquelles figurent : les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement - incluant notamment celles liées à l'état de préparation (*readiness*) des forces armées -, les investissements en infrastructures, les investissements courants correspondant au renouvellement du petit matériel, ainsi que les ressources allouées au soutien de la DIRS (*Defence Industry and Research Strategy*).

Tenant compte de la trajectoire budgétaire prise en compte à l'horizon 2035, le graphe suivant présente - en millions d'euros constants 2025 - la structure projetée du budget de la Défense.

Cette projection indicative n'a pas vocation à être figée dans le temps, car de nombreux paramètres évoluent et imposent des ajustements réguliers. Dans ce cadre, il est essentiel de souligner que, pour maintenir l'effort de défense au niveau fixé et ainsi satisfaire au principe du « *halt any decline* », les montants prévus à ce stade (en euros) devront, au besoin, être ajustés au cours de la législature en fonction de l'évolution (positive) du PIB par rapport aux projections actuelles. En effet, l'effort de défense étant calculé sur la base du PIB, une augmentation de ce dernier, sans ajustement des montants nominaux, entraînerait une diminution de l'effort de défense. Toutefois, même en cas de recul du PIB, il est essentiel de maintenir ces montants nominaux pour être capable de respecter nos engagements.

BUDGET DÉFENSE EN MILLIONS D'EUROS CONSTANTS 2025



Conditions-cadres clés



7.1 Importance d'une base industrielle et technologique de défense solide

Les conditions-cadres rassemblent les leviers indispensables à la réalisation des axes prioritaires (*preconditions for success*), garantissant ainsi l'atteinte des objectifs stratégiques.

Parmi les conditions-cadres, les principales sont : l'importance d'une solide base industrielle et technologique de défense, le développement d'une stratégie de communication, la mise en place de plans - de défense, d'*Enablement* et de résilience -, la modernisation du fonctionnement de la Défense, l'actualisation du cadre légal et l'évolution du patrimoine immobilier de la Défense.

Poursuite du développement de la DIRS (DIRS 2.0)

La DIRS (*Defence, Industry and Research Strategy*) vise à soutenir les politiques de sécurité et de défense nationales, à renforcer l'autonomie stratégique de l'Union européenne et à consolider la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) belge. Elle vise à mieux positionner la Belgique comme un partenaire technologique compétitif tout en générant des retours économiques et sociétaux notamment sous forme de connaissances, de technologies duales et d'emplois. La DIRS garantit l'autonomie nationale dans des domaines clés, tout en stimulant la recherche et le développement pour combler les lacunes capacitaires. Dans ce cadre, il est essentiel de garantir la cohérence entre les projets DIRS, les besoins futurs de la Défense et les priorités technologiques, en se concentrant sur l'industrialisation et la contractualisation des initiatives issues de cette stratégie. Pour que la dynamique fonctionne sur le long terme, il faut adopter une approche *win-win* dans laquelle les investissements dans notre industrie de la défense et de la sécurité bénéficient finalement à la Défense sous forme de nouveaux systèmes et de munitions, tout en encourageant la conception de technologies à double usage, susceptibles de bénéficier également à l'économie civile.

Face à la détérioration du contexte sécuritaire et à l'impératif d'une autonomie accrue en matière de défense, l'Union européenne doit accélérer le développement de sa propre sécurité et renforcer la défense collective. Dans ce contexte, la capacité d'innovation en matière de défense revêt une importance stratégique. Les politiques de la DIRS visent à maintenir l'avance technologique européenne et transatlantique,

notamment pour les technologies émergentes qui transformeront les guerres futures. La Défense poursuivra cette dynamique en déployant la DIRS, avec un budget de recherche dédié qui évoluera pour répondre à la norme PESCO.

Il est également important que la Belgique continue de soutenir les initiatives de l'Union européenne visant notamment à renforcer l'industrie européenne en matière de défense et, par extension, à développer une plus grande autonomie stratégique de l'Europe, notamment via le cadre de la Stratégie industrielle européenne de défense (*European Defence Industrial Strategy* - EDIS) ou encore du Programme européen pour l'industrie de la défense (*European Defence Industry Programme* - EDIP).

Une politique de recherche performante est essentielle pour le développement de nouveaux systèmes d'armement. La DIRS doit prioritairement tenir compte des besoins des forces armées. Elle renforcera la participation aux programmes de défense de l'Union européenne et de l'OTAN. Dans le cadre d'un accord de coopération avec les entités fédérées, la DIRS 2.0 favorisera une collaboration accrue, dynamisera l'industrie de défense nationale et stimulera la production nationale.

Les opportunités de participation à des programmes phares seront explorées, tant dans les phases de développement que de production. Le retour technologique et industriel, ainsi que la pertinence des projets pour notre Défense, tant sur le plan opérationnel que budgétaire, seront des critères déterminants dans la décision de s'engager dans ces initiatives. L'acquisition du matériel qui en découlera ne sera confirmée qu'après une évaluation approfondie de ces aspects.

L'Institut Royal Supérieur de Défense (IRSD) jouera un rôle moteur dans le développement et la mise en œuvre ultérieurs

de la DIRS. Une attention particulière sera accordée aux responsabilités de l'Institut en matière d'évaluation des projets, d'attribution de soutiens, ainsi que de suivi et d'audit de leur mise en œuvre.

Par ailleurs, l'IRSD développera et affinera les outils mis en œuvre dans le cadre de la DIRS. Parmi les activités envisagées figurent notamment l'élaboration et la gestion de feuilles de route technologiques, la gestion d'écosystèmes d'innovation de défense axés sur les missions, l'opérationnalisation d'un *Defence Innovation Hub* (comprenant des activités telles que l'élaboration de concepts, les tests et l'expérimentation), la proposition de thèmes de recherche, de développement et d'innovation (R&D&I), ainsi que l'accompagnement des investissements dans des entreprises innovantes - de la phase initiale à l'industrialisation - en renforçant également la capacité à intégrer rapidement les avancées technologiques issues de l'innovation.

En s'inspirant des approches adoptées dans les pays voisins, l'IRSD étudiera dans quelle mesure et de quelle manière une organisation dédiée à l'innovation en matière de défense (*Organisation for Defence Innovation and Defence Industry - ODIN*) pourrait contribuer de manière ciblée à la réalisation de la DIRS.

Développement de la capacité industrielle de défense

Pour faire face aux menaces, il est essentiel de s'appuyer sur une base technologique, industrielle et scientifique solide, capable de soutenir le développement, la production, le maintien (*sustainability*) et l'évolution des capacités militaires. Un positionnement stratégique de l'industrie favorise également le renforcement des liens de coopération mutuelle sur le long terme, aussi bien au niveau européen que transatlantique. Face à l'évolution technologique, ce socle dépasse largement les acteurs industriels traditionnels de la Défense, raison pour laquelle la mise en place d'écosystèmes dynamiques (*mission driven defence innovation ecosystems*), dans les domaines de la cybersécurité et des systèmes téléopérés (drones) par exemple, est essentielle pour favoriser une collaboration étroite entre la Défense, l'industrie, le monde académique et les centres de recherche. Cette approche vise à mieux stimuler l'innovation, à développer des solutions militaires de pointe et à renforcer la position nationale dans les grands projets capacitaires internationaux.



© FN Browning

La guerre en Ukraine a également mis en évidence la nécessité de disposer d'une industrie de défense solide pour rapidement soutenir les opérations prolongées en cas de conflit en produisant rapidement des biens vitaux comme des munitions, contribuant ainsi à la dissuasion. En la matière, les lacunes au niveau de la production obligent les armées à constituer des stocks qui, quoiqu'il arrive, seront insuffisants dans la durée, raison pour laquelle l'industrie doit être rapidement capable de produire plus et plus vite. Actuellement, les délais de livraison restent trop longs et certaines productions font défaut notamment en Europe. En plus des efforts menés sur le long terme par le biais de la DIRS en matière de recherche et de développement, il est donc crucial de mettre en place des politiques visant à renforcer les capacités de production ou d'assemblage de systèmes d'armes et d'armement pour renforcer l'autonomie stratégique en concertation avec les entités fédérées (DIRS 2.0) et ainsi passer du principe du *just in time* à celui du *just in case*.

À cet égard, la DIRS intégrera un Plan de développement industriel de défense visant à établir une politique et des actions concrètes pour réaliser les opportunités de renforcement des capacités de production nationale auprès des industriels. Ce

plan permettra également d'explorer les possibilités de re-conversion industrielle à la suite de fermetures d'entreprises civiles. Ce volet revêt un intérêt particulier, tant pour faciliter le redéploiement du personnel licencié que pour surmonter les difficultés liées à la recherche de terrains adaptés à l'implantation de nouvelles capacités de production.

Si les principaux leviers du changement demeurent nationaux, l'OTAN et l'Union européenne, qui accordent une attention croissante aux stratégies industrielles, peuvent néanmoins jouer un rôle déterminant en clarifiant la visibilité de la demande dans le temps et en identifiant les opportunités de coopération.

Au niveau belge, afin de soutenir l'indispensable développement industriel en matière de défense, les rôles et les responsabilités des acteurs respectifs, en particulier des régions, seront clarifiés afin de, notamment, mieux identifier et favoriser les opportunités d'investissement pour l'industrie. Dans ce cadre, le développement de la capacité industrielle de défense sera également soutenu par les attachés de Défense, ainsi que par le Directeur National des Armements (*National Armaments Director - NAD*) dont les moyens seront renforcés.

Enfin, ce plan de déploiement de la capacité industrielle de défense explorera la possibilité d'investir dans le développement industriel en Ukraine.

Intérêts essentiels de sécurité

L'article 346 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) permet aux États membres de déroger aux règles du marché intérieur lorsqu'il s'agit de protéger leurs intérêts essentiels de sécurité (IES). Cette notion recouvre des intérêts fondamentaux liés à la préservation de la souveraineté nationale, de la défense et de la sécurité.

Dans ce contexte, le gouvernement a défini en 2016 les lignes directrices applicables en matière d'intérêts belges dans le domaine de la politique de la Défense et de la sécurité, ainsi que les applications technologiques essentielles de soutien qui doivent être mises à disposition de la Défense (*Key Enabling Technological Defence and Security Applications - KETA*). Ce document devra être adapté afin de tenir compte de l'évolution des menaces, des priorités stratégiques et des avancées technologiques.

Protéger les intérêts de sécurité belges permet de renforcer la résilience et l'autonomie stratégique belge et européenne, mais aussi de maintenir une pertinence nationale dans des secteurs clés tout en favorisant les retombées industrielles et sociétales. Dans un contexte sécuritaire incertain, cet outil contribue à garantir l'acquisition et la disponibilité de matériel de guerre, à renforcer l'état de préparation (*readiness*) et à assurer le soutien en service.

Ces dernières années, la mise en œuvre de la Vision Stratégique de 2016 et du Plan STAR de 2022 a renforcé la collaboration entre la Défense et l'industrie, notamment à travers des mesures de protection des IES. L'intégration de ces mesures aux grands programmes d'investissement a ouvert de nouvelles opportunités pour notre industrie de défense. Elle a ainsi pu renforcer ses capacités de production et de soutien, tout en consolidant sa position en tant que partenaire compétitif sur les marchés internationaux. En plus de renforcer la base industrielle et technologique de défense belge, ces programmes d'investissement ont également établi les fondations d'une communication structurée entre la Défense et l'industrie. Cette collaboration s'est progressivement développée, notamment au travers de la DIRS. Cette dynamique a également ouvert des perspectives et a consolidé la place de notre industrie dans le secteur de la défense et a généré des retombées économiques et sociétales significatives pour

notre pays. La prise en compte de telles mesures sera poursuivie, et l'exploitation des opportunités qui en découleront, le cas échéant, sera soutenue par les moyens financiers attribués à la DIRS.

L'intégration de ces mesures de protection dans les marchés ne doit toutefois pas entraîner de ralentissements et doit faire l'objet d'une évaluation d'opportunité au cas par cas. Il est essentiel de veiller à ce qu'elles ne détournent pas l'objectif principal, qui reste de fournir à la Défense le meilleur produit possible.

Plus largement en matière de protection de nos intérêts essentiels de sécurité, il est également impératif de mieux se prémunir contre le vol de technologies sensibles, d'assurer la préservation de l'expertise nationale et d'éviter toute prise de contrôle malveillante étrangère sur les secteurs clés.

Retours sociétaux

Développer et soutenir une base industrielle de défense constitue un impératif stratégique pour garantir une plus grande autonomie nationale et européenne. Cela exige un investissement important dans le développement de l'innovation ainsi que dans la concrétisation d'une véritable stratégie industrielle, tournée vers la production d'armements et de systèmes de défense. Ce mouvement doit être amorcé par un engagement initial fort, notamment en matière de financement public. Cet effort vise à enclencher une dynamique, où les commandes publiques, associées aux progrès technologiques, entraînent une montée en puissance progressive des capacités industrielles. Une fois ce mécanisme installé, il devrait pouvoir s'auto-alimenter en assurant à la fois la production et l'innovation attendues et en générant des revenus suffisants pour couvrir ses propres besoins de financement, tout en contribuant à la vitalité économique nationale par la création d'emplois, l'exportation de technologies et le renforcement des filières de haute technologie.

Les grands programmes d'investissement, qu'ils soient européens ou transatlantiques, génèrent des retombées directes significatives. A ce titre, la Défense s'impose comme un levier stratégique de retombées sociétales, en particulier sur les plans économique et industriel. Outre les retours directs, qui se concrétisent notamment sous la forme d'investissements et d'emplois, des retours indirects sous la forme d'opportunités commerciales pour d'autres entreprises (notamment des PME) ou secteurs qui n'étaient pas directement

concernés par ces programmes, de transfert de connaissances ou encore d'activités de support.

Un autre aspect réside dans le caractère dual de nombreux investissements, qui peuvent à la fois répondre à des besoins civils et militaires. Ce sera particulièrement vrai dans le domaine de l'*Enablement*, qui nécessitera des investissements dans la logistique ou les infrastructures de transport pour permettre le déploiement rapide de troupes et de matériel. Ces investissements génèrent des retombées civiles importantes en participant, par exemple, à l'amélioration des échanges commerciaux. Il en va de même dans le domaine cyber de la Défense, qui contribue activement au renforcement de la cybersécurité nationale en protégeant à la fois les systèmes militaires et les infrastructures critiques civiles.

Investir dans la Défense représente donc un vecteur important de développement économique et technologique. Les grands programmes d'armement, en plus de renforcer notre sécurité et notre souveraineté, génèrent des retours sociétaux significatifs, tant directs qu'indirects, au bénéfice de l'ensemble du tissu socioéconomique national. Ainsi, la dépense de défense doit être envisagée non comme un coût pur, mais comme un véritable investissement pour l'avenir.

7.2 Développement d'une stratégie de communication

Le conflit en Ukraine, largement médiatisé, a mis en lumière la brutalité de la guerre moderne, à travers des images de destructions massives, de violences répétées contre les civils et de violations flagrantes des droits de l'homme. Il a confronté les sociétés européennes à une réalité géopolitique proche, qui pourrait un jour les concerner directement.

Dans un monde où l'environnement informationnel est de plus en plus contesté, l'adoption par la Défense d'une stratégie de communication claire et cohérente est essentielle pour garantir la crédibilité, la transparence et l'efficacité de ses actions. La communication stratégique joue également un rôle clé dans les efforts de dissuasion en affirmant l'image d'une Défense crédible.

Les menaces militaires et hybrides sont bien réelles, mais la population n'en a pas toujours pleinement conscience et/ou ne perçoit pas l'urgence de se préparer à y faire face. Il est essentiel que chaque citoyen prenne conscience des défis militaires et les dangers auxquels l'Europe, et la Belgique en particulier, est confrontée, ainsi que les efforts indispensables pour y faire face. Cette compréhension renforcera la lisibilité et la légitimité des choix politiques en matière de défense. Il s'agit de mieux sensibiliser la société à l'utilité fondamentale de la Défense, à ses missions et à son fonctionnement, dans un environnement stratégique de plus en plus incertain.

Par ailleurs, la Défense devra être en mesure de communiquer de manière claire et pédagogique sur sa politique, son

utilité, ses besoins et ses lacunes. Elle doit renforcer le lien avec la société, en particulier par une communication modernisée, une présence accrue sur les réseaux sociaux, et des efforts ciblés pour atteindre les jeunes générations.

Il est également essentiel de sensibiliser la population à la guerre de l'information qui fait rage dans l'espace numérique. Une communication stratégique proactive de la Défense, en cohérence avec les autres acteurs étatiques concernés, contribuera à contrer plus efficacement les campagnes de désinformation, en renforçant l'esprit critique du public face aux contenus diffusés. Cette communication dotera les citoyens des outils et de la confiance nécessaires pour évaluer, de manière autonome, l'authenticité des informations auxquelles ils sont exposés. Dans cette perspective, la communication de la Défense s'appuiera sur un discours factuel pour contrer les campagnes hostiles, la désinformation et les tentatives de manipulation, contribuant ainsi à la lutte contre l'ingérence étrangère (*Foreign Information Manipulation & Interference - FIMI*).

En adoptant une communication proactive, la Défense contribuera à développer une culture de la sécurité au sein de la population qui renforcera sa légitimité, sa crédibilité et son ancrage sociétal, tout en favorisant une meilleure compréhension de ses missions et de son impact positif sur la société. La valeur sociétale directe de la Défense doit être le fil rouge de cette communication stratégique.



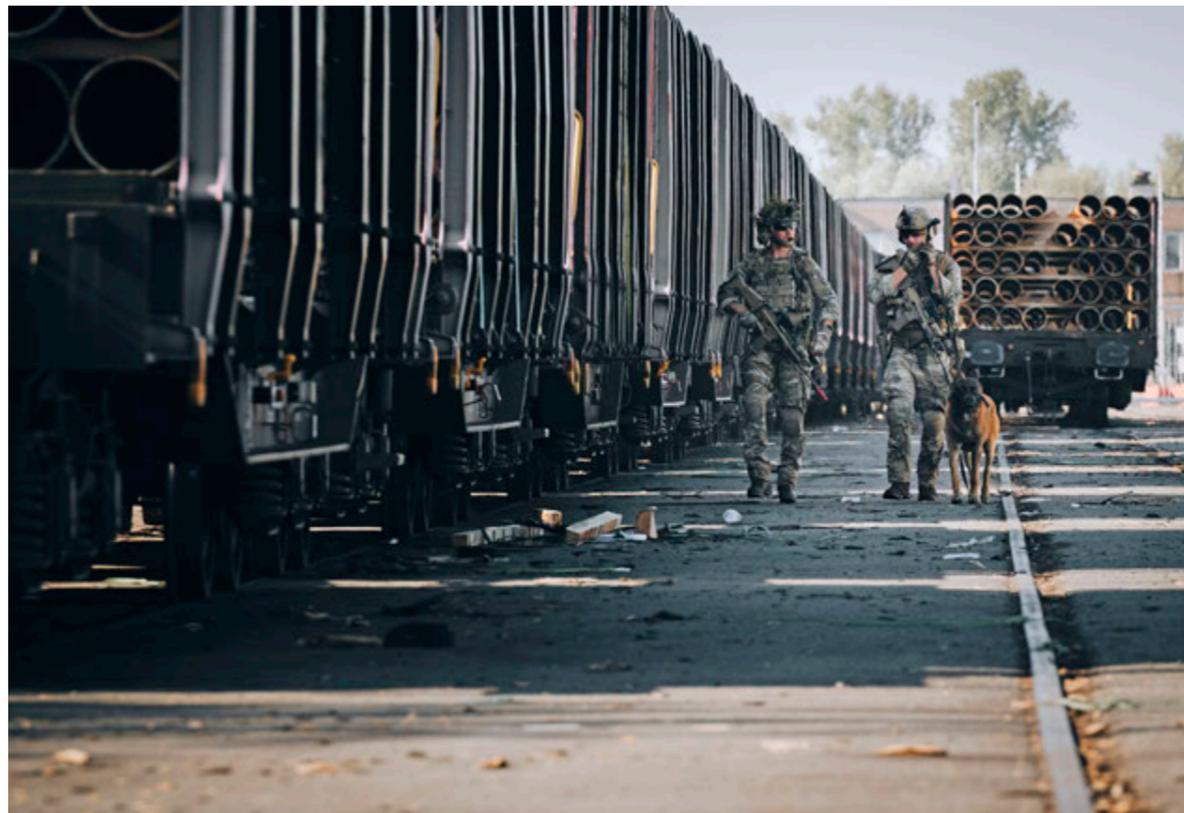
7.3 Mise en place de plans nationaux de défense, d'enablement et de résilience

Le développement d'une défense de notre territoire et d'une société résiliente requiert l'élaboration de trois plans interdépendants et complémentaires : le Plan national de défense, le Plan national pour l'Enablement, et le Plan national de résilience.

- › Le Plan national de défense définit un concept global pour faire face aux menaces physiques, cybernétiques et informationnelles. Il fixe les orientations, objectifs et moyens nécessaires à la sécurité nationale, en assurant une coordination entre les acteurs nationaux, les départements fédéraux et les partenaires internationaux, notamment l'OTAN. Il prévoit une mobilisation concertée des ressources militaires, civiles et sociétales pour garantir une réponse cohérente et efficace aux menaces.
- › Le Plan national pour l'Enablement définit le rôle de la Belgique comme nation hôte, d'accueil, de transit et d'envoi,

en vue de faciliter le déploiement, le soutien et le transit des forces alliées et nationales. En raison de sa position stratégique et de ses infrastructures, la Belgique est un acteur clé de la mobilité militaire en Europe. Le plan repose sur des infrastructures physiques et des dispositifs fonctionnels coordonnés, nécessitant une coopération étroite entre acteurs civils et militaires.

- › Le Plan national de résilience, dans une perspective de défense, doit garantir la continuité des institutions, des services essentiels et des approvisionnements, la gestion des crises sanitaires et migratoires, ainsi que la robustesse des infrastructures clés (communication, transport, finance, économie). L'Union européenne et l'OTAN considèrent la résilience comme une responsabilité nationale essentielle à la dissuasion et à la défense. Le renforcement de la capacité à résister, réagir et se rétablir face aux crises permet d'accroître la sécurité et de réduire les vulnérabilités.



© Belgian Défense

Ces trois plans s'inscrivent dans la Stratégie de sécurité nationale et visent à rassembler, coordonner et synchroniser l'ensemble des ressources disponibles, tant civiles que militaires. Pour assurer une mise en œuvre adéquate de ces plans, il est essentiel de mobiliser l'ensemble de la société (*whole-of-society*) et de coordonner les actions civiles et militaires, en collaboration étroite avec tous les échelons du pouvoir (*whole-of-government*). Les domaines couverts par ces plans relèvent de la responsabilité fédérale tout en respectant et

en intégrant les compétences des autres niveaux de pouvoir. Leur élaboration se fera donc en concertation avec les autres départements fédéraux et les entités fédérées.

Ces plans étant en cours d'élaboration, les exigences qui en découleront continueront d'évoluer. A ce stade, en ce qui concerne la Défense, certains besoins ont déjà été identifiés et pris en compte dans le processus de développement capacitaire.

7.4 Modernisation du fonctionnement de la Défense

Au cours des prochaines années, la Défense devra opérer une transformation rapide pour renforcer son niveau de préparation, consolider les capacités existantes et en développer de nouvelles. En raison de l'évolution constante de la situation géopolitique, des événements imprévus pourraient contraindre la Défense à s'adapter encore plus rapidement que prévu. C'est pourquoi il est indispensable de rapidement moderniser le fonctionnement de la Défense et d'en optimiser ses processus.

Une coopération fluide et pleinement coordonnée sera également indispensable, aussi bien entre les services de la Défense qu'avec les autres départements fédéraux et ceux des entités fédérées. La collégialité à tous les niveaux sera essentielle pour accélérer le rythme en matière de défense et assurer une protection efficace du pays et de sa population.

Pour relever ses défis sécuritaires, budgétaires, capacitaires et humains, la Défense doit pouvoir exécuter ses activités de manière optimale et dynamique. Cela n'est possible qu'en s'appuyant sur une gouvernance robuste et une gestion rigoureuse des processus d'entreprise, notamment à travers une structure de commandement axée sur les résultats, favorisant une plus grande transversalité et une meilleure coordination.

C'est dans ce cadre que l'Etat-major de la Défense a récemment été réorganisé, visant - par une gouvernance ajustée - à établir un système avec une plus grande transparence autour de sa structure et de ses activités, des rôles et responsabi-

lités et des mécanismes de coordination. Un bon système de gouvernance facilite non seulement l'application de la politique, mais régleme également le processus de gestion et de responsabilité. En découlent entre autres une plus grande marge de manœuvre pour agir avec agilité dans le cadre du mandat donné (*empowerment*) et la responsabilité finale d'atteindre les objectifs confiés (*accountability*).

Désormais, un second axe de modernisation, axé sur l'optimisation des processus organisationnels et la simplification administrative, sera mis en œuvre sans délai. Compte tenu de la transformation prévue de la Défense, il est essentiel de renforcer l'agilité et de simplifier les chaînes décisionnelles, les procédures et les mécanismes administratifs afin d'accélérer l'exécution et de redéployer le personnel vers des missions à plus forte valeur ajoutée.

Trop souvent, la digitalisation des processus n'entraîne ni simplification, ni gain de temps, ni réduction des effectifs nécessaires à leur gestion. Cette situation doit impérativement changer. Face à l'urgence, la Défense devra être en mesure d'agir rapidement et avec efficacité. Travailler de manière rigoureuse, en assurant les contrôles nécessaires, reste de *facto* essentiel ; cependant les charges administratives excessives et les goulots d'étranglement devront être éliminés.



Transformation digitale

Pour réussir son renforcement, la Défense doit continuer à investir dans la transformation digitale - essentielle pour s'adapter aux réalités du monde digital actuel -, accélérer l'intégration des évolutions technologiques et garantir un accès en temps réel aux données pertinentes et aux outils d'aide à la décision. Cela implique une refonte de la gestion de l'information, au profit d'une organisation en réseau favorisant des échanges de données sécurisés, fluides et efficaces. Il s'agit également de promouvoir une structure organisationnelle propice au partage d'information, tout en intégrant une culture de (cyber)sécurité à tous les niveaux.

Le renforcement des compétences numériques est essentiel pour sensibiliser l'ensemble du personnel et améliorer son aptitude à utiliser les outils numériques. Cela favorisera l'innovation ainsi que l'adoption de nouvelles technologies. L'expertise et les solutions en matière d'exploitation des données devront être facilement accessibles, intuitives et adaptées aux besoins des utilisateurs, afin d'encourager leur appropriation à tous les niveaux. La prise de décision fondée sur les données (*data-driven decision-making*) devra être pleine-

ment intégrée aux processus fonctionnels et opérationnels, dans un cadre garantissant une interopérabilité numérique optimale.

Enfin, l'intégration des nouvelles technologies - telles que l'intelligence artificielle, l'informatique en nuage souveraine et les technologies quantiques - sera accélérée. Une politique d'innovation numérique garantira que les technologies pertinentes pour la Défense soient adoptées en temps opportun afin de maintenir un avantage stratégique dans l'environnement de l'information.

En matière capacitaire, des forces équipées de systèmes de communication et d'information modernes - véritables piliers numériques de la défense contemporaine - sont essentielles, notamment pour garantir l'interopérabilité à grande échelle.

7.5 Actualisation du cadre légal

Face à la dégradation de la situation géopolitique, il est impératif d'adopter un cadre juridique moderne, cohérent et complet qui réponde aux nouvelles menaces et aux missions de la Défense. La mise en place d'un Code de la Défense (Codex) aura pour objectif de structurer et de compléter la législation concernant la Défense.

Cette initiative s'inscrit dans une réflexion globale visant à regrouper les textes épars, combler les lacunes juridiques et clarifier les ambiguïtés, tout en préservant la flexibilité nécessaire à la Défense pour accomplir ses missions. Son objectif est de renforcer l'efficacité des forces armées en apportant des garanties accrues pour la sécurité des militaires et des citoyens, tout en définissant le rôle de la Défense. Il s'agit d'un enjeu à la fois stratégique et démocratique. Une définition claire des missions et compétences améliorera l'organisation et la mise en œuvre des capacités, tout en veillant à ne pas étendre inconsidérément les missions de la Défense. Le Code clarifiera également les modalités d'engagement de la

Défense, notamment en ce qui concerne les conditions d'utilisation de la force en dehors des situations de conflit armé, c'est-à-dire dans le continuum entre la paix et la guerre, ce qui nécessite de définir et d'encadrer la notion de temps de crise (période de menaces hybrides accrues).

Ce cadre juridique tiendra également compte des évolutions technologiques - notamment dans les domaines de la robotisation, de la digitalisation et de l'intelligence artificielle - pour répondre aux défis actuels, tels que la gestion des données sur le champ de bataille. Au niveau international, la Belgique contribuera à la clarification des règles de droit international concernant l'usage des technologies d'automatisation avancée (intelligence artificielle et autres), afin de garantir que les principes du droit international humanitaire soient respectés lors de leur déploiement. Le cadre national se basera sur les principes susmentionnés.



7.6 Évolution du patrimoine immobilier de la Défense

L'infrastructure est un pilier essentiel du bon fonctionnement et de l'efficacité opérationnelle des forces armées. Elle joue également un rôle clé dans l'attractivité de la Défense et la fidélisation du personnel.

L'évolution du patrimoine immobilier de la Défense s'articule sur base des objectifs suivants :

- › Une mise aux normes des installations : malgré les investissements déjà engagés, l'état général des infrastructures demeure insuffisant pour répondre aux standards d'une organisation moderne, notamment en termes énergétiques et environnementaux. La mise à niveau du patrimoine doit donc se poursuivre afin de répondre aux besoins actuels et futurs avec une attention particulière sur la sécurité militaire. Des actions concrètes seront prises afin de remédier rapidement aux problèmes d'infrastructure quotidiens, dont l'impact sur le moral et le bien-être du personnel est significatif et ne doit pas être négligé.
- › Une infrastructure de défense résiliente : l'évolution de posture de défense collective et le besoin d'une plus grande résilience militaire poussent également la Défense à réexaminer ses concepts d'infrastructure, en mettant l'accent sur la robustesse et une plus grande dispersion des installations notamment au niveau du stockage de munitions. Le développement des missions d'*Enablement* et des missions de protection du territoire national, incitera également à repenser l'infrastructure militaire de manière plus globale et duale, en intégrant des solutions telles que des quais de chargement ferroviaire capables d'embarquer ou de débarquer du matériel militaire lourd.
- › Une infrastructure dimensionnée pour l'avenir : le renforcement de la Défense implique la rénovation et la construction de nouvelles infrastructures afin de garantir l'opérationnalisation des nouvelles capacités et d'augmenter les capacités de stockage. Parallèlement, l'augmentation des effectifs requiert une extension des infrastructures d'hébergement, en particulier pour la formation des jeunes recrues et l'accueil des réservistes. Ce renforcement est d'autant plus nécessaire lorsque le personnel est contraint de rester sur site en raison des exigences opérationnelles ou de l'éloignement géographique du domicile. Les en-

traînements généreront également un besoin accru en espaces et en infrastructures dédiées. Dans la mesure du possible, la Défense cherchera à étendre les zones d'exercice existantes ou à en acquérir de nouvelles.

- › Une répartition géographique équilibrée : la répartition des quartiers militaires sur l'ensemble du territoire national est essentielle pour faciliter le recrutement et améliorer la rétention des effectifs. Tenant compte de la réalité démographique, l'implantation de nouvelles infrastructures dans les régions où la présence militaire est actuellement limitée constitue une réponse à cet enjeu. Dans cette perspective, la Défense accordera une priorité au développement du Quartier du futur Nord, tout en poursuivant le projet du Quartier du futur Sud.
- › Un renforcement de l'ancrage sociétal : sans occulter le caractère fondamentalement militaire des infrastructures de la Défense - qui doivent être protégées et dont l'accès au public reste par nature restreint - certains équipements, tels que les installations sportives ou de santé, pourront néanmoins être rendus accessibles à la population locale. Cette ouverture contribuera à renforcer la légitimité et la visibilité de la Défense au sein de la société. Dans le cadre de prestations au profit de tiers, le prêt de matériel ou la mise à disposition de certains services pourra être envisagé. Par ailleurs, les infrastructures militaires pourront également jouer un rôle en tant que vecteurs de résilience nationale, notamment dans la réponse à des crises civiles - telles que des pandémies, des catastrophes naturelles ou des situations d'urgence majeures -.

Afin de répondre aux besoins croissants en matière d'infrastructure, d'*Enablement*, de répartition géographique et de résilience - et compte tenu de la difficulté d'implanter de nouveaux quartiers ou zones d'entraînement dans des régions qui en sont dépourvues -, il ne sera procédé à aucune nouvelle vente de domaines militaires susceptibles de présenter encore du potentiel pour les besoins de la Défense. Dans le cadre du développement d'une stratégie industrielle de défense intégrée, il sera néanmoins examiné dans quelles conditions certains espaces, installations ou terrains militaires pourraient être mis à disposition de l'industrie de défense.



Développement capacitaire

8.1 Bases du développement capacitaire

Le développement capacitaire de la Défense s'appuie à la fois sur les besoins nationaux et sur les exigences découlant des engagements internationaux. Dans un souci d'adaptation aux menaces actuelles et futures, cette démarche s'inscrit dans un cadre à la fois ambitieux et réaliste, afin de garantir une réponse efficace aux défis sécuritaires.

Ces considérations ont été intégrées de manière cohérente afin de fixer les priorités et les objectifs de ce développement à l'horizon 2035.

Évolution capacitaire synchronisée

L'évolution capacitaire requiert une synchronisation maximale entre tous les éléments constitutifs d'une capacité - qu'il s'agisse des ressources humaines (effectifs et spécialisations), des infrastructures ou des moyens de fonctionnement - avec le calendrier de mise en œuvre des programmes d'investissement.

Cependant, déterminer avec précision des données chiffrées, à un horizon de dix ans, pour chacun de ces éléments et pour chaque capacité, demeure une tâche particulièrement complexe. De nombreux paramètres restent en effet inconnus ou sont appelés à évoluer inévitablement, qu'il s'agisse des choix en matière d'équipement, de l'évolution technologique, des doctrines d'emploi, ou encore des concepts d'appui et de mise en œuvre des capacités futures.

Néanmoins, le développement des capacités de la Défense s'inscrit dans une trajectoire planifiée, progressive et cohérente dans toutes les dimensions capacitaires.

Développement capacitaire équilibré et ambitieux

Le développement capacitaire de la Défense s'articule autour de cinq grandes dimensions capacitaires, distinctes des Forces (anciennement appelées Composantes) : Information (*Intelligence-Cyber- Influence - ICI*), Terre, Air, Maritime, ainsi que Commandement et Soutien opérationnel. Chacune regroupe plusieurs domaines capacitaires.

Ce développement est planifié de manière progressive, cohérente et équilibrée entre les différentes dimensions, afin d'assurer une contribution crédible et durable à la dissua-

sion, à la défense collective et à la protection du territoire national. Cette ambition s'appuie sur de nombreuses coopérations dans lesquelles la Défense est engagée, renforçant ainsi l'interopérabilité et la solidarité stratégique. En disposant de moyens suffisants, bien dimensionnés, notre pays sera en mesure de s'affirmer comme un partenaire fiable, crédible et reconnu sur la scène internationale.

Développement capacitaire évolutif

Le développement capacitaire ne peut être totalement figé sur la durée que représentent deux législatures. Il doit au contraire rester souple et évolutif, afin de s'adapter à un environnement de sécurité de plus en plus instable et à des évolutions technologiques rapides et souvent imprévisibles. Consciente de ces enjeux, la Défense adopte une démarche d'ajustement de son portfolio capacitaire, fondée sur des révisions régulières pour garantir en permanence la cohérence entre ses capacités, ses missions et les objectifs stratégiques.

Dans cette perspective, elle s'attachera à identifier et à mettre en œuvre les solutions les plus pertinentes et innovantes pour répondre aux besoins émergents, en veillant à ce que ces capacités soient rapidement disponibles et opérationnelles. Cet effort s'inscrira dans une logique de maîtrise des coûts, tout en renforçant la base industrielle de défense, en maximisant les retombées sociétales et en consolidant l'ancrage européen de ces capacités.

Dans une logique de renforcement de la robustesse globale des capacités, les évolutions futures viseront à répondre à la nécessité de disposer de réserves d'attrition renforcées, afin de pallier les pertes ou les indisponibilités temporaires des équipements, notamment liées à la maintenance.

8.2 Grandes lignes du développement capacitaires à l'horizon 2035

Au regard des engagements capacitaires pris par notre pays dans le cadre du *NATO Defence Planning Process* (NDPP), des besoins européens et nationaux, une répartition cohérente entre les cinq dimensions capacitaires a été prise en compte afin de garantir une contribution crédible, durable et soutenable à l'effort de défense collectif. La recherche de valeur ajoutée, de coopération et de synergies renforcées, tant au niveau national que dans le cadre de l'OTAN et de l'Union européenne, vient soutenir cet objectif.

Compte tenu des nombreuses années de sous-investisse-

ments, le coût total nécessaire pour combler les lacunes identifiées dans le cadre du processus NDPP et augmenter l'état de préparation (*readiness*) dépasse les moyens alloués à la Défense. Il est donc nécessaire de hiérarchiser les priorités, qui seront progressivement mises en œuvre dans le cadre de la nouvelle loi de programmation des investissements militaires. Cette montée en puissance tient compte de l'évolution des effectifs, du développement des infrastructures, des délais de livraison des équipements ainsi que de leur mise en œuvre, afin d'assurer la disponibilité des capacités dans les délais requis.



Ces priorités visent principalement à :

- Augmenter le niveau de préparation opérationnelle (*readiness*) des forces actuelles pour garantir leur disponibilité, leur réactivité et leur résilience et leur capacité à s'engager si nécessaire dans des combats de haute intensité et à maintenir cet effort sur le long terme. Il s'agit notamment de renforcer les capacités de soutien logistique, de maintenance et d'entraînement, tout en constituant des stocks suffisants, notamment en munitions, en tenant compte des délais d'approvisionnement, et du renforcement indispensable de la capacité de production industrielle.
- Opérationnaliser la brigade motorisée médiane (*medium brigade*) pour disposer d'une capacité terrestre intégrée et mobile pouvant être déployée rapidement, avec des niveaux améliorés de protection, de puissance de feu et de mobilité.
- Compléter la capacité aérienne de combat multirôles (*air combat multirole*) avec des avions de combat supplémentaires du même type pour renforcer la supériorité aérienne, l'appui au sol et la dissuasion stratégique.
- Constituer une capacité d'*Enablement* pour assurer un appui efficace en mettant l'accent sur l'amélioration des infrastructures de transit et de stationnement, la capacité à accueillir et soutenir des forces alliées, ainsi que le développement de capacités de soutien logistique projetables.
- Constituer une capacité de défense sol-air multicouches, y compris des systèmes de lutte contre les drones (*Counter-Unmanned Aerial Systems*, C-UAS), pour protéger les forces déployées, la population et les infrastructures critiques nationales face aux menaces aériennes complexes.

- Renforcer la capacité navale de combat de surface pour augmenter contribution à la sûreté maritime collective et la défense des lignes de communication navales.

Le tableau ci-dessous présente, par dimension capacitaire, les montants (exprimés en euros constants 2026) tant en engagements (contractualisation) qu'en liquidations (paiements) sur la période couverte par la présente Vision Stratégique.

Le montant total des engagements comprend le montant des investissements du plan STAR encore prévus à partir du 1er janvier 2026, qui s'élève à 7,77 milliards (exprimés en euros constants 2026). Au montant total des liquidations s'ajoute le montant de la dette résultant des investissements réalisés ou planifiés jusqu'au 31 décembre 2025 dans le cadre du Plan STAR, qui s'élève à 6,81 milliards (exprimés en euros constants 2026).

Dans les segments capacitaires caractérisés par une évolution rapide et continue des menaces et des technologies, il ne serait ni pertinent, ni réaliste de figer avec certitude des besoins à long terme. Dans cette perspective, une approche dynamique de ligne de développement consolidé (*consolidated development*) a été adoptée, en complément des acquisitions planifiées de manière individuelle, afin de garantir suffisamment de flexibilité ainsi qu'une réactivité accrue. Structurée autour des besoins actuellement identifiés, cette approche les intègre dans une enveloppe budgétaire annuelle dédiée, offrant ainsi la possibilité de saisir les opportunités technologiques et de répondre efficacement aux menaces émergentes. Elle permet, de ce fait, de renforcer l'agilité face à des évolutions inévitables.

	Engagement 2026-2034 (€Cst26)	Liquidation 2026-2034 (€Cst26)
ICI	3.527.691.311 €	2.958.702.145 €
LAND	13.862.344.826 €	8.112.648.849 €
AIR	10.280.805.049 €	9.326.879.414 €
MARITIME	3.429.737.355 €	2.261.835.215 €
COMDO & OPS SP	2.683.574.990 €	2.000.939.137 €
TOTAL	33.784.153.531 €	24.661.004.760 €

Dimension capacitaire Intelligence-Cyber-Influence (ICI)

La supériorité informationnelle est devenue un enjeu clé, nécessitant le renforcement des capacités dans le cyberespace et les technologies de l'information, afin d'influencer et de perturber le processus décisionnel de l'adversaire. Face à l'accélération des avancées technologiques, à un environnement de sécurité toujours plus complexe et imprévisible, et à des menaces devenues en même temps plus dynamiques et hybrides, la maîtrise de l'information s'impose comme un facteur clé. Il est essentiel d'en exploiter pleinement le potentiel afin d'anticiper les évolutions et de conserver l'initiative aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique dans l'environnement informationnel.

Cet environnement en constante évolution transforme en profondeur la manière dont les forces armées communiquent, prennent des décisions et conduisent les opérations. Il exige une intégration numérique avancée de l'ensemble des capacités engagées, s'appuyant sur une automatisation accrue et une décentralisation significative des processus décisionnels : c'est précisément l'ambition portée par la dimension capacitaire *Intelligence-Cyber-Influence* qui regroupe et

intègre différentes facettes de l'information afin de fournir des capacités pertinentes en la matière.

Cette dimension comporte les capacités Intelligence (Renseignement), *Cyber* et *Influence*, mais également des capacités transversales comme la capacité spatiale, les *Remotely Piloted Aircraft Systems* (RPAS), ainsi que l'intégration numérique et l'appui en matière de communications.

Le tableau ci-dessous présente, par capacité, les principaux axes de développement ainsi que leur première année d'engagement budgétaire, accompagnés des montants correspondants, tant en engagements qu'en liquidations (exprimés en euros constants 2026), sur la période couverte par la présente vision.

Tout au long de la période couverte par la Vision Stratégique, les capacités en matière de renseignement (*Intelligence*) feront l'objet d'un renforcement progressif, notamment par des investissements dans des outils numériques destinés au Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS).

Parallèlement, les capacités de cyberdéfense, d'influence et d'information de la Défense seront étendues et renforcées. Le développement de la capacité spatiale et l'acquisition d'un système MALE supplémentaire sont également prévus. Enfin, la poursuite de la digitalisation de la Défense s'accompagnera de projets visant à renforcer la sécurité, à préserver la souveraineté et à accroître la résilience des systèmes.

Une politique renforcée d'innovation numérique veillera, en collaboration avec l'industrie et les institutions de recherche, à ce que les technologies pertinentes pour la Défense soient identifiées, validées et adoptées en temps opportun. Elle garantira par ailleurs que tous les efforts soient déployés pour accélérer l'intégration des technologies innovantes. Dans un premier temps, l'accent sera mis sur l'intelligence artificielle et les technologies quantiques afin de soutenir le développement de solutions avancées en matière d'exploitation des données, de calcul haute performance, de stockage massif et de cybersécurité.



© Belgian Defence

	Première année d'engagement	Engagement 2026-2034 (€Cst26)	Liquidation 2026-2034 (€Cst26)
ICI		3.527.691.311 €	2.958.702.145 €
INTELLIGENCE		290.633.200 €	290.633.200 €
(Counter-) intelligence and security consolidated development	2026	290.633.200 €	290.633.200 €
CYBER		489.977.767 €	489.977.767 €
Crypto / Cyber capability consolidated development	2026	489.977.767 €	489.977.767 €
INFLUENCE		10.873.340 €	10.873.340 €
Influence analysis & information management tools	2027	8.637.700 €	8.637.700 €
Public Affairs, PsyOps and CIMIC support equipment	2027	2.235.640 €	2.235.640 €
SPACE		616.664.033 €	616.664.033 €
Joint Space capability consolidated development	2026	616.664.033 €	616.664.033 €
REMOTELY PILOTED AIRCRAFT SYSTEMS (RPAS)		504.123.705 €	504.123.705 €
MQ-9B 3rd system	2027	254.050.000 €	254.050.000 €
MQ-9B updates and upgrades	2026	250.073.705 €	250.073.705 €
DIGITALISATION & SUPPORTING COMMUNICATIONS		1.615.419.267 €	1.046.430.100 €
CIS services DCN, IT & Digital Transformation (incl. MDO) consolidated development	2026	294.359.267 €	294.359.267 €
CIS support to new weapon systems consolidated development	2026	355.670.000 €	355.670.000 €
Data centers	2029	965.390.000 €	396.400.833 €



Dimension capacitaire Terre

La dimension Terre désigne l'ensemble des capacités directement associées aux structures de la Force terrestre. Elle comprend également les moyens nécessaires aux opérations terrestres issus d'autres dimensions comme les hélicoptères qui, bien que relevant du domaine capacitaire Air, sont principalement employés au profit des opérations de la Force terrestre.

La dimension capacitaire Terre s'articule autour de la capacité motorisée, de la capacité des opérations spéciales, ainsi que de la capacité liée au support général lié à la dimension Terre (*Joint and General Support Land*).

Le tableau ci-dessous présente, par capacité, les principaux axes de développement ainsi que leur première année d'engagement budgétaire, accompagnés des montants correspondants, tant en engagements qu'en liquidations (exprimés en euros constants 2026), sur la période couverte par la présente Vision.

Tout au long de la période couverte par la Vision Stratégique, le renforcement progressif de la dimension capacitaire Terre sera poursuivi, en particulier pour répondre aux exigences capacitaires de l'OTAN.

Durant l'actuelle législature, plusieurs investissements clés permettront les véhicules et équipements manquants pour viser la finalisation de la constitution et l'opérationnalisation de la brigade motorisée interarmes médiane (*Medium Brigade*) et de ses moyens d'appui et ses moyens connexes. Concernant les moyens aériens dédiés principalement aux missions de la dimension Terre, des investissements permettront l'achat d'équipements complémentaires pour les appareils LUH (*Light Utility Helicopter*) et STOL (*Short Take-Off*

and Landing aircraft). Les opérations spéciales bénéficieront d'une mise à niveau grâce à des investissements ciblés dans le matériel de communication sécurisée, les moyens de mobilité tactique et logistique, les capacités d'action cinétique et non-cinétique, les moyens de renseignement tactique, ainsi que le matériel d'insertion aéroportée par parachutage.

Au cours de la législature suivante, les investissements seront axés sur les véhicules et équipements pour poursuivre la constitution d'une deuxième brigade opérationnelle, la brigade motorisée interarmes légère (*Light Brigade*), avec ses appuis et moyens connexes et pour renforcer la brigade motorisée interarmes médiane (*Medium Brigade*). Concernant la montée en puissance des moyens aériens dédiés principalement aux missions de la dimension Terre, des investissements permettront l'acquisition d'une capacité de transport aérien à voilure tournante (*Medium/Heavy Transport Helicopter - M/HTH*) - destinés au transport de personnel, de matériel et à l'évacuation médicale hélicoptée. Des moyens seront également alloués à l'opérationnalisation des nouvelles capacités aériennes de type LUH et STOL, à l'acquisition de véhicules (dans le cadre de la mobilité terrestre), ainsi qu'à la modernisation des moyens d'engagement et des moyens de protection au profit de la capacité opérations spéciales.

Tout au long de la période couverte par la Vision Stratégique, les investissements réalisés permettront le renforcement progressif de la capacité *Joint and General Support Land* grâce à l'acquisition des moyens de transport, de ravitaillement, de services, d'accueil, de projection, de protection et de *Command and Control (C²)*, et de génie dans le but de pouvoir projeter les forces belges - et les soutenir une fois déployées -, et de réceptionner et faire transiter des forces alliées sur notre territoire.

	Première année d'engagement	Engagement 2026-2034 (€Cst26)	Liquidation 2026-2034 (€Cst26)
LAND		13.862.344.826 €	8.112.648.849 €
MOTORIZED CAPABILITY		9.815.001.762 €	5.859.824.315 €
Command & Control (vehicles, shelters, generators, CIS support)	2026	892.159.730 €	892.159.730 €
C - Combat Manoeuvre (platforms, mission kits, configuration management, simulators)	2026	6.003.819.889 €	3.187.629.389 €
CS - Combat Support Fires (indirect fire system, MLRS, radar, PLIFS, JTAC equipment)	2026	417.897.327 €	134.657.327 €
CS - Combat Support Force Protection (VSHORAD, EW, CBRN)	2026	226.743.771 €	178.044.704 €
CS - Combat Support ISR (tactical UAS, sensors)	2028	79.701.293 €	79.701.293 €
CS - Combat Support Military Engineering (counter- and mobility assets, construction)	2026	842.037.342 €	327.531.542 €
CSS - Combat Service Support Sustainment (transport, supply & services, recovery)	2026	1.352.642.411 €	1.060.100.331 €
SPECIAL OPERATIONS (SO)		2.511.851.877 €	1.373.702.347 €
SO Command & Control (digitalisation, radio's, mobile C ² platform, C ² batch)	2026	140.250.000 €	140.250.000 €
SO Engagement (engagement and force protection equipment, PLIFS, parachute)	2026	153.878.595 €	149.532.292 €
SO Intelligence (digital surveillance tools, emerging technologies, intell batch)	2026	33.000.000 €	33.000.000 €
SO Mobility (Land & Maritime mobility platforms)	2027	546.337.393 €	350.486.765 €
SO Sustainment (transport, recovery)	2026	131.502.200 €	131.502.200 €
SO Air Task Unit - Short Take Off and Landing aircraft (STOL) updates and upgrades	2027	154.504.405 €	154.504.406 €
SO Air Task Unit - Light Utility Helicopters (LUH) equipment, updates and upgrades	2026	62.912.942 €	59.864.342 €
SO Air Task Unit - Medium/Heavy Transport Helicopters	2033	1.289.466.342 €	354.562.342 €
JOINT & GENERAL SUPPORT LAND		1.535.491.187 €	879.122.187 €
Command & Control (territorial and protected vehicles)	2026	280.969.800 €	186.924.000 €
Deployable Field Infrastructure (DFI) (modules 150 pers, deployable ammunition infra, tents)	2027	178.413.237 €	106.506.037 €
Military Engineering capability (equipment engineering battalion)	2034	152.430.000 €	- €
Supply (citernes, containers, bladders, handling equipment)	2027	122.706.150 €	122.706.150 €
Transport (trucks, trailers, heavy equipment transport)	2026	800.972.000 €	462.986.000 €

Dimension capacitaire Air

La dimension capacitaire Air regroupe l'ensemble des capacités directement rattachées aux structures de la Force aérienne. Elle n'inclut toutefois pas tous les moyens aériens nécessaires aux opérations terrestres (SOFAIR, hélicoptères LUH/HTH), maritimes (NFH) et informationnelles (MQ-9B), lesquels, bien qu'opérés par la Force aérienne, relèvent des dimensions capacitaires Terre, Maritime et ICI.

La dimension capacitaire Air s'articule autour des capacités *Air combat Multirole*, *Surface-Based Air & Missile Defence (SBAMD)*, *Fixed Wing Transport*, *Air-to-Air Refueling*, *Airborne Early Warning & Control*, *Air Command & Control (C²)*, *Force Protection*, *Search and Rescue* et *Airbase General Support*.

Tout au long de la période couverte par la Vision Stratégique, un renforcement progressif de la dimension capacitaire Air sera poursuivi, en particulier pour répondre aux exigences capacitaires dans le cadre de l'OTAN. Ce développement capacitaire reposera entre autres sur plusieurs investissements clés dont l'acquisition d'appareils de combat F-35 supplémentaires, la mise en place d'un système de défense aérienne sol-air (*Surface-Based Air Missile Defence - SBAMD*) à courte, moyenne et longue portée, l'acquisition d'hélicoptères dédiés aux missions *Search and Rescue (SAR)*, ainsi que l'achat d'appareils de transport *Corporate*.

Par ailleurs, les capacités de projections seront renforcées grâce à des éléments C² (*Command and Control*) et un radar *Control and Reporting Centre (CRC)* déployables ainsi qu'à des éléments de support général inhérents à la projection de forces. Des investissements seront également consentis pour accroître la résilience et la survivabilité des bases aériennes. Enfin, la coopération internationale sera consolidée, notamment à travers la participation au programme AFSC destiné à remplacer l'AWACS (*Airborne Early Warning*), ainsi qu'aux mises à jour des appareils MRTT (ravitaillement en vol), ainsi qu'à la participation à une solution internationale de transport stratégique. La flotte d'avions de combat sera enfin renforcée par des systèmes sans pilote (*Manned-Unmanned Teaming, MUM-T*).

Le tableau ci-dessous présente, par capacité, les principaux axes de développement ainsi que leur première année d'engagement budgétaire, accompagnés des montants correspondants, tant en engagements qu'en liquidations (exprimés en euros constants 2026), sur la période couverte par la présente Vision.



	Première année d'engagement	Engagement 2026-2034 (€Cst26)	Liquidation 2026-2034 (€Cst26)
AIR		10.280.805.049 €	9.326.879.414 €
AIR COMBAT MULTIROLE		3.387.409.005 €	3.237.409.005 €
Air combat multirole aircraft (11EA) including mission equipment	2026	1.672.258.720 €	1.672.258.720 €
Aircraft support equipment, spare parts and configuration updates	2026	445.104.480 €	295.104.480 €
Continuous capability development (incl. Manned Unmanned Teaming MuM-T)	2027	419.589.040 €	419.589.040 €
Deployable SAP mission planning facility (DSAP-F)	2026	20.324.000 €	20.324.000 €
Electronic Warfare (EW) European mission data generation capability	2028	156.465.598 €	156.465.598 €
Training - European Operational Training Infrastructure (OTI) program	2026	202.632.173 €	202.632.173 €
Training - NATO Advanced Flight Training Europe	2027	101.620.000 €	101.620.000 €
Training - Update mission training center and readiness enhancement (incl. weapons loading trainer)	2026	369.414.994 €	369.414.994 €
SURFACE-BASED AIR & MISSILE DEFENCE		4.013.990.000 €	3.410.062.395 €
Short/medium range firing units (10EA)	2026	2.032.400.000 €	1.827.114.395 €
Long range firing units (03EA)	2029	1.981.590.000 €	1.582.948.000 €
FIXED WING TRANSPORT		1.047.965.105 €	997.155.105 €
A400M Directional Infra-Red Counter Measures (DIRCM) and block update	2026	264.879.353 €	264.879.353 €
Future strategic air transport partnership (outsized cargo)	2033	152.430.000 €	101.620.000 €
Light tactical / Medium range air transport capability	2026	426.804.000 €	426.804.000 €
Replacement long range air transport capability	2029	203.851.752 €	203.851.752 €
AIR-TO-AIR REFUELING		161.759.935 €	161.759.935 €
MRTT updates and upgrades	2030	161.759.935 €	161.759.935 €
AIRBORNE EARLY WARNING & CONTROL		580.443.033 €	505.457.928 €
Alliance Future Surveillance and Control programme (including last update AWACS)	2026	580.443.033 €	505.457.928 €
AIR COMMAND AND CONTROL		527.343.392 €	486.695.391 €
Airbases CIS (Voice Communication Systems replacement, classified network upgrade)	2026	46.701.201 €	46.701.201 €
Air Defence (deployable long range radar/CRC, C ² systems replacement and simulation)	2026	239.104.193 €	239.104.193 €
Air surveillance radars capability improvement	2026	35.322.634 €	35.322.634 €
Air Traffic Management (ATM) systems improvement	2027	190.972.363 €	150.324.363 €
Multi-domain targeting support capability	2028	15.243.000 €	15.243.000 €
FORCE PROTECTION AIR		244.483.503 €	220.074.379 €
Airbase resiliency improvement and intrusion detection systems	2026	166.032.863 €	141.623.739 €
Command, transport, CBRN reconnaissance and liaison vehicles	2026	78.450.640 €	78.450.640 €
SEARCH AND RESCUE		193.071.489 €	193.071.489 €
SAR helicopters (04EA)	2026	193.071.489 €	193.071.489 €
AIRBASE GENERAL SUPPORT		124.339.587 €	115.193.786 €
Airbases Navigational Aids replacement and support material	2026	20.179.087 €	14.081.886 €
Deployable airbase equipment and Instrument Landing System (ILS)	2028	91.966.100 €	91.966.100 €
Weather observation, forecasting and data distribution systems	2026	12.194.400 €	9.145.800 €



© Belgian Defence

Dimension capacitaire Maritime

La Belgique, malgré son littoral relativement petit, possède des intérêts maritimes majeurs, dont l'un des plus grands ports européens, une flotte marchande importante et une dépendance essentielle aux voies maritimes pour son économie ouverte. Nos infrastructures critiques, tant sous-marines que maritimes, sont vitales pour nos réseaux de communication et d'approvisionnement en énergie. De plus, les artères maritimes jouent un rôle stratégique clé dans le domaine militaire en tant que nation de transit de troupes vers le flanc Est.

La dimension capacitaire Maritime regroupe l'ensemble des capacités directement rattachées aux structures de la Marine. Elle comprend également les moyens nécessaires aux opérations maritimes issus d'autres dimensions comme par exemple, les hélicoptères qui, bien que relevant de la dimension Air, sont principalement employés au profit des opérations de la Marine. La dimension capacitaire maritime s'articule autour des capacités *Surface Combatant*, *Naval Mine Warfare*, *Coastal Security*, *Harbour Protection* et *Maritime C² & Support*.

Tout au long de la période couverte par la Vision Stratégique, un renforcement progressif de la dimension capacitaire Maritime sera entrepris, en particulier pour répondre aux exi-

gences capacitaires dans le cadre de l'OTAN. Ce développement capacitaire reposera sur plusieurs investissements clés dont l'acquisition d'une frégate supplémentaire de type ASWF (*Anti-Submarine Warfare Frigate*), incluant des mises à niveaux et des améliorations de la flotte d'hélicoptères NFH (*NATO Frigate Helicopter*). Pour rendre la capacité *Naval Mine Warfare* conforme aux exigences de l'OTAN, l'acquisition d'un navire de soutien logistique (*Logistic Support Ship*), de même que l'acquisition de systèmes modulaires de mouillage de mines (*mine laying*) sera réalisé. Afin de renforcer la sûreté maritime, l'acquisition de senseurs, la modernisation des équipements des différents centres de commandement et de contrôle et la mise à jour des patrouilleurs sera faite. Par ailleurs, les capacités de protection d'infrastructures portuaires seront renforcées et la croissance de la capacité de fusiliers marins sera poursuivie.

Le tableau ci-dessous présente, par capacité, les principaux axes de développement ainsi que leur première année d'engagement budgétaire, accompagnés des montants correspondants, tant en engagements qu'en liquidations (exprimés en euros constants 2026), sur la période couverte par la présente Vision.

	Première année d'engagement	Engagement 2026-2034 (€Cst26)	Liquidation 2026-2034 (€Cst26)
MARITIME		3.429.737.355 €	2.261.835.215 €
SURFACE COMBATANT		1.918.242.943 €	1.518.621.543 €
Anti-Submarine Warfare Frigate (3rd ASWF)	2026	1.270.250.000 €	1.223.250.000 €
ASWF updates, upgrades and support	2029	545.213.400 €	197.673.000 €
NATO Frigate Helicopters (NFH) updates, upgrades and support	2029	51.969.543 €	51.969.543 €
Surface Warfare capability development	2029	50.810.000 €	45.729.000 €
NAVAL MINE WARFARE		1.170.883.050 €	445.316.250 €
Logistic Support Ship (01EA)	2033	274.374.000 €	101.620.000 €
Mine Counter Measures (MCM) Lab projects implementation	2027	10.162.000 €	10.162.000 €
Mine Counter Measures (MCM) Toolboxes	2026	656.987.876 €	165.147.076 €
Mine Counter Measures Vessels (MCMV) updates, upgrades and additional material	2026	211.877.700 €	150.905.700 €
Mine laying capacity	2027	6.280.914 €	6.280.914 €
Mine Warfare Data Center	2027	11.200.560 €	11.200.560 €
COASTAL SECURITY		135.403.105 €	117.111.505 €
Coastal Patrol Vessels (CPV) updates and upgrades	2026	94.755.105 €	76.463.505 €
Offshore Intelligence, Surveillance and Reconnaissance (ISR) sensors	2027	40.648.000 €	40.648.000 €
HARBOUR PROTECTION		64.087.679 €	48.844.679 €
Seaward and landward sensors, effectors and protection	2026	64.087.679 €	48.844.679 €
MARITIME C² & SUPPORT		141.120.578 €	131.941.238 €
C ² for maritime operation centers and sensors integration	2027	67.685.861 €	67.685.861 €
MCMV Satellite terminals upgrade	2027	73.434.717 €	64.255.377 €

Dimension capacitaire Commandement et Soutien Opérationnel

La dimension capacitaire du Commandement et du Soutien Opérationnel englobe des capacités communes ou appuyant les autres dimensions.

La dimension capacitaire de Commandement et de Soutien Opérationnel s'articule autour de cinq capacités : l'appui médical (*Medical Support*), la protection des troupes et des installations militaires (*Joint Force Protection*), l'appui général interarmées (*General Support*), les *Unmanned Systems* et le soutien du déploiement et le maintien de la puissance de combat via l'*Enablement*.

Tout au long de la période couverte par la Vision Stratégique, un renforcement progressif de la dimension capacitaire Commandement et Soutien Opérationnel sera entrepris, en particulier pour répondre aux exigences capacitaires dans le cadre de l'OTAN. Ce développement capacitaire reposera sur plusieurs investissements clés, dont l'acquisition de matériel médical destiné à soutenir les unités opérationnelles - telles que des hôpitaux de campagne, des moyens d'évacuation médicale et des ambulances - ainsi que de l'équipement médical pour assurer les fonctions de l'hôpital militaire en at-

tendant la création et l'opérationnalisation du *Medical Hub*.

Dans le cadre de la protection des forces (*Joint Force Protection*), des investissements essentiels seront réalisés dans la lutte anti-drone (C-UAS). Des équipements de protection CBRN (nucléaire, radiologique, biologique et chimique), des moyens de camouflage et des équipements de neutralisation d'engins explosifs (*Explosive Ordnance Disposal*) seront également acquis. Pour la capacité d'appui général (*General Support*), des investissements seront réalisés au profit de l'équipement collectif et individuel du soldat. Des véhicules territoriaux seront acquis pour répondre aux besoins croissants en matière de formation, ainsi que des véhicules spécifiques pour la Réserve.

Les besoins en matière de systèmes sans équipage (*Unmanned Systems*) connaîtront une évolution significative dans les années à venir. En réponse à cette dynamique, la Défense investira dans une large gamme de drones - aériens, terrestres, maritimes et sous-marins - destinés à des missions de combat comme de soutien.

Enfin, afin de remplir les missions d'*Enablement*, la Défense investira dans des équipements destinés à l'opérationnalisation des infrastructures d'accueil et de transit, dans des moyens nécessaires à la mise en œuvre du *Joint Support Hub*,



© Belgian Defence

ainsi que dans l'acquisition de wagons. Le réaménagement du terminal ferroviaire de Bourg Léopold est également prévu, dans le but de renforcer la mobilité militaire.

Le tableau ci-dessous présente, par capacité, les principaux axes de développement ainsi que leur première année d'engagement budgétaire, accompagnés des montants correspondants, tant en engagements qu'en liquidations (exprimés en euros constants 2026), sur la période couverte par la présente Vision.

La coopération en matière capacitaire

Dans toutes les dimensions capacitaires, les coopérations nationales et internationales existantes seront poursuivies et, le cas échéant, renforcées. Lors d'acquisition de nouvelles capacités, les opportunités de coopération - en particulier au niveau européen et au sein de l'OTAN - seront activement explorées.

	Première année d'engagement	Engagement 2026-2034 (€Cst26)	Liquidation 2026-2034 (€Cst26)
COMDO & OPS SP		2.683.574.990 €	2.000.939.137 €
MEDICAL SUPPORT		753.192.384 €	527.613.962 €
CBRN medical deployable lab	2034	4.064.800 €	1.016.200 €
Deployable medical treatment facilities	2026	97.995.731 €	97.309.796 €
MEDEVAC Air kits	2029	10.162.000 €	8.129.600 €
MEDEVAC Ground (soft skin and armoured vehicles)	2026	399.331.260 €	239.462.676 €
Medical logistic equipment and vehicles	2026	151.150.800 €	108.774.660 €
Medical support equipment	2026	90.487.793 €	72.921.030 €
JOINT FORCE PROTECTION		544.735.671 €	499.853.505 €
CBRN equipment and decontamination means	2026	52.389.697 €	52.389.697 €
C-UAS capability consolidated development	2026	368.880.600 €	368.880.600 €
EOD - Remotely controlled vehicles	2034	30.486.000 €	- €
EOD - Static detonation chamber	2030	35.567.000 €	35.567.000 €
Joint Force Protection - Camouflage equipment	2026	51.292.814 €	36.896.648 €
Joint Force Protection - Entry Control Point	2026	6.119.560 €	6.119.560 €
GENERAL SUPPORT		936.058.933 €	523.883.670 €
Homeland and territorial reserve - vehicles (incl. AAA VSHORAD) and handling systems	2026	466.180.037 €	205.370.037 €
Soldier armament and optronics	2026	305.449.330 €	204.084.066 €
Soldier digitalisation (radios, connectivity, softwares)	2028	95.000.000 €	45.000.000 €
Soldier equipment for personnel build up (incl. reserve)	2029	46.799.679 €	46.799.679 €
Wall tents replacement	2026	22.629.888 €	22.629.888 €
UNMANNED SYSTEMS		367.017.567 €	367.017.567 €
Unmanned systems consolidated development	2026	367.017.567 €	367.017.567 €
ENABLEMENT		82.570.435 €	82.570.435 €
Air terminal operations center equipment	2028	40.946.883 €	40.946.883 €
Airbase operating location regeneration	2026	21.299.552 €	21.299.552 €
Rail transport wagons	2027	20.324.000 €	20.324.000 €





LA DÉFENSE